
Cres Cat Sci entia
Vita Exco latur



“ LES SAINTS ”

Saint
Grégoire le Grand

par

Mgr PIERRE BATIFFOL

DEUXIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

Saint
Grégoire le Grand

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS. — 1928.

"LES SAINTS"

Saint Grégoire le Grand

par

PIERRE BATIFFOL

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE
J. GABALDA et FILS, Éditeurs
RUE BONAPARTE, 90

1928

OXONIENSIBVS

ET

LOVANIENSIBVS

H. C.

COLLEGIS

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

I

LA JEUNESSE DE SAINT GRÉGOIRE

L'année 476, dont on a coutume de faire une date fatidique, parce que cette année vit s'éteindre la série des empereurs d'Occident, n'eut en réalité qu'un faible retentissement dans l'histoire politique de l'Italie. Les derniers empereurs d'Occident avaient été des ombres d'empereurs. Dès ce temps, la « République » ne possédait plus rien dans l'Afrique devenue vandale, dans l'Espagne devenue wisigothe ou suève, dans la Gaule passée aux mains des Wisigoths, des Burgondes, des Francs. En Italie seulement elle subsistait. L'armée qui la défendait, et dont Odoacre était le chef, était une armée barbare, mais Odoacre, en s'installant à Ravenne dans le palais des empereurs disparus, n'avait pas revêtu les insignes impériaux. Se réservant le titre de roi, il n'avait voulu être qu'une sorte de fondé de pouvoir de l'empereur de Constantinople. Au temps même d'Odoacre, on élevait à Rome des statues à l'empereur Zénon (474-491), preuve que Rome relevait toujours de sa souveraineté[1].

Le difficile était que, à Constantinople, on se

1. H. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au Moyen Age*, éd. fr., t. I (1906), p. 86. L. HALPHEN, *Les Barbares* (1926), p. 35-36, 90-93.

résignât à ce régime. Zénon accueillit les avances de Théodoric, qui s'offrait avec ses Ostrogoths à reconquérir l'Italie au bénéfice de l'Empire. Théodoric entra en Italie en 488; il en était maître, Rome comprise, deux ans après; en 493, il s'emparait enfin de Ravenne, où il prit la place d'Odoacre. « Le système inauguré par Odoacre fut maintenu et perfectionné par le chef ostrogoth. Avec le simple titre de roi, il commandait à tous les barbares établis et exerçait, à l'égard de la population romaine, les fonctions d'un vice-empereur[1]. » A Rome, le sénat subsistait et il recevait à l'occasion les *iussiones* du basileus : nous avons de 516 une lettre du sénat de Rome à l'empereur Anastase, le remerciant de ses « *sacrae iussionis oracula* », dont Théodoric a ordonné l'exécution, « notre seigneur, roi très invaincu, Théodoric votre fils, ayant prescrit l'obéissance à vos ordres[2] ».

Quand Théodoric mourut, en 526, ce furent les Ostrogoths eux-mêmes qui se montrèrent incapables de maintenir cet équilibre. Or, à cette date, Justinien (527-565) formait le dessein de reconquérir l'Occident. On sait comment il y réussit. En 533-534, l'Afrique vandale fut reconquise par Bélisaire. Puis ce fut au tour de l'Italie ostrogothe : la conquête en fut difficile, il y fallut vingt ans de guerre très dure (535-554), mais l'Italie cette fois fut immédiatement soumise à l'empereur de Constantinople. Désormais, pour administrer l'Italie, il n'y eut plus un roi barbare, mais un fonctionnaire impérial, un fonctionnaire militaire, l'exarque, en résidence à Ravenne.

1. L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. III (1910), p. 654. G. A. Punzi, *L'Italia nel VI s. nelle* Variae *di Cassiodoro* (1927).
2. *Coll. Avellan.* n. 114 (éd. Guenther, p. 508).

L'Italie, partie intégrante de l'empire byzantin, allait durer deux siècles. L'exarchat de Ravenne, en effet, ne disparut que le jour où, l'ayant repris aux Lombards, Pépin le donna au pape Étienne II, en 754. Mais cette Italie byzantine ne devait durer ces deux siècles qu'à l'état disloqué.

L'année 568, en effet, est l'année où les Lombards ont pénétré en Italie. Quatre ans leur ont suffi pour conquérir, ville par ville, tout le Nord, des Alpes à l'Apennin; encore quelque temps, ils seront à Spolète et à Bénévent. Pavie, prise dès 572, deviendra leur capitale. Cependant, parce qu'ils n'ont pas de marine, Ravenne, Gênes, Rome, Naples, leur échappent. Il se forme, avec ces débris, des groupements de territoires impériaux, chacun administré par un *dux* ou un *magister militum* : l'exarchat proprement dit, c'est-à-dire la région de Ravenne, puis la Pentapole avec Rimini pour ville principale, puis l'Istrie, la Vénétie, la Ligurie, Naples, Rome enfin, cependant que la Sicile et la Dalmatie se rattachent directement à Constantinople. L'invasion lombarde a accaparé le reste de l'Italie, instituant pour ce qui résiste à ses prises un état d'alerte et de petite guerre sans trêve[1].

Il y a dans l'œuvre écrite de saint Grégoire un intense sentiment de la désolation de Rome et de l'Italie, un perpétuel gémissement au spectacle de malheurs publics si extrêmes qu'ils lui semblent des signes indubitables de la fin du monde. Il écrit, en 593 :

« Nous ne voyons que deuil partout, nous n'entendons que lamentations de toutes parts. Villes détruites, fortifications renversées, campagnes dépeuplées, la terre réduite en désert. Pas un homme dans les champs, presque plus un habitant dans les

1. L. Duchesne, *L'Église au VIe siècle* (1925), p. 238-243.

villes, et cependant pas un jour où sans répit le peu qui reste du genre humain ne soit frappé... Les uns sont emmenés en captivité, les autres décapités, massacrés. »

Voilà pour l'Italie, et voici pour Rome :

« Celle qui jadis paraissait la maîtresse du monde, nous voyons ce qu'elle est devenue, brisée par tout ce qu'elle a souffert d'immenses et multiples douleurs, désolation de ses habitants, menace de ses ennemis, ruines sur ruines... Où est le sénat? Où est le peuple?... Tout le faste des dignités séculières est anéanti... Et nous, le peu que nous sommes qui restons, tous les jours des glaives nous menacent et d'innombrables épreuves... Plus de sénat, plus de peuple, mais, pour ce qui subsiste, des douleurs et des gémissements chaque jour multipliés. Rome déserte est en flammes,... et ses édifices, nous les voyons se détruire eux-mêmes » (*Homil. in Ezech.* II, VII, 22).

Rome cependant a encore, au temps même de saint Grégoire, son *gloriosissimus praefectus urbis*. A côté du préfet de la ville figure le *magister militum*, qui commande la place de Rome, et qui, l'autorité civile restant aux mains du préfet à l'intérieur de Rome, a le gouvernement ou *ducatus* de toute la région byzantine de Rome, *partes romanae*[1].

L'empereur est représenté par l'exarque de Ravenne, dont l'autorité s'étend à toute l'Italie byzantine et est une délégation permanente de la souveraineté impériale, « *ministerium imperialis fastigii* », comme dira le *Liber diurnus*[2]. Rome demeure, virtuellement au moins, une résidence impériale, Rome conserve un palais impérial, à en juger par la lettre de saint Grégoire intercédant pour que leurs annones soient plus régulièrement servies aux fonctionnaires qui l'occu-

1. C. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne* (1888), p. 27-28.
2. *Ibid.* p. 172-178.

pent, « *diversa officia palatii urbis Romae*[1] ». Il subsiste donc. Il est comme le symbole de la souveraineté impériale. Quand Phocas sera fait empereur, Phocas enverra à Rome son portrait et celui de sa femme l'impératrice Leontia : on recevra les deux icones au Latran, dans la *basilica Iuliae*, en présence du clergé et du sénat, car il y a encore un sénat, on acclamera les portraits, puis le pape ordonnera de les déposer dans l'oratoire de Saint-Césaire *intra palatium*, c'est proprement le palais impérial de Rome[2].

L'exarque de Ravenne paraît parfois à Rome. Nous verrons, en 599, l'exarque se disposant à venir à Rome, le 29 juin, c'est-à-dire pour le *dies natalitius* de saint Pierre, prince des apôtres (J. 1680). Nous avons là un indice de la dévotion qui s'attache à saint Pierre : notez bien, l'apôtre Pierre, le prince des apôtres, et il semble que saint Paul en soit oublié. Cette dévotion donne à Rome un titre qui survit à tous ceux que la vieille Rome s'était acquis à la domination du monde, et qui avaient fait d'elle « *urbs urbium et totius mundi caput ingens* », comme dit Grégoire de Tours (*Hist. Fr.* V, prol.).

Le corps de l'apôtre repose dans la confession de sa basilique, les pèlerins y viennent comme à un lieu saint unique au monde[3]. Sous le pape Vigile (537-555),

1. JAFFE-LOEWENFELD, *Regesta Pontificum Romanorum* (1885-1888), n. 1631.

2. *Lib. pontif.* t. I, p. 377. DUCHESNE, « Le Palatin chrétien », *Nuovo Bull. di archeol. crist.* 1900, p. 19-20.

3. J. GUIRAUD, « Rome ville sainte au ve siècle », *Compte rendu du Congrès scient. intern. des cath.* Fribourg, 1897, p. 106 et suiv. A. SEPULCRI, « I papiri della basilica di Monza e le reliquie inviate da Roma », *Archivio storico lombardo*, 1903, p. 241 et suiv.

Bélisaire, après ses victoires d'Afrique, offre entre les mains du pape une croix d'or décorée de gemmes et du poids de cent livres, avec deux grands chandeliers d'argent doré, pour être placés en permanence devant le corps du bienheureux apôtre Pierre. Sous le pape Hormisdas (514-523), on signale des dons magnifiques de l'empereur Justin; sous le pape Jean II (533-535), de l'empereur Justinien. Théodoric, tout arien qu'il est, figure parmi les donateurs du temps d'Hormisdas, et aussi bien Clodomir roi des Francs[1].

Depuis le ve siècle, cette même dévotion a donné naissance à ce qui porte le nom de Patrimoine de saint Pierre, immense domaine foncier dont on trouve les *massae* en Italie, en Corse, en Sardaigne, en Sicile, en Dalmatie, en Afrique, en Provence, et dont le revenu fait de l'Eglise romaine une puissance financière[2].

Mais l'Eglise romaine est mieux que cela. L'apôtre et le Siège de Rome ne font qu'un. S'adresser à l'évêque de Rome s'appelle recourir à l'apôtre Pierre. Les actes de l'autorité de l'évêque de Rome sont notifiés « *ex auctoritate beati Petri apostolorum principis* ». Dans l'Eglise de Rome, on est sûr de retrouver la solidité de la foi de Pierre. L'apôtre, le prince des apôtres, se perpétue dans son successeur. En 526, la venue du pape Jean à Constantinople est l'occasion de démonstrations qui révèlent le prestige unique du Siège de Rome en Orient même. Pour la première fois un pape se montre à Constantinople : toute la ville vient au-devant de lui jusqu'au quinzième mille, avec des cierges

1. *Lib. pontif.* t. I, p. 271, 276, 285, 296.

2. Pour l'Italie, le Patrimoine est surtout en Campanie, en Toscane, dans le Picenum, la Calabre, l'Apulie, le Bruttium. Les Lombards, partout où ils sont les maîtres, font main basse sur les terres du Saint-Siège.

et des croix, pour recevoir glorieusement le vicaire de l'apôtre Pierre. L'empereur Justin se prosterne devant lui, il se déclare rempli de joie d'avoir mérité de voir dans son royaume le vicaire de l'apôtre Pierre. Ainsi parle le *Liber pontificalis*.

Ce n'est pas à dire que la politique ecclésiastique de Justinien, nous le verrons, n'ait pas humilié gravement les papes de son temps, un Vigile, un Pélage, et préparé à leurs successeurs des conditions de sujétion qu'un saint Léon ne connaissait pas. Le Siège apostolique, de ce côté, a une revanche difficile à prendre.

Dans la désolation de Rome et de l'Italie, dans la détresse d'un empire amoindri, besogneux, menacé sur toutes ses frontières, dans une Europe où tout est livré aux barbares et où il semble (c'est Grégoire qui dit cela [1]) que les païens redeviennent les maîtres, la

1. Dans une lettre à l'empereur Maurice, en 595 (J. 1360) : « Ecce cuncta in Europae partibus barbarorum iuri sunt tradita... Saeviunt et dominantur cotidie in necem fidelium cultores idolorum... ». — Pour la bibliographie et pour les sources de la vie de saint Grégoire, je renvoie à la préface de F. Homes Dudden, *Gregory the Great, his place in history and thought* (1905), et à Hans von Schubert, *Geschichte der christlichen Kirche im Frühmittelalter* (1917), p. 185-186. Les vies anciennes de Grégoire, celle du moine anonyme de Whitby, vers 713 (éditée par Dom Gasquet, 1904), celle de Paul Diacre, entre 770 et 780, celle de Jean Diacre, écrite à la demande du pape Jean VIII (872-882), sont de peu d'intérêt pour une histoire critique, parce qu'elles ont utilisé des documents originaux que nous possédons, et parce que leurs informations propres sont le plus souvent sans autorité. Mais nous avons l'incomparable recueil des lettres de saint Grégoire, dont l'édition critique a été donnée par Ewald (et Hartmann) dans les *Monumenta Germaniae* (1887 et 1899). Pour éviter toute confusion dans la désignation des lettres, nous les désignerons par le numéro que chacune porte dans les *Regesta* de Jaffe. — Dudden est sans relief, mais copieux et soigné. *L'Église au VI*e *siècle* (1925) de Mgr Duchesne est pour

Providence ménage l'entrée en scène d'un pape, romain de race et d'esprit, qui ne cherchera pas à gouverner le monde, qui ambitionnera d'être le serviteur des serviteurs de Dieu simplement, mais dont le prestige sera exceptionnel, et dont la mémoire d'une rare sympathie demeurera en bénédiction.

*
* *

Quand il dit que le sénat de Rome n'existe plus, saint Grégoire pense aux grandes familles romaines qui se sont éteintes, à d'autres aussi qui ont déserté Rome pour Constantinople, où elles cherchent la sécurité et la faveur. Toute la vieille Rome n'a pas émigré cependant, et nous en avons pour témoin la propre famille de Grégoire. Il était par sa naissance « *de senatoribus primis* », nous dit son contemporain Grégoire de Tours (*Hist. Franc.* X, 1), en situation d'être bien informé, car il avait son diacre Agiulfus à Rome au moment de l'élection de saint Grégoire.

Le père de saint Grégoire s'appelait Gordianus, sa mère Silvia. Mon père, raconte saint Grégoire, avait trois sœurs, qui toutes trois vouèrent ensemble leur virginité à Dieu, Tarsilla, Gordiana, Aemiliana. Des trois, Gordiana ne persévéra pas dans sa vocation et se maria. Tarsilla fit une sainte mort que saint Grégoire s'est plu à raconter. Tarsilla fut avertie par un songe que ses jours étaient comptés : le pape Félix lui appa-

mon récit une introduction à laquelle je dois infiniment, comme aussi bien au livre plus didactique, et vraiment magistral, de Schubert. Quel dommage que Duchesne soit mort avant d'avoir écrit le chapitre sur saint Grégoire, qui devait être le dernier de son histoire, et qui m'aurait sûrement découragé d'écrire le présent livre !

rut, en effet, et lui dit : « Viens, car je te reçois dans cette demeure de lumière. » Elle mourut quelque temps après. Grégoire écrit : « *Per visionem atavus meus Felix huius Romanae Ecclesiae antistes apparuit.* » Le pape Félix, trisaïeul de saint Grégoire, ne peut être que Félix III (483-492). Des inscriptions relevées à Saint-Paul hors les murs ont fait connaître le père de Félix III, un prêtre Félix que l'on sait avoir été chargé par le pape saint Léon de réparer la basilique de Saint-Paul. Ce prêtre avait été marié, on a l'épitaphe de sa femme Petronia morte en 472, de sa fille Paula morte en 484, de son fils Gordianus mort en 485, de sa fille Aemiliana morte en 489. Les noms de Gordianus et d'Aemiliana se perpétuèrent dans la famille de Félix III[1].

Le pape Agapitus (535-536) appartenait à cette famille. Il était fils d'un Gordianus, prêtre du titre de Saints-Jean-et-Paul[2], et il avait été attaché dans son enfance au clergé du dit titre. Agapitus, qui était un lettré, avait établi dans sa demeure une bibliothèque dont on a l'inscription dédicatoire : « Une vénérable cohorte de saints siège en longue file, enseignant les mystiques paroles de la loi divine. Agapitus, siégeant au milieu d'eux comme il convient à l'évêque, a construit avec art ce beau lieu pour les livres. Une grâce pareille est dans tous ces auteurs, un saint labeur leur est commun : les paroles n'ont pas le même son, mais il n'y a qu'une foi. » Nous

1. *Lib. pontif.* t. I, p. 253. De Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. I, p. 371-373. Dom Leclercq, art. « Grégoire le Grand », du *Dict. archéol. chrét.* t. VI, p. 1754-1758.

2. *Lib. pontif.* p. 265. Sur ce titre, voyez F. Lanzoni, « I titoli presbiterali di Roma antica nella storia e nella leggenda », *Rivista di archeologia cristiana*, 1925, p. 208-210.

citerons le texte même de ces vers, dont la poésie est médiocre, mais qui révèle le goût des livres chez un pape ami de Cassiodore :

SANCTORUM VENERANDA COHORS SEDET ORDINE (LONGO)
DIVINAE LEGIS MYSTICA DICTA DOCENS.
HOS INTER RESIDENS AGAPITUS IURE SACERDOS
CODICIBUS PULCHRUM CONDIDIT ARTE LOCUM.
GRATIA PAR CUNCTIS SANCTUS LABOR OMNIBUS UNUS.
DISSONA VERBA QUIDEM SED TAMEN UNA FIDES.

Au VIIIe siècle, on voyait cette inscription encore en place : le pèlerin de la *Sylloge einsidlensis* l'a copiée dans la bibliothèque du monastère du *clivus Scauri*, bibliothèque qu'il appelle la bibliothèque de saint Grégoire[1]. C'était, en réalité, la bibliothèque du pape Agapitus, qui, de concert avec Cassiodore, avait formé le dessein d'organiser à Rome, et sans doute autour de sa bibliothèque, une école où seraient enseignées les saintes Écritures[2]. Agapitus n'eut pas le temps d'exécuter son dessein et aucun de ses successeurs ne le reprit, pas même saint Grégoire, qui ne nomme pas une seule fois Cassiodore!

La famille de Grégoire appartenait, on vient de le voir, à la société la plus chrétienne de Rome du Ve et du VIe siècle, famille patricienne[3] qui n'était point déchue au temps de la jeunesse de notre saint. Quand Tarsilla meurt, sa couche funèbre est entourée

1. De Rossi, *Inscriptiones*, t. II, p. 28.
2. Cassiodor. *Institut. div. litt.* praef. (*P. L.* t. LXX, p. 1105).
3. On n'a pas de preuve que cette famille se rattache aux Anicii. Voyez sur J. 1532, à propos du *xenodochium Aniciorum*, la note d'Ewald. Et pour les Anicii, Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopaedie,* art. « Anicius ».

de personnes empressées à apporter leurs condoléances à la famille, ainsi, écrit Grégoire, que c'est l'usage « pour les femmes et les hommes nobles quand ils meurent ».

Nous ignorons la date de la naissance de Grégoire. On est réduit à faire valoir que lui, qui gémit à tant de reprises de ses infirmités, ne parle jamais de sa vieillesse, d'où l'on infère qu'il était jeune encore quand il devint pape en 590. J'imagine qu'il avait cinquante ans bien sonnés, à lire ce qu'il dit (*Dialog.* II, 2) qu'on ne doit pas être fait *doctor animarum,* directeur de consciences, avant la cinquantième année. A ce compte, il serait né un peu avant 540. Nous acceptons cette hypothèse.

Grégoire, qui était peut-être fils unique, car le point de savoir s'il avait un frère reste problématique, fit d'abord carrière de fonctionnaire, lui-même nous l'apprend dans une de ses lettres.

Il rappelle que l'évêque de Milan Laurentius s'est réconcilié avec le Siège apostolique, en s'engageant par une déclaration (*cautio*) à accepter la condamnation des « Trois Chapitres ». Cette *cautio* de Laurentius a été contresignée par des nobles romains, qui en deviennent ainsi garants : « (*Cautio*) *in qua viri nobilissimi et legitimo numero subscripserunt, inter quos ego quoque tunc urbanam praeturam gerens pariter subscripsi* » (J. 1273). Il y a hésitation sur le texte : au lieu de *praeturam,* on trouve aussi *praefecturam,* qui se défend mieux historiquement. On fait remarquer, en effet, qu'il n'y avait plus de préteur à Rome à cette époque, où le *vicarius urbis* en tenait lieu. Le *praefectus urbis* avait dans ses attributions les finances, l'édilité, le ravitaillement, la police. Nommé par le préfet du prétoire au nom de l'empereur, il

devait, au sortir de charge, aller à Ravenne rendre ses comptes. Les assemblées du sénat étaient présidées par lui[1]. Il était le premier personnage civil de Rome. Admettons que Grégoire a été préfet de Rome.

A une magistrature de cette élévation n'étaient pas promus des hommes, eussent-ils de la naissance, qui n'auraient pas eu une préparation et une compétence. On a le droit de penser aussi que l'exercice de l'autorité a dû donner à Grégoire une expérience qu'il n'a pas perdue. Il gardera, croyons-nous, de son passage dans l'administration impériale, un sentiment profond de l'ordre et de la suite nécessaires à tout gouvernement responsable. La loi est souveraine. Ce que vous avez laissé faire, dira-t-il un jour à l'exarque d'Afrique, est « contraire à la discipline de la République » (J. 1129). « Si, écrit-il encore, dans les offices du siècle on observe l'ordre et la discipline établie », qui pourrait supporter la confusion dans les affaires ecclésiastiques, la négligence, l'incorrection? « *Si saecularibus officiis ordo suus et tradita a maioribus disciplina servatur...* ». Voilà, peut-on dire, qui est d'un évêque qui se souvient qu'il a été préfet, et qui ne supporte pas le mépris du droit, *temeraria praesumptio*, commun, à l'en croire, chez les gens d'Église.

Ce que saint Grégoire a pu être comme magistrat, une lettre en donne quelque idée, qu'il écrit, en 598, à Leontius *exconsul*, envoyé de Constantinople pour enquêter sur trois hauts fonctionnaires, le préfet de Rome, le vicaire de Rome, le préteur de Sicile, à leur sortie de charge. Le préteur de Sicile, le plus compromis des trois, a été jeté en prison. Grégoire, qui

1. DIEHL, p. 127. SCHUBERT, p. 189.

a eu la charité de le recommander à Leontius, est amené à s'expliquer, et il écrit à celui-ci (J. 1794) :

« Votre gloire doit se souvenir que vous n'avez jamais reçu de lettres de moi pour la recommandation de quelqu'un, sans cette condition que vous accorderiez votre protection dans les limites de la justice... Qui était cet homme, quelles affaires a-t-il eues, je ne me suis jamais fait fort de le savoir, et je ne le sais pas précisément aujourd'hui encore... Mais ce que je sais bien, c'est que, s'il a commis quelque fraude aux dépens des deniers publics, on devait s'en prendre à ses biens, non à sa liberté.

« Car cette atteinte à la liberté, pour ne rien dire de l'offense qu'elle est à Dieu, ni du tort qu'elle fait à votre réputation, je dis qu'elle est une ombre jetée sur le règne de notre très pieux empereur. La différence entre les rois barbares et les empereurs romains est en ceci, que les rois barbares sont maîtres d'esclaves, *domini servorum sunt,* et que l'empereur des Romains est maître d'hommes libres, *dominus liberorum.*

« C'est pourquoi, en tous vos actes, vous devez d'abord observer la justice et ensuite respecter la liberté. »

Grégoire n'accepte pas qu'on lui dise que « les fraudes publiques ne peuvent être découvertes sans recourir aux coups et à la terreur ». Un homme du mérite de Léontius ne saurait tenir ce langage pour s'excuser d'exercer des violences injustifiées.

« Glorieux fils, agis ainsi dans l'inquisition qui t'est confiée, que d'abord tu n'irrites pas Dieu, qu'ensuite tu serves scrupuleusement l'intérêt du sérénissime prince... Tu ne peux être négligent sans pécher... Chaque fois que la colère t'envahit, dompte ton âme, vaincs-toi toi-même... Attends d'être de sang-froid pour juger comme il convient. Dans la vindicte du mal, la colère doit suivre la raison, non la précéder : servante de la justice, elle marche derrière elle, elle ne s'agite pas devant elle. »

On peut croire, après cela, qu'il ait eu de la sympathie pour Trajan [1].

1. G. PARIS, « La légende de Trajan », dans *Mélang. hist. phil.*



La réussite de sa carrière ne satisfaisait pas Grégoire.

« J'ai longtemps, longtemps différé la grâce de la conversion, et, quand j'eus été inspiré d'un désir céleste, j'estimai meilleur de garder l'habit du siècle. Dès ce temps se manifestait à moi dans l'amour de l'éternité ce que je devais chercher, mais les habitudes prises m'enchaînaient, et je ne me résolvais pas à changer ma vie extérieure. Quand mon esprit m'amenait à ne servir le monde qu'en apparence, ce service en venait à m'attacher à ce monde, en dépit de moi-même, et à faire que dans cette apparence j'étais retenu, ce qui est plus grave, par mon esprit » (J. 1368).

La subtilité de ces brèves explications est loin des pathétiques récits de saint Augustin dans ses *Confessions*. Mais la jeunesse de Grégoire n'avait pas connu d'orages, il avait été « *ab adulescentia devotus Deo* », écrit Grégoire de Tours. La grâce de la conversion était pour lui, chrétien sans reproche, dans un appel à une vie plus parfaite.

Il aspirait à la vie contemplative, comme avaient fait Tarsilla et Aemiliana, ses tantes, « *uno ardore conversae, uno eodemque tempore sacratae* » : notez *conversae*, la conversion s'entendant de la profession religieuse. Le monde présent n'était pour la foi de Grégoire qu'une apparence, et l'au-delà, la réalité qui valait seule la peine de s'y attacher. Cependant, ce monde présent imposait des devoirs auxquels Grégoire ne pouvait se dérober : si les honneurs étaient de peu de prix pour une âme comme la sienne,

(1878), p. 261-298. De Rossi, *Inscriptiones,* t. II, p. 447. La première attestation de la légende de Trajan, délivré de l'enfer à la prière de Grégoire, est dans la *Vita* du moine de Witby, n. 29 (éd. Gasquet, p. 38).

pouvait-il déserter le service de la République dans un temps si difficile et quand Rome était si menacée? Comme on comprend ses hésitations, et comme elles font honneur à son caractère!

Grégoire vivait dans ces pensées, il ne s'était pas engagé dans les liens du mariage, pour demeurer plus libre d'être à Dieu : un jour vint où il se résolut à se donner tout à lui. Il ne quitta pas Rome pour autant, il prit sa retraite dans la demeure [1] qu'il avait héritée de son père, au *clivus Scauri*, et il transforma la maison en monastère. Ses tantes Tarsilla et Aemiliana, en se consacrant à Dieu, avaient de même pratiqué la vie de communauté dans leur propre demeure, « *in domo propria socialem vitam ducebant* » (*Homil. in Euang*. XXXVIII, 15).

Au cours du VIe siècle, les monastères d'hommes s'étaient multipliés à Rome[2]. Il s'en fondait un peu partout en Italie, tel celui de Saint-Juvénal, aux abords d'Orta, sur la voie Flaminienne, fondé et doté par Bélisaire, « *ubi possessiones et dona multa largitus est*[3] » ; tel celui de Fondi établi sous les auspices du patrice Venantius et qui compta jusqu'à deux cents moines (*Dialog*. I, 1); tel celui d'Alatri fondé par le patrice Liberius (II, 35). Les monastères de femmes de même. Saint Grégoire (IV, 13) nous fait connaître celui qu'a-

1. *Dialog*. IV, 35 : « Dum adhuc laicus viverem, atque in domo mea quae mihi in hac urbe ex iure patris obvenerat, manerem... » Le *clivus Scauri* est signalé, au XIIe siècle, comme *clivus Aemilii Scauri*. Entre beaucoup de Scauri, il y en a six qui se rattachent à la *gens Aemilia*. PAULY-W. « Aemilius », n. 137-142. Cf. H. JORDAN, *Topographie der Stadt Rom*, t. II (1885), p. 594-595.

2. *Lib. pontif.* t. I, p. 303.

3. *Ibid*. p. 296.

vait créé « *apud beati Petri apostoli ecclesiam* » une noble veuve romaine, Galla, fille de Symmaque, le consul qui fut mis à mort avec Boëce en 525, d'ordre de Théodoric, et sœur de Rusticiana femme de Boëce[1]. On voyait des hommes de la noblesse, comme les deux frères Speciosus et Gregorius, « *nobiles viri atque exterioribus studiis eruditi* », quitter le monde et se mettre entre les mains de saint Benoît (IV, 8). Vivre dans la discipline d'une règle, converser avec Dieu par la contemplation et la psalmodie, pratiquer la pauvreté, le silence, l'obéissance, l'humilité, voilà ce qu'était la vie monastique, voilà ce que, après tant d'autres, y cherchait Grégoire.

Au dire de Grégoire de Tours, notre saint avait dans ses domaines de Sicile fondé six monastères, auxquels il avait donné autant de terres qu'il en fallait pour assurer leur subsistance. La Sicile devait lui paraître une île de refuge, à l'abri des barbares qui dépeuplaient l'Italie : des moines y pourraient vivre en paix. Ce n'est pourtant pas en Sicile qu'il établit son monastère de prédilection, celui qu'il appelait, lui si détaché, « mon monastère ».

Le *clivus Scauri* est toujours là, rue montante et droite, par laquelle on accède au Caelius que couronne le beau jardin de la villa Mattei : le *clivus Scauri* est bordé à gauche par les murs de la basilique de Saints-Jean-et-Paul ou *titulus Pammachii*, Pammachius étant un romain de distinction ami de saint Jérôme, et il est bordé à droite par des murs, dans lesquels on veut voir les restes de la bibliothèque du pape Agapitus[2].

La maison de Grégoire s'alignait certainement sur le

1. Sur cette Rusticiana, PAULY-W. s. v.
2. H. GRISAR, *San Gregorio magno* (1904), p. 6.

clivus Scauri. Ne pensons pas à une demeure du type pompéien : le type pompéien est à peu près inconnu à Rome, où les demeures privées s'adaptent aux conditions fortuites du terrain et aux dissymétries qu'elles imposent. On en peut juger par les restes de la maison romaine qui a été retrouvée dans le sous-sol de la basilique de Saints-Jean-et-Paul, maison du IIIe siècle sans doute, témoin sa belle décoration picturale païenne, maison restaurée plus tard, témoin les peintures chrétiennes qui y furent exécutées au IVe siècle, construction sans plan d'ensemble, et plus en hauteur qu'en surface, puisqu'elle avait au-dessus de son rez-de-chaussée deux étages. La maison de saint Grégoire, qui était de l'autre côté de la rue, devait être une maison du même genre, une vieille maison plusieurs fois rajeunie, une maison assez grande pour y installer une communauté d'ailleurs peu nombreuse.

Grégoire mit son monastère sous le vocable de l'apôtre saint André, frère de saint Pierre.

Dans une lettre de 601 (J. 1816), le pape remercie une romaine réfugiée à Constantinople de l'aumône qu'elle a faite au monastère de Saint-André [1]. Il lui dit

1. Cette romaine est Rusticiana *patricia* dont il sera parlé plus loin. La question se pose ici de savoir si l'inscription métrique en l'honneur de la Mère de Dieu (Inc. : *Virgo parens hac luce*), dont le dernier vers est

PROTEGAT ILLE TUUM RUSTICIANA GENUS

n'aurait pas été composée en l'honneur de Rusticiana *patricia,* plutôt qu'en l'honneur de la femme de Boëce elle aussi appelée Rusticiana. De Rossi, *Inscriptiones,* t. II, p. 109-110, publie le texte de l'inscription, qu'il conjecture avoir été placée dans la maison paternelle de Grégoire, mais il n'a pas pensé à notre Rusticiana.

que l'apôtre a un soin si particulier des moines de la communauté que vraiment on dirait qu'il est l'abbé du monastère. Et Grégoire, pour édifier la donatrice, lui raconte l'aventure d'un moine qui, ayant dissimulé quelques *nummi* d'une somme qu'il devait rapporter au monastère, fut tourmenté par le démon jusqu'à ce qu'il eût confessé sa faute. Grégoire raconte de même l'histoire de deux autres moines qui ont conçu le dessein de s'évader du monastère et qui miraculeusement y sont demeurés. Deux autres moines ont réussi à s'évader, ils ont fait semblant de prendre la voie Appienne « comme s'ils allaient à Jérusalem », mais ils ont tourné ensuite et sont allés se cacher dans des cryptes au delà de la porte Flaminienne : le soir venu, leur fuite découverte, on est parti à cheval à leur recherche, on les a miraculeusement trouvés dans leur cachette et ramenés au monastère : Grégoire assure que ce miracle les a rendus meilleurs, *miraculo meliorati*.

Au déclin du IXe siècle, Jean Diacre a connu le monastère du *clivus Scauri*, qui avait passé pour lors à des moines grecs (*Vita G.* IV, 82). Les trois oratoires qu'il signale, l'un de la Vierge, l'autre de saint Séverin, le troisième de sainte Barbe, ont toute apparence de n'être pas du temps de saint Grégoire (IV, 88-89). Jean Diacre parle d'un atrium, au milieu duquel est une fontaine, *nymphium*. Dans cet atrium il signale deux peintures, *iconiae*[1]. La première repré-

1. Saint Grégoire aimait les *imagines*. Étant pape, il apprend que l'évêque de Marseille, Serenus, a prescrit de détruire les *imagines* dans les églises, sous prétexte que quelques fidèles les adorent. Le pape blâme le zèle mal inspiré de Serenus. « La peinture, lui écrit-il, sert dans les églises aux illettrés : ce qu'ils voient peint sur les murs est un livre qu'ils lisent, eux qui ne

sente saint Pierre assis avec debout devant lui à sa droite un personnage qui est Gordianus, le père de saint Grégoire. La seconde peinture représente, assise, Silvia, sa mère. La description que Jean Diacre fait de ces peintures est minutieuse et d'autant plus suspecte : l'art du VIIe siècle ne comportait pas tant d'intentions et de nuances. Le portrait de Silvia portait l'inscription :

GREGORIUS SILVIAE MATRI FECIT

(IV, 83). Plus loin, dans une *absidula*, au delà du *cellarium* des moines, Jean Diacre a vu le portrait « *in rota gypsea* » de saint Grégoire, œuvre du même artiste, assure-t-il (IV, 84). Par *rota gypsea* on entendra un médaillon de stuc. Jean Diacre détaille les traits avec complaisance : Grégoire, dit-il, avait un visage qui rappelait le visage allongé de son père et le visage rond de sa mère, et ainsi de suite : c'est de la littérature. Retenons que Grégoire, qui, comme Gordianus, porte une planète sur la dalmatique (une chasuble de laine sur une tunique de lin), ce qui est le vêtement de ville de la bonne société du temps, porte en outre le pallium épiscopal. Tête nue, debout, il tient l'Evangile de la main gauche et une croix de la main droite. Il a autour de la tête un nimbe carré, à quoi on reconnaît les personnages vivants, observe

savent pas lire » (J. 1736). Comme Serenus feint de ne pas comprendre, Grégoire revient à la charge : il faut des peintures pour les illettrés, et l'antiquité chrétienne a accepté non sans raison que dans les lieux vénérables fussent peintes les histoires des saints. Grégoire n'est pas surpris de l'émotion du peuple de Marseille, qui manifeste contre son évêque, et il est près de donner raison à ces braves gens (J. 1800). Dans la première de ces deux lettres, on voit que Serenus « imagines confregit atque proiecit » : ce pouvaient être des sortes d'icones.

Jean Diacre. On ne peut douter que ce portrait n'ait été exécuté quand Grégoire était pape[1]. Une inscription complète le portrait, inscription médiocre, mais composée par Grégoire lui-même : « O Christ, puissant Seigneur, à qui nous devons l'honneur (de notre charge d'évêque), prends en mains, avec ta bonté coutumière, l'office que tu nous as dévolu. »

CHRISTE POTENS DOMINE NOSTRI LARGITOR HONORIS
INDULTUM OFFICIUM SOLITA PIETATE GUBERNA.

Grégoire s'enferma dans son monastère. Les années qu'il y vécut, au sortir du siècle, furent des années de joie parfaite. Devenu évêque, accablé par les sollicitudes de sa charge, sa pensée se reportera à ces années de retraite comme aux plus douces de sa vie. Il écrira dans la préface des *Dialogues :* « Mon esprit infortuné, souffrant de sa tâche présente comme d'une blessure, se souvient de ce qu'il était jadis dans le monastère. » Là, Grégoire n'avait à penser qu'aux choses du ciel, tandis que maintenant les affaires des hommes du siècle l'écrasent de leur fardeau. Je pèse ce que je porte, je pèse ce que j'ai perdu ! Pareille plainte dans la lettre à saint Léandre, qui sert de préface aux *Moralia.* J'avais fui le monde, j'avais abordé au monastère comme à un port, et je m'étais sauvé nu du naufrage, « *portum monasterii petii* ». C'est quand j'ai dû l'abandonner que j'ai apprécié la paix du monastère, « *quietem monasterii... perdendo cognovi* ». Nous sommes ainsi bien assurés que Grégoire a été moine.

1. Voyez E. Wuescher-Becchi, « Sulla ricostruzione di tre dipinti descritti da Giovanni Diacono ed esistenti al suo tempo nel convento di S. Andrea ad Clivum Scauri », *Nuovo Bulletino di archeologia cristiana*, 1900, p. 235-251.

Il ne fut pas pour autant à la tête de son monastère. Il parle, en effet (*Dial.* IV, 21), d'un saint religieux nommé Valentio, qui avait été d'abord à la tête d'un monastère dans la province de Valerie. Les Lombards y ayant rendu la vie intenable, il vint à Rome, où, écrit Grégoire, il fut supérieur de mon monastère et de moi-même. Grégoire, en quittant la plus haute magistrature de Rome, ne cherchait plus qu'à obéir.

Grégoire de Tours assure qu'il vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres, mais c'est peut-être là une affaire de style. Il ajoute que celui qui avait accoutumé de se montrer à Rome « vêtu de soie et couvert de gemmes étincelantes », ne porta plus qu'un vil vêtement : disons simplement qu'il avait pris l'habit monastique, lequel était de règle pour un moine. Nous admirerons plutôt que, restant à Rome où il avait tant de relations et où il avait tenu une si grande place, il ait pu y trouver la retraite et le silence. Il a dit : « Établi dans un monastère, je pouvais épargner à ma langue toute parole oiseuse et tenir mon esprit continuellement fixé dans la volonté de prier[1]. »

Avec la prière, le jeûne, et le jeûne coûtait infiniment au débile estomac de Grégoire : il souffrait, en effet, de maux d'estomac, qui allaient jusqu'à le faire défaillir, et qu'il ne pouvait vaincre qu'à la condition de s'alimenter fréquemment. Mais il voulait jeûner. Un certain samedi saint, jour où « tout le monde jeûne, même les petits enfants », écrira-t-il, « je me vis dans l'incapacité de jeûner, et sur le point de défaillir de mon chagrin, plus encore que de mon mal ». Je suppliai, continue-t-il, mon saint confrère

1. *Homil. in Ezech.* I, XI, 6.

Eleutherius, et, entré avec lui dans l'*oratorium*, je lui demandai d'obtenir pour moi de Dieu par ses prières de pouvoir jeûner ce jour-là. Eleutherius pria. Quand il sortit un instant après de l'*oratorium*, je ne sentais plus rien, je pus jeûner jusqu'au soir, je ne me reconnaissais plus, je vaquais au service du monastère, et, le soir venu, mes forces étaient si grandes, que j'aurais pu jeûner un jour de plus, si j'avais voulu (*Dial.* III, 33).

Nous avons dans ce récit l'aveu de l'infirmité qui ne devait plus quitter Grégoire, et qui s'aggravera avec l'âge. Nous y avons aussi un indice de la part qui lui incombait dans l'administration de son monastère, « *in dispositione monasterii occupata mens* ». Le mot *dispositio* éveille l'idée d'affaires temporelles[1]. C'est notre surprise que Grégoire n'en fût pas déchargé. Nous avons enfin l'indice de l'existence d'un *oratorium*, un seul, dans le monastère[2]. Nous

1. Rapprocher l'épitaphe de l'acolyte Innocentius (IVe siècle) : HIC OB ECCLESIASTICAM DISPOSITIONEM ITINERIB(US) SAEPE LABORAVIT NAM ITER USQUE IN GRAECIIS MISSUS SAEPE ETIAM CAMPANIA(M) CALABRIAM ET APULIAM POSTREMO MISSUS IN SARDINIAM IBI EXIT DE SAECULO. Inscription publiée par O. Marucchi dans *Miscellanea G. B. de Rossi* (1924), t. II, p. 88.

2. N'oublions pas que les monastères en ce temps-là n'ont pas droit à avoir de *missae publicae*. Ce point a été réglé par le pape Pélage II, ainsi que nous l'apprendra Grégoire (J. 1426). Pas de *missae publicae,* c'est-à-dire de messes de l'évêque, et donc pas de *cathedra* de l'évêque. « Sed sicut et consuetudo et praecepti tenor (de Pélage II) eloquitur, si missas ibidem sibi celebrari voluerint, a te presbyter dirigatur. » Grégoire donne ses raisons dans une lettre à l'évêque de Rimini. Pas de *missae publicae* célébrées par l'évêque dans le monastère de Saint-André de Rimini, « de peur que, dans la retraite des serviteurs de Dieu, on ne donne occasion à des concours du peuple, et que la présence de trop nombreuses femmes ne soit une occasion de

verrons ailleurs que le monastère avait dans son enclos son cimetière.

Rome aurait dû conserver jalousement la maison et le monastère de saint Grégoire ! La basilique qui porte le nom de Saint-Grégoire ne peut remonter ses origines plus haut que le XIIe siècle[1]. Telle qu'elle est, reconstruite au début du XVIIIe, elle est bien l'édifice le plus correct, le plus nu, le plus incolore de Rome, rien n'y évoque l'âge et l'auteur des *Dialogues*. A l'extrémité d'une terrasse plantée de quelques cyprès, s'alignent dans une architecture théâtrale trois chapelles dédiées respectivement à saint André, à sainte Barbe, à sainte Silvia : elles sont dues à la munificence et à la dévotion du cardinal Baronius, abbé commendataire de l'abbaye du *clivus Scauri*.

On assure que ces édicules de Baronius reposent sur des restes d'*opus reticulatum* de l'époque impériale, et l'on peut voir sur la droite un pan de mur déterré qui appartient à l'enceinte du temps des rois : ces restes nous sont indifférents, parce qu'ils ne nous parlent pas de saint Grégoire. Aussi bien ne faisons-nous aucun vœu pour qu'on ouvre des tranchées aux pieds des cyprès de la terrasse ou le long de l'aimable pergola du potager. A défaut de vestiges, si authentiques fussent-ils[2], « *C'e l'aria* », il y a l'at-

scandale pour les âmes simples » (J. 1362). Cette formule, *missas illic publicas per episcopum fieri omnino prohibemus,* est une formule que l'on retrouve maintes fois dans le registre de saint Grégoire : c'est une règle de droit.

1. Voyez V. Moschini, *S. Gregorio al Celio*, s. d., et la bibliographie qui l'accompagne. Voyez le plan de Grisar dans le *Dict. archéol. chrét.* t. VI, p. 1758.

2. « In 1890, a search in the cellars of the monastery revealed the fact that deep beneath the modern buildings the old house

mosphère, comme disait un jour de saint François à Mgr Duchesne un franciscain qui lui faisait visiter les Carceri, il y a tout ce qui flotte d'histoire entre ces murs et dans cette lumière.

L'horizon est ici celui que saint Grégoire a vu de ses yeux : face à sa demeure, le Palatin, jadis *arx imperii*, et, au premier plan du Palatin, le palais de Septime Sévère, le *Septizonium*; sur la gauche, le Cirque Maxime, où Totila fit courir en 549 pour la dernière fois; sur la droite, l'amphithéâtre Flavien, qu'on n'appelait pas encore le Colisée, et où les derniers jeux furent donnés au temps de Théodoric; et sur la droite encore, à l'extrémité de la *via triumphalis* qui séparait le Caelius du Palatin, l'arc de Constantin... La demeure patricienne de Grégoire était aux abords du quartier le plus monumental de Rome, un monastère y pouvait trouver maintenant une solitude.

*
* *

Il n'était pas possible qu'un romain de la naissance et de la valeur de Grégoire fût par l'Église romaine laissé dans la retraite que son renoncement avait cherchée et où se complaisait son âme contemplative. Dans les desseins de la Providence, cette initiation à la vie monastique ne devait être qu'une préparation de plus. On a lieu de croire que le pape Pélage II (579-590), au début même de son pontificat, décida d'attacher Grégoire à son service.

still exists in a marvellous state of preservation, and might easily be excavated without impairing the stability of the church above. Unfortunately, the projected excavation has not been carried out. » DUDDEN, t. I, p. 11.

Si l'acte par lequel Grégoire, préfet de Rome, a servi de garant à la *cautio* de l'évêque de Milan Laurentius, est de 574, on peut accorder au plus cinq années à la vie de Grégoire dans son monastère.

Le pontificat de Pélage II commençait (30 juillet 579) dans les terreurs d'un siège, les Lombards assiégeaient Rome. On avait dû procéder à l'ordination du pape sans attendre la confirmation de son élection par l'empereur, qui était pour lors Tibère II (578-582). Grégoire, qui ne pouvait que se soumettre à la volonté du pape sur lui, accepta d'être fait diacre, quoi qu'il en eût, et encore ignorait-il qu'on le destinait à être envoyé aussitôt à la cour de Constantinople. Le pape, en effet, ne le faisait pas diacre pour le service d'une des sept régions ecclésiastiques de Rome confiées aux sept diacres de l'Église romaine, mais pour la mission de « veiller dans un palais terrestre ». Les apocrisiaires du pape à Constantinople étaient presque toujours des diacres de l'Église romaine. Le diacre qu'on envoyait cette fois avait l'originalité d'être un moine, mais sans doute l'ancien préfet de Rome n'était-il pas un inconnu à Constantinople.

II

SAINT GRÉGOIRE A CONSTANTINOPLE

Un historien récent de saint Grégoire s'est plu à décrire l'éclat de Constantinople à pareille date, l'animation de son port, la Corne d'Or, la richesse de la ville, la beauté de ses architectures, la Sainte-Sophie de Justinien resplendissante de jeunesse, et la cour impériale dans sa dignité cérémonielle, tout ce qui dut frapper les regards de Grégoire, sinon les éblouir [1]. Plus brillant et animé était l'aspect de la nouvelle Rome, *urbs regia,* plus mélancolique devait être pour Grégoire l'image inoubliable de la vieille Rome qu'il venait de quitter, et de la solitude qui s'était faite dans ses murs, et des menaces qui pesaient sur elle.

Constantinople était une ville pour lors unique au monde, où refluait la vie de ce qui subsistait de l'empire romain, et où le basileus en personnifiait le prestige.

Justinien (527-565), dans un règne long et glorieux qui avait rétabli la domination romaine « d'un Océan à l'autre Océan », avait réalisé l'autocratie la plus systématique qu'on eût jamais vue. En distinguant théoriquement les deux domaines du sacerdoce et de l'empire, il estimait avoir des devoirs envers le sacer-

1. Dudden, t. I, p. 123-136. Schubert, p. 102, évalue à 361 millions de marks or le coût de la construction de Sainte-Sophie.

doce, et à l'occasion il les concevait comme une extension de sa souveraineté. Il entendait être orthodoxe, quitte à dicter lui-même l'orthodoxie ; il entendait être déférent pour le sacerdoce, quitte à déposer les évêques qui lui résistaient ; il entendait laisser à l'Eglise le service des choses divines, quitte à légiférer sur toutes les matières ecclésiastiques sous couleur de sanctionner les canons. Le Siège apostolique, grand de l'autorité d'un saint Léon, d'un Gélase, d'un Hormisdas, était bien menacé par ce césaropapisme : le maintien de son *principatus* était un problème de tous les jours. Au concile de Constantinople de 536, on avait vu le patriarche Ménas déclarer : « Rien de ce qui se fait dans la très sainte Église ne doit se faire sans l'avis et sans l'ordre de l'empereur, et, comme vous savez, nous suivons le Siège apostolique et lui obéissons, sa communion est la nôtre, nous condamnons ceux qu'il condamne. » La coordination de ces deux autorités était pour l'Eglise universelle la « question d'Orient[1] ».

Tibère II est l'empereur que Grégoire trouve à Constantinople en y arrivant. Grégoire de Tours (VI, 30) fait le plus vif éloge de ce prince, de sa prudence, de sa justice, de sa bienveillance égale pour tous, et de la sympathie universelle qui s'attache à lui. Il oppose la vertu et la religion de Tibère II à l'avarice féroce de Justin II et à son orthodoxie suspecte. Les moyens de rigueur appliqués par Justin II aux dissidents monophysites ont été sans résultat, et sans résultat les tentatives de compromis. Avec Tibère II, on a renoncé aux rigueurs et aux trac-

1. P. Batiffol, « L'empereur Justinien et le Siège apostolique », *Recherches de science religieuse*, 1926, p. 193-264.

tations : nous ne voyons pas que Grégoire se plaigne de cette politique de non-intervention.

Le patriarche de Constantinople est Eutychios. Promu au siège par la faveur de Justinien en 552, il a présidé en 553 le concile qui a consenti à Justinien la condamnation des Trois Chapitres. Eutychios a été l'homme de Justinien jusqu'en 565, presque jusqu'à la fin du règne. A la dernière heure, pour des raisons qui ne sont pas toutes claires, Eutychios a été déposé, exilé, d'ordre de Justinien, et il n'a été rappelé qu'en 577, quand est mort le patriarche que Justinien avait mis à sa place. Restauré après douze ans d'exil, Eutychios fait figure de confesseur. Rome cependant a une médiocre confiance dans Eutychios, Rome n'est à peu près jamais en confiance avec les évêques de Constantinople.

Grégoire ne sait pas le grec, infériorité grave pour lui à Constantinople. A la cour, dans le monde officiel, chez les romains réfugiés, on parle latin, sans doute, mais avec le clergé oriental qui ne sait que le grec, et pour ne rien dire du clergé de langue syriaque, les relations ne peuvent être que limitées.

La culture byzantine est pour Rome un monde désormais inaccessible. Or le siècle de Justinien n'a pas produit que sa législation, il a produit une littérature ecclésiastique débordante, dont on aurait tort de déprécier l'intérêt [1]. En retour de la condamnation définitive d'Origène au concile de 553, une théologie résolument aristotélicienne donne naissance à la première en date des Scolastiques. Et en réaction de cette dogmatique spéculative s'accrédite sous le nom du pseudo-aréopagite Denys la dogmatique mystique.

1. SCHUBERT, p. 123-141.

Grégoire ne paraît avoir connu ni Léonce de Byzance, l'inspirateur de la théologie personnelle de Justinien, ni le faux Denys. Il ne paraît pas avoir entendu parler de l'aristotélisme de Jean Philoponos, de cet alexandrin alors dans tout l'éclat de sa renommée, qui avait écrit contre « l'hellénisme » (Jamblique, Proclus), et aussi bien contre le concile de Chalcédoine, car il était ardemment monophysite[1]. Vers 570, il avait publié un livre sur la résurrection des morts (Περὶ ἀναστάσεως). Il distinguait, en bon aristotélicien, la matière et la forme du corps, et soutenait que, par la mort, la matière du corps tombant dans l'indéterminé, il faudrait pour la résurrection qu'une nouvelle matière fût « informée » : la résurrection serait ainsi comme une nouvelle création. Le patriarche Eutychios inclinait à cette doctrine.

Grégoire raconte (*Moral.* XIV, 72-74) qu'Eutychios avait, dans un écrit, énoncé que notre corps ressuscité sera impalpable, plus subtil que le vent et que l'air. Grégoire s'inquiéta : notre corps sera subtil, pensait-il, mais palpable, subtil « *per effectum spiritalis potentiae* », palpable « *per veritatem naturae* ». Grégoire, qui n'avait rien d'un aristotélicien, connaissait l'Ecriture. Le Christ avait dit : « Palpez et voyez, un esprit n'a pas chair et os, comme vous voyez que j'ai. » Eutychios répondit à Grégoire, probablement dans une conférence qu'ils eurent ensemble, et Grégoire nous donne un résumé des arguments échangés. Eutychios cependant ne se rendait pas aux raisons de Grégoire, et on put craindre que tout cela ne finît par une rupture.

Le bon empereur Tibère II intervint. Il manda

1. J. MASPERO, *Hist. des patriarches d'Alexandrie* (1923),

secrètement le patriarche et l'apocrisiaire, se fit exposer le sujet de leur désaccord, pesa les allégations des deux parties, et jugea que la vérité était du côté de Grégoire. Quant au livre qu'avait publié Eutychios sur la résurrection, l'empereur se demanda s'il ne devait pas le condamner au feu. Le patriarche et l'apocrisiaire sortirent de l'audience sans que nous sachions s'ils s'étaient accordés. Il arriva qu'ils tombèrent tous deux malades. Eutychios mourut, mais avant de mourir il se rétracta en termes qui ne pouvaient que donner satisfaction à Grégoire. Celui-ci, constatant que personne ne s'obstinait dans l'erreur qui avait été un temps celle du défunt, ne crut pas devoir poursuivre l'affaire, « *dissimulavi coepta persequi* ». Cette poursuite aurait pu mener très loin.

*
* *

Tibère II mourut (14 août 582) bien peu après Eutychios (5 avril). Arrivé à sa dernière heure, le bon empereur désigna pour lui succéder un officier qui s'était distingué à la guerre, Maurice : il lui donna sa fille en mariage. On célébra en même temps l'avènement et les noces. Grégoire connaissait Maurice dès avant son avènement, ce qui lui permettra de lui écrire un jour : « Tu as été mon seigneur, alors que tu n'étais pas encore le seigneur de tous[1]. » Grégoire baptisera le fils de Maurice, le premier né de ses enfants, nous apprend l'*Historia Francorum* (X, 1).

Le patriarche qui a succédé à Eutychios est Jean dit le Jeûneur, élu le 11 avril 582. Grégoire, qui aura un jour avec Jean de graves difficultés, avait d'abord estimé sa vertu. Par lui nous savons que Jean n'avait

1. J. 1266, août 593.

pas brigué l'épiscopat, qu'il avait voulu s'y dérober par la fuite, qu'il s'en déclarait indigne. Grégoire était à Constantinople au moment de l'élection, « *fugisse velle te memini* », écrira-t-il plus tard à Jean. Il rappellera aussi que, quand Jean devint patriarche, il avait trouvé la paix religieuse assurée et la concorde dans les Eglises. C'est beaucoup dire ; peut-être Grégoire ne pensait-il qu'aux relations cordiales de Constantinople et du Siège apostolique. Jusqu'au retour de Grégoire à Rome, quand sa nonciature prit fin, rien du moins n'altéra ses bons rapports avec le patriarche Jean.

Grégoire, qui n'entendait pas renoncer à la vie monastique, a amené à Constantinople avec lui un certain nombre de moines de son monastère du *clivus Scauri*, et du nombre est le chef même du monastère, le prêtre Maximianus. En 584, le pape Pélage II réclama Maximianus, par une lettre que nous possédons et qui est du 4 octobre (J. 1052). Grégoire raconte dans les *Dialogues* (III, 36) que Maximianus, « revenant à mon monastère à Rome », essuya dans la mer Adriatique une tempête, où le navire eut son mât brisé, ses voiles à la mer, toute sa carcasse disloquée, sa carène envahie par l'eau. Les passagers, se voyant perdus, « se donnèrent la paix les uns aux autres, reçurent le corps et le sang du Rédempteur », et recommandèrent leurs âmes à Dieu. Cependant le navire résista huit jours, et le neuvième jour aborda à Cotrone : à peine les passagers étaient-ils débarqués et Maximianus après eux, que le navire coula à pic. Manifestement Dieu veillait sur Maximianus, qui, ajoute Grégoire, est maintenant évêque de Syracuse.

La lettre du pape qui rappelait Maximianus de Constantinople à Rome annonçait autre chose à

Grégoire. Pélage II écrit à son « cher fils et vénérable diacre » qu'il lui envoie l'évêque Sébastien[1], accompagné du notaire Honoratus, avec les instructions nécessaires. Sébastien, continue le pape, a été « dans ces parties » (Rome) et jusqu'à Ravenne, avec le patrice Decius, et ce qu'il te rapportera t'instruira de tout : il pourra suggérer à l'empereur le nécessaire.

Nous découvrons dans cette lettre du pape un autre aspect de la mission de Grégoire : il a à servir les intérêts de Rome et de l'Italie auprès de l'empereur. Si grandes, continue Pélage II, sont les calamités et les tribulations que nous souffrons de la perfidie des Lombards, en dépit de leurs engagements formels, que personne ne suffit à les exposer. Quant à notre frère Sébastien, tu pourras apprendre par ce qu'il te rapportera comment nous l'avons accueilli et quelle charité il a trouvée chez nous, sur ta recommandation (*te suggerente*).

Il nous a promis, poursuit le pape, d'exposer au très pieux empereur les besoins et les périls de toute l'Italie. Délibérez ensemble de ce que vous pourrez pour subvenir promptement à nos détresses. La république est à un point si critique, que, si Dieu ne met pas au cœur du prince l'inspiration de montrer à ses sujets la pitié qu'il a pour eux, et de nous accorder un *magister militum* ou un *dux*, nous sommes perdus. La région de Rome (*partes romanae*) est destituée de toute garnison. L'exarque nous écrit qu'il ne peut rien faire pour nous, ne suffisant pas à défendre la région de Ravenne. Que Dieu commande

1. Sébastien était évêque de Risano, près de Cattaro, en Illyricum. J. 1096.

à l'empereur de venir à notre secours au plus tôt dans les périls qui nous étreignent, avant que l'armée de cette nation impie, les Lombards, ne se soit emparée des pays qui sont encore de l'Empire.

Lettre navrante! L'exarque peut à peine couvrir Ravenne, et se déclare incapable de secourir Rome. Le pape, sur qui on compte peut-être pour défendre Rome, n'a ni troupes, ni général, ni argent. Il ne peut se tourner que vers l'empereur, mais l'empereur, qui a les Perses sur les bras, doit laisser l'Italie se défendre seule : il n'est pas indifférent, il est sans moyens. Nous ignorons ce qu'il répondit au pape Pélage II, aux instances de Grégoire et de Sébastien. Nous voyons seulement dans la lettre que Pélage II adresse à Elie et aux évêques d'Istrie, en 586, que « Dieu a daigné donner pour un temps la paix et la tranquillité » à l'Italie, « pour la félicité des princes chrétiens », et « grâce aux labeurs et à la sollicitude de notre fils l'excellentissime Smaragdus, exarque et *chartularius sacri palatii* » (J. 1054)

Le loyalisme du pape est au-dessus de toutes ces vicissitudes. Son attachement à l'empereur, et non pas seulement en haine des Lombards ariens, mais par un sentiment tout romain de fidélité à la République, est un attachement de point d'honneur. On possède le texte d'une inscription que Pélage II a placée à Saint-Pierre *in altare* [1], en souvenir dedécorations exécutées sur ses ordres, et on l'y voit déclarer que lui et son peuple font cette offrande à Dieu :

1. De Rossi, *Inscriptiones*, t. II, p. 145.

UT ROMANA MANU CAELESTI SCEPTRA REGANTUR
SIT QUORUM IMPERIO LIBERA VERA FIDES

pour que les sceptres romains soient conduits par la main céleste, et que sous leur empire la vraie foi ait la liberté. L'évêque romain prie Dieu de donner aux princes (Maurice et son fils Théodose) des temps pacifiés,

HOSTIBUS UT DOMITIS PETRI VIRTUTE PER ORBEM
GENTIBUS AC POPULIS PAX SIT ET ISTA FIDES.

Que les ennemis du nom romain soient vaincus dans le monde entier par la vertu de saint Pierre, que la paix soit assurée aux peuples et avec la paix la foi catholique.

*
* *

A Constantinople, Grégoire a rencontré l'évêque de Séville Léandre, qu'il nous dit venu en mission pour les intérêts de la foi catholique en Espagne. Séville appartenait au royaume wisigoth, qui avait pour roi Leovigild, mais Léandre n'était pas à Constantinople au compte du roi arien : sa mission n'avait pu lui être donnée que par Hermenigild, qui était catholique, et qui, révolté contre Leovigild son père, voulait s'assurer l'appui des Byzantins. Hermenigild avait été converti au catholicisme par Léandre (*Dialog*. III, 31). La révolte d'Hermenigild (579-584) fut écrasée et lui-même mis à mort (13 avril 585). La rencontre de Léandre et de Grégoire à Constantinople noua entre eux une étroite amitié : ils étaient tous deux de bonne naissance, tous deux de profession monastique, tous deux écrivains. Grégoire (*ibid.*

parle de Léandre avec une rare affection. Il se reposait dans l'intimité de Léandre (*mihi in amicitiis familiariter iuncto*) du souci des affaires, ballotté qu'il était par le flot des causes séculières, comme il s'en plaint, en moine à la vocation de qui on a fait violence[1].

Il trouvait cependant le loisir de méditer les saintes Écritures. En ce temps-là, il commença la composition de son commentaire du livre de Job, à la demande des moines de sa communauté à Constantinople, et à la demande aussi de Léandre. Il n'y mettra la dernière main qu'à Rome, étant déjà pape, et nous en parlerons alors.

Notons comme un autre trait de caractère que ce méditatif, qui aurait voulu fuir le monde, avait le don de se faire des amis et la charité de les aimer. Il ne semble pas qu'il ait été très avant dans la confiance de l'empereur Maurice : nous verrons de quels ménagements on devait user avec ce prince renfermé, jaloux de son omnipotence, et destiné à laisser si peu de regrets. Mais que d'amis sûrs Grégoire comptait à la cour même ! Le médecin de l'empereur, Théodore, par exemple, ou le *comes excubitorum* Philippicus. Dans une lettre que nous verrons un jour Grégoire écrire au patrice Narsès, le général du temps de Maurice, illustre par ses campagnes contre les Perses, nous avons la preuve que tout l'entourage du patrice était lié à Grégoire. Saluez, lui dit-il, « *domnum Alexandrum, domnum Theodorum, filium meum Marinum, domnam Esyciam, domnam Eudochiam*

1. Nous avons un spécimen de ces affaires séculières dans une affaire concernant les îles qui appartiennent à la cité de Naples et qu'on lui conteste. Grégoire obtient de l'empereur Maurice des *iussiones* qui confirment cette propriété (J. 1570).

et domnam Dominicam » (J. 1073). Une autre lettre nous apprend que *domna* Dominica a été mise à la tête d'une communauté et que désormais elle n'est plus « contrainte de servir dans le labeur du palais terrestre » (J. 1473). C'était apparemment une dame du service de l'impératrice.

Grégoire connaît une autre dame, qui porte le nom de Gregoria, et qui est *cubicularia Augustae,* attachée à la chambre de l'impératrice. Nous avons une lettre gracieuse et paternelle où il répond à ses anxiétés de conscience (J. 1468).

Theoktista, sœur de l'empereur Maurice, est chargée des enfants de l'empereur, elle est leur nourrice au sens antique du mot. Je vous demande, lui écrit Grégoire, que des petits princes que vous nourrissez (*parvulos dominos quos nutritis*) vous preniez bien soin de former le caractère. Elle devra veiller à ce que « les glorieux eunuques » qui sont attachés à ces enfants ne leur tiennent que des discours capables de développer la charité entre eux et la mansuétude envers leurs inférieurs (J. 1469). L'impératrice Constantina, fille de Tibère II et femme de Maurice, n'est pas, il s'en faut, indifférente à Grégoire : dans cette même lettre, on voit que Grégoire compte sur Théoktista pour lui donner des nouvelles de la *serenissima domina,* entendez des nouvelles de sa vie intérieure, de ses consolations spirituelles, de ses lectures. Grégoire est un directeur de consciences féminines, on pouvait s'en douter, et l'impératrice lui a sans doute ouvert son âme.

On a écrit sur « Cicéron et ses amis », on voudrait être assez documenté pour écrire sur Grégoire et ses amis. Du moins avons-nous jusqu'à cinq lettres adressées à la même amie, une grande dame romaine

qui s'était réfugiée à Constantinople, cinq lettres s'espaçant sur plusieurs années, cinq lettres où nous surprenons la confiance que ses amis vouaient à Grégoire, et la sollicitude, la fidélité, l'affection, que Grégoire leur vouait en retour.

« Grégoire à Rusticiana *patricia* [1].

« En recevant la lettre de votre excellence, j'ai été consolé par la nouvelle que j'espérais de votre santé. Que le Seigneur, dans sa miséricorde, protège et dispose votre vie et vos actes.

« J'ai été très surpris que vous ayez renoncé à votre pensée de visiter les Lieux Saints et abandonné ce pieux projet. Quand, par le don de Dieu, notre cœur conçoit quelque bon dessein, il faut se hâter de l'exécuter dévotement, de peur que l'ennemi rusé ne travaille à nous retenir, en nous suggérant des empêchements par lesquels notre esprit, dans l'accablement de ses tâches quotidiennes, sera détourné de réaliser ses bons désirs. Il faut que votre excellence oppose à tous ces empêchements de religieuses raisons, et que de tout l'effort de son cœur elle ait faim du fruit du bon dessein qu'elle a conçu : à ce prix, dans le siècle présent elle vivra tranquille, et dans le siècle futur elle méritera de posséder le royaume céleste.

« Quant à ce que vous m'avez écrit, que Passivus avait essayé de répandre des calomnies contre vous, mais que les très pieux empereurs non seulement ne les avaient pas accueillies, et même les avaient mal prises, vous estimerez de qui vous vient ce don, et vous mettrez tout votre espoir en Celui qui empêche les hommes en ce siècle de nuire autant qu'ils voudraient nuire, qui brise les volontés perverses par la puissance de son bras, et miséricordieusement à sa manière habituelle déjoue leurs efforts.

« Je vous prie de saluer pour moi *domnus* Appio et *domna* Eusebia, *domnus* Eudoxius et *domna* Gregoria. »

Rusticiana appartient au monde de la cour, elle est liée avec Gregoria, que nous avons vue attachée au service de l'impératrice. On a essayé de nuire à Rusticiana auprès de l'empereur, et elle a raconté ses

1. J. 1180, avril 592.

soucis au pape son ami. Grégoire l'encourage à mettre en Dieu sa confiance. Il l'encourage aussi à persister dans son dessein de faire un pèlerinage aux Lieux Saints. Notez la jolie observation sur les bons propos qu'il faut exécuter vivement, de peur que le démon, sous couleur de prudence, ne nous suggère trop de raisons d'y renoncer.

« Grégoire à Rusticiana *patricia*[1].

« La lettre que j'ai reçue de votre excellence m'a donné le plaisir d'apprendre que vous étiez allée au mont Sinaï. Croyez-le bien, j'aurais voulu y aller avec vous, mais non pas revenir comme vous. Cependant, il m'est très difficile de croire que vous avez été aux Lieux Saints, et que vous avez vu beaucoup de moines (*patres multos*), car si vous vous étiez tant édifiée, vous n'auriez pas pu revenir si vite à Constantinople. Si l'amour de Constantinople ne s'est pas éteint dans votre cœur, c'est, je soupçonne, que votre excellence a vu de ses yeux de saintes choses, et n'a pas su y attacher son cœur.

« Que le Dieu tout-puissant illumine votre esprit de la grâce de sa piété, qu'il lui en donne le goût, qu'il lui apprenne à estimer combien toutes les choses du temps sont fugitives. Tandis que nous parlons, le temps se précipite, et le juge survient, et ce monde, que nous ne voulons pas quitter de nous-mêmes, voici que le moment est proche de le quitter malgré nous.

« Je vous prie de saluer pour moi *domnus* Appio, *domna* Eusebia, et leurs filles... »

Donc, Rusticiana a fait le pèlerinage des Lieux Saints, elle a poussé jusqu'au Sinaï, sainte montagne peuplée de moines. Grégoire, non sans malice, s'étonne qu'après s'être tant édifiée, elle ait pu revenir si vite. Ah ! comme il aurait aimé, lui, ne plus quitter le Sinaï, s'il l'avait une fois visité[2] ! L'éternité seule vaut la peine qu'on y pense.

1. J. 1316, août 594.
2. On a deux lettres de Grégoire pape pour le Sinaï. Dans

« Grégoire à Rusticiana *patricia* [1].

« Voici longtemps que je me rappelle avoir écrit à votre excellence et l'avoir bien souvent encouragée à se hâter de revoir les *limina* du bienheureux Pierre prince des apôtres. Comment peut-on être séduit par Constantinople, comment peut-on en oublier Rome, je l'ignore, et je n'ai jusqu'ici sur cet article mérité d'obtenir aucune explication de vous. Combien (revenir à Rome) pourrait aider votre âme à recueillir des mérites pour la vie éternelle, combien en tout ce retour conviendrait à votre glorieuse fille *domna* Eusebia, nous nous en persuadons, et vous pouvez vous en persuader mieux encore. Mon fils Pierre, votre homme [2], qui a du jugement plus que son âge et que je sais d'une maturité si réfléchie, pourra être interrogé par vous : il vous dira combien ici tous les habitants ont d'affection pour votre excellence, et quel désir de mériter de vous revoir! Si le Seigneur nous fait dans les Saintes Lettres un précepte d'aimer nos ennemis, jugeons de la faute que c'est de ne pas aimer ceux qui nous aiment. On nous dit que nous sommes aimés, mais nous savons bien que personne ne peut aimer ceux qu'il ne veut pas voir.

« Que si vous redoutez les glaives et les guerres de l'Italie, vous devez considérer religieusement combien est grande à Rome la protection du bienheureux Pierre prince des apôtres, dans cette ville où, si réduite que soit la population, et sans secours militaire, depuis tant d'années nous avons été par Dieu gardés sans blessures au milieu des glaives.

« Nous vous disons cela parce que nous vous aimons. Que le Dieu tout-puissant vous donne tout ce qu'il sait pouvoir servir à votre âme pour toujours et à la réputation de votre maison dans le présent. »

l'une, il se recommande aux prières des moines et il leur envoie pour leur *gerontocomium* des couvertures, des matelas. Dans l'autre, il répond à la lettre qu'il a reçue du prêtre Palladius, il se recommande à ses prières, il lui envoie « *de benedictione sancti Petri* » une tunique et une coule. J. 1792 et 1791, août 600.

1. J. 1510, mai 598.

2. « Filium meum Petrum, hominem vestrum... ». *Homo* au sens d'agent, *actionarius*.

Ici, c'est le romain de Rome qui reproche à une patricienne d'avoir fui Rome, pour se réfugier à Constantinople. Bien des fois il l'a pressée de revenir. Peut-on oublier Rome? Rome n'est-elle pas le lieu du monde où Rusticiana et les siens ont leur place assignée par la Providence? Ils y ont des intérêts qui les appellent, et plus encore des affections. Que Rusticiana s'inspire de l'honneur de sa maison. Qu'elle n'ait pas peur de la guerre endémique en Italie : Rome est sous la protection de saint Pierre, qui la garde bien.

« Grégoire à Rusticiana *patricia*[1].

« J'ai reçu la lettre de votre excellence qui m'aurait relevé de la très grave épreuve dont je souffre, par tout ce que vous m'écrivez de salutaire, de dévot, de doux. Cependant une chose m'a contrarié, c'est à savoir que m'écrivant vous vous disiez, passe une fois, mais à plusieurs reprises, ma servante. Moi qui, en devenant évêque, suis devenu le serviteur de tous, quelle raison avez-vous de vous dire ma servante, quand, avant de devenir évêque, je vous appartenais? Je vous prie donc au nom du Dieu tout-puissant, que je ne trouve plus ce mot jamais dans les lettres que vous m'écrirez!

« Les présents que d'un cœur très pur et très sincère vous avez envoyés au bienheureux Pierre prince des apôtres, on les a reçus en présence de tout le clergé et on les a suspendus à leur place. Mon fils, le *vir magnificus domnus* Symmaque, qui m'a trouvé malade de la goutte et presque désespéré, avait différé de me remettre votre lettre et me l'a remise longtemps après que vos *vela* étaient en place. C'est seulement alors que nous avons trouvé dans la lettre de votre excellence que ces *vela* auraient dû être portés à l'église du bienheureux Pierre un jour de litanie. On ne l'a pas fait, parce que, comme je l'ai dit, les *vela* sont arrivés plus tôt que la lettre. Symmaque, avec toute la famille de votre maison, avait fait ce que vous vouliez que nous fissions avec le clergé. Si les voix ont manqué, votre offrande aura sa voix auprès de Dieu tout-puissant. J'ai confiance dans

1. J. 1816, février 601. Voyez plus haut, p. 23.

la miséricorde de celui dont sur terre vous avez voulu couvrir le corps : son intercession dans le ciel vous protégera de tout péché, il conduira toute votre maison par son conseil et la gardera par sa vigilance... »

Rusticiana a envoyé au pape pour la basilique de Saint-Pierre de ces courtines ou tapisseries précieuses, dont nous savons combien elles étaient dans le goût du temps et quelle somptueuse décoration elles faisaient aux églises.

Nous retrouverons Rusticiana, mais nous ne la trouverons pas à Rome, où Grégoire ne réussira pas à la ramener.

*
* *

Grégoire resta à Constantinople aux ordres du pape Pélage II, jusqu'au jour où celui-ci le rappela. Nous ignorons l'année de son retour, que l'on place par conjecture au début de 586[1].

Tout diacre qu'il fut, on s'étonnerait qu'il n'eût pas résidé dans son cher monastère du *clivus Scauri*, dont Maximianus était l'abbé[2]. Il reprit la vie régulière, il

1. BARONIUS, *Annales,* ad ann. 586, XXV, croit savoir que Grégoire a rapporté de CP. pour son monastère un bras de saint André et le chef de saint Luc, que l'empereur lui aurait donnés.

2. Le point est controversé de savoir si Grégoire a jamais été abbé de son monastère. DUDDEN, t. I, p. 187. SCHUBERT, p. 190. De 587, 28 décembre, date la donation faite par Grégoire à son monastère, donation dont le texte même s'est conservé. Il est reproduit dans EWALD-HARTMANN, t. II, p. 437-439. Maximianus est l'abbé, Grégoire porte le titre de « indignus diaconus apostolicae sedis ». Dès la fin de 590, Grégoire, devenu pape, confirme la donation de 587, par un acte adressé à Maximianus toujours abbé du monastère, J. 1082. Sur cet acte voyez la note d'Ewald, t. I, p. 14.

reprit la vie d'étude, c'est-à-dire la méditation des saintes Écritures. On suppose qu'il commenta en ce temps-là aux moines du *clivus Scauri* les Proverbes, le Cantique, les Prophètes, les Rois, l'Heptateuque, mais il n'eut pas le loisir de rédiger ces commentaires, que Claudius, traité par Grégoire de « *carissimus quondam filius* », voulut mettre par écrit[1]. Grégoire ne fut pas satisfait da sa rédaction, où il ne se reconnaissait plus. Rien d'authentique ne nous est resté de ces commentaires.

Grégoire était, ne ce temps-là déjà, considéré comme un homme du plus grand savoir, nous en avons pour garant Grégoire de Tours, qui écrit qu'il avait été formé aux lettres, à la grammaire, à la dialectique et à la rhétorique, de telle manière qu'il était réputé n'être inférieur à personne à Rome. Nous sommes tentés de sourire de cette exagération, nous qui pouvons apprécier la grammaire, la rhétorique, la culture générale, de notre cher saint. On relève chez lui à peine quelque trace de la lecture des classiques latins. Ce n'est pas parce qu'il dit une fois : *O tempora, o mores*, que nous l'imaginerons familier de Cicéron. Mais enfin il connaît Sénèque[2]! Son latin n'a pas la

1. J. 1857, janvier 602. Clandius doit être mort, quand Grégoire écrit cette lettre, il avait été fait abbé du monastère de Saints-Jean-et-Étienne, à Classe, aux portes de Ravenne.

2. Je pense à la lettre de Grégoire (J. 1103, mars 591) au patrice Venantius, qui avait abandonné la vie monastique pour rentrer dans le monde. « Scio quia, cum epistula mea suscipitur, protinus amici conveniunt, litterati clientes vocantur, et de causa vitae consilium a fautoribus mortis quaeritur... » Grégoire poursuit : « Ut tibi aliquid saecularis auctoris loquar, cum amicis omnia tractanda sunt, sed prius de ipsis ». Réminiscence de Sénèque, *Epistul.* III, pense-t-on. On ne peut douter d'ailleurs de l'hostilité que professe Grégoire contre la littérature

rusticité de celui de Grégoire de Tours; c'est le latin de la bonne société romaine de l'époque, c'est le latin de la conversation, ce n'est pas du latin châtié. Grégoire, pour le fond, est un autodidacte, et il a des ignorances qui étonnent. Avec cela, il pouvait être l'homme le plus instruit de Rome, en un temps où la culture était en plein déclin.

Le pape Pélage II employait son diacre Grégoire. Ne commettons pas l'anachronisme de dire qu'il l'avait fait cardinal. Sur la foi de Paul Diacre[1], on croit qu'il fit appel à son concours pour négocier la fin du schisme d'Aquilée, c'est-à-dire pour réconcilier à Rome les évêques d'Istrie qui avaient rompu avec le pape Vigile, quand celui-ci eut consenti la condamnation des Trois Chapitres. Pélage II adresse aux évêques d'Istrie trois lettres doctrinales, pressantes et habiles, dont l'une (la troisième) serait l'œuvre de Grégoire. La négociation de Pélage II, d'ailleurs, n'obtint rien de l'épiscopat istrien, qui résistera pareillement aux avances de Grégoire devenu pape.

A Rome, on était, nous l'avons dit, très attentif à surveiller les évêques de la ville impériale, toujours suspects. Il arriva que l'évêque d'Antioche (il s'appelait aussi Grégoire), en conflit avec le comte d'Orient et poursuivi de calomnies qui soulevaient tout son peuple contre lui, « en appela à l'empereur et au concile ». On lui donna les juges qu'il demandait,

païenne, quand on a lu la lettre qu'il écrit à l'évêque de Vienne Desiderius, pour lui reprocher ses goûts de lettré : « In uno se ore cum Iovis laudibus Christi laudes non capiunt, et quam grave nefandumque sit episcopis canere quod nec laico religioso conveniat ipse considera » (J. 1824, juin 601).

1. *Histor. Langobard.* II, 20 (éd. BETHMANN-WAITZ, p. 103).

c'est-à-dire un tribunal composé d'évêques, auxquels furent adjoints des membres du « sacré sénat » : l'accusé se justifia et ses calomniateurs furent confondus. Mais il arriva aussi que les procès-verbaux de ce « synode » furent envoyés à Rome, et que le pape Pélage II put constater que le patriarche de Constantinople y était qualifié d'œcuménique, comme si son autorité s'étendait à tout l'empire.

Pélage II écrivit sévèrement à Jean le Jeûneur, cassa les actes du dit synode pour avoir employé ce coupable vocable d'orgueil (*nefandum elationis vocabulum*), et interdit à son apocrisiaire à Constantinople de participer aux *missarum solemnia* du patriarche[1]. Le pape n'infirme pas la sentence qui a justifié l'évêque d'Antioche des calomnies articulées contre lui, il entend protester uniquement, mais solennellement, et de toute l'autorité de saint Pierre, contre l'usurpation par le patriarche du titre d'œcuménique.

Nous sommes surpris de voir éclater si soudain ce gros orage. Car ce titre d'œcuménique n'était pas nouveau. Le patriarche, en se laissant traiter d'œcuménique, manquait-il à un engagement pris? On peut penser à cette hypothèse, mais le fait est que Rome voyait là une provocation, et qu'elle ne la tolèrerait pas.

Aussi bien Pélage II touchait-il au terme de son pontificat. Une terrible inondation du Tibre désola Rome en 589, elle fut suivie de la peste. Ce n'était pas la première peste dont Rome souffrait, mais celle-ci fut exceptionnelle : Rome en fut véritablement dépeuplée. « On voyait des yeux du corps des flèches

1. Ces faits sont rapportés par saint Grégoire, J. 1357, 1er juin 595.

venir du ciel et frapper les gens un à un », écrira trois ans plus tard Grégoire avec une émotion d'épouvante (*Dialog.* IV, 36). Au mois de janvier 590, Pélage II fut atteint par l'épidémie et succomba.

III

L'AVÈNEMENT DE SAINT GRÉGOIRE

La vacance du siège qui suivit la mort de Pélage II fut de six mois et vingt-cinq jours. A vrai dire, Rome procéda sans retard à l'élection du successeur : l'inondation avait emporté les greniers à blé de l'Eglise, la peste continuait à sévir, on ne pouvait rester sans évêque : le peuple fut unanime à demander pour pape le diacre Grégoire. En ce temps-là, c'est-à-dire depuis Justinien, pour l'ordination de l'élu il fallait une *iussio* de l'empereur, et Grégoire, qui avait son plan, dut tenir à l'observation de cette règle, encore qu'on ne l'eût pas observée pour Pélage II.

Il était admis que, sans être ordonné, l'élu prît le gouvernement de l'Eglise romaine. L'*Historia Francorum* cite un sermon prononcé par Grégoire au lendemain de son élection, en pleine peste :

« Il faut, frères très aimés, que les fléaux de Dieu, dont nous devions redouter la venue, nous inspirent de la crainte quand nous en traversons l'épreuve. Que la douleur nous ouvre le chemin de la conversion, que la peine que nous portons ait raison de la dureté de notre cœur... Tout le peuple est passé au fil de la colère céleste... On est frappé et enlevé avant d'avoir pu se convertir et gémir dans la pénitence. Pensez à ce que c'est que de comparaître devant le juge sévère, quand on n'a pas eu le temps de pleurer ce qu'on a fait... »

Grégoire demande à son peuple de désarmer par la pénitence le bras de Dieu. Il ordonne une litanie processionnelle à laquelle tous prendront part, et qui se

rendra à la basilique de Sainte-Marie (Majeure). On se réunira par groupes, à l'aube, un mercredi : le clergé à Saints-Come-et-Damien, les moines avec leurs abbés à Saints-Gervais-et-Protais, les religieuses avec leurs abbesses à Saints-Pierre-et-Marcellin, les enfants à Saints-Jean-et-Paul, les *laïci* à Saint-Etienne, les veuves à Sainte-Euphémie, les femmes mariées à Saint-Clément, sept groupes, et chaque groupe conduit par le clergé d'une des sept régions. La procession ordonnée pour le mercredi se fit trois jours de suite : les colonnes avançaient par les rues de la ville en clamant *Kyrie eleison,* cependant que la peste faisait rage encore et que l'on voyait en chemin des gens tomber et rendre l'âme. Grégoire donnait du cœur à ce pauvre peuple, « il ne s'arrêtait pas de prêcher et il voulait que les prières fussent sans trêve ». Du diacre de Grégoire de Tours, présent à ces scènes, l'*Historia Francorum* tient cet émouvant récit.

En se dévouant ainsi au service de tous, Grégoire justifiait le choix que tous avaient fait de lui, mais c'était ce choix qu'il avait résolu de décliner. Il adressa une lettre à l'empereur Maurice, assure l'*Historia Francorum,* le conjurant de ne pas confirmer l'élection et de lui épargner l'honneur auquel on prétendait l'élever. En même temps, il faisait agir les amis qu'il avait à Constantinople pour qu'ils intercédassent en sa faveur dans le même sens. D'une lettre que, peu de jours après son ordination, il écrira à Jean le Jeûneur, on peut inférer qu'il avait compté sur le patriarche pour appuyer sa supplique : « Je sais, lui écrit-il, avec quelle énergie tu as décliné la terrible charge de l'épiscopat », quand on t'y a élevé, « et cependant, cette même charge, tu n'as rien fait pour qu'elle ne me fût pas imposée ». Grégoire a dû

conjurer de même Theoktista, la sœur de l'empereur. Vos bienveillances anciennes, lui écrira-t-il, m'ont manqué dans cette épreuve, qui, sous couleur de me faire évêque, me ramène dans le siècle : je vais avoir à servir les intérêts de la terre plus que je n'ai fait quand j'étais « dans la vie laïque », allusion à sa carrière de fonctionnaire. C'en est fini des joies de mon repos, la vie contemplative m'échappe, le cœur me manque. Grégoire se plaint en termes tout pareils au patrice Jean, au *comes excubitorum* Philippe, à l'ancien évêque d'Antioche, Anastase, en résidence à Constantinople. Il a compté sur leur dévouement, ils l'ont tous trahi pour le bien de l'Eglise et pour la confusion de son humilité.

Le *praefectus urbis Romae* joue lui aussi un rôle dans l'élection du pape, car l'*Historia Francorum* nous apprend que le dit préfet a retenu les lettres adressées par Grégoire à l'empereur pour obtenir que son élection ne fût pas confirmée, et qu'il a mandé au prince l'unanimité du peuple sur son nom : le préfet était tout acquis, comme de juste, à l'élection de Grégoire. L'empereur ne le fut pas moins, continue l'*Historia Francorum*, il rendit grâces à Dieu, ayant de l'amitié pour Grégoire, nous le savions, et étant heureux de l'honneur qu'il méritait si bien. Il confirma donc son élection, « *data praeceptione iussit eum institui* ».

Alors Grégoire voulut fuir. C'était trop. On s'assura de lui, on le conduisit de force à la basilique de Saint-Pierre, où il fut consacré, 3 septembre 590.

La tristesse que lui inspire son élection déborde dans les lettres qu'il répond aux amis qui lui ont exprimé leurs félicitations. Il semble que l'élu soit purement un moine, qui ne se console pas d'avoir été

arraché à la vie contemplative. Il écrit ainsi au patrice Narsès à Constantinople[1] :

« En me représentant en termes si élevés la douceur de la contemplation, vous renouvelez la douleur que j'ai de ma ruine, car vous me parlez de ce que j'ai intérieurement perdu, quand extérieurement je suis monté sans l'avoir mérité au faîte du pouvoir. Sachez que mon chagrin est si grand, que je puis à peine l'exprimer : les ténèbres de ma douleur obscurcissent mes yeux. Triste est tout ce qui se voit, et tout ce que l'on croit consolant est lamentable à mon cœur. »

Il écrit à son ami l'évêque de Séville, saint Léandre[2] :

« J'aurais bien sincèrement voulu vous répondre, si le labeur de la charge pastorale ne m'écrasait pas à ce point, que j'ai plutôt envie de pleurer que de parler. Votre révérence l'a bien compris rien qu'au texte de mes lettres, parce que je parle avec abandon à lui que j'aime avec force. Je suis secoué, en effet, dans ce poste (qui est le mien) par les flots de ce monde, et ils sont si violents, et le vieux navire, que le dessein caché de Dieu m'a donné à gouverner, est à ce point pourri que je désespère de le conduire au port. Tantôt les flots se jettent (sur nous) de face, tantôt ils gonflent sur nos flancs leurs masses écumantes, tantôt la tempête nous poursuit dans le dos. Au milieu de tout ce déchaînement, troublé moi-même, je tiens le gouvernail, et tantôt je fais front, tantôt, le navire penché sur le côté, j'esquive en obliquant les menaces des flots. Je gémis, parce que, du fait de la négliger, la sentine des vices va croissant (dans la cale), et que, dans la tempête terrible que nous traversons, les planches pourries ont des craquements de naufrage. En pleurant je me rappelle le tranquille rivage de mon repos, que j'ai perdu, je regarde en soupirant la terre où la violence des vents m'empêche d'aborder. Si tu m'aimes, o frère très cher, tends-moi la main de ta prière dans ces flots où je me débats, elle me sera un secours, et le mérite qu'elle te vaudra te rendra plus vaillant dans ton propre labeur. »

1. J. 1073, octobre 590.
2. J. 1111, avril 591.

Le navire pourri, dont Grégoire décrit la détresse, n'est pas la symbolique barque de Pierre, c'est Rome, c'est son peuple aux prises avec toutes les épreuves à la fois. Il faut veiller à la sécurité de la ville contre une attaque brusquée des Lombards, et voici que la garnison romaine s'est mise en grève, faute sans doute d'être payée. Dans les premiers jours qui suivent son avènement, Grégoire écrit à un haut fonctionnaire qui va arriver à Rome : « Quand toi aussi, lié par la charge qui devient la tienne, tu seras retenu à Rome, tu connaîtras de quel chagrin et de quel amertume je souffre. A l'arrivée de sa magnificence *domnus* Maurentius (le nouveau *magister militum*), je vous en prie, venez ensemble au secours de la ville de Rome, car nous sommes sans trêve pressés du dehors par les glaives des ennemis, et au dedans, péril autrement grave, par la sédition des soldats [1]. » Grégoire sait que son peuple est guetté par la famine. Il faut, pour assurer l'approvisionnement de Rome, que les blés de Sicile arrivent ponctuellement : Grégoire écrit au préteur de Sicile de veiller à ce qu'il n'y ait pas diminution dans les quantités expédiées, parce que, s'il y a manque, « ce n'est pas un homme, c'est tout le peuple à la fois qui pâtit [2] ». La peste a cessé, peut-on croire, mais quels ravages elle a faits dans la population de Rome ! Prêchant, dans la basilique de Saint-Pierre, le second dimanche de l'Avent de 590, Grégoire a sous les yeux un peuple décimé :

« Du peuple innombrable que vous étiez, vous voyez combien vous restez, s'écrie-t-il, et encore chaque jour les fléaux sévis-

1. J. 1069, septembre 590.
2. J. 1068, même temps.

sent, les catastrophes imprévues tombent sur nous, de nouveaux et soudains désastres nous affligent... Avant-hier vous avez vu un ouragan subit arracher des arbres chargés d'années, renverser des maisons, détruire des églises jusqu'aux fondements. Combien, qui le soir sains et saufs pensaient à ce qu'ils feraient le lendemain, ont été dans la nuit emportés par une mort soudaine et ensevelis dans la ruine (de la ville[1] ! »

Et Grégoire en revient à la pensée qui lui est si familière de la fin imminente du monde. S'il a suffi à l'invisible juge d'un souffle de vent pour soulever une pareille tempête et « ébranler les fondements de tant d'édifices », que sera-ce donc quand il viendra en personne ?

*
* *

Grégoire n'est pas homme à ne savoir que gémir de son élévation : la nostalgie du monastère et de la contemplation le possédera toujours sans le paralyser jamais. Il se révèle, dès le premier jour de son pontificat, un chef énergique et décidé. Il débute même par un coup d'éclat.

L'archidiacre était à Rome le plus en vue des clercs. Or voici ce que nous apprend un fragment de chronique[2] : « L'an sept du consulat de (l'empereur) Maurice Auguste, fut déposé Laurentius, qui était le premier dans l'ordre des diacres du Siège apostolique : il fut déposé pour son orgueil et ses méfaits, que nous croyons devoir taire. Honoratus fut fait archidiacre, en présence de tous les prêtres, diacres, notaires, sous-diacres, tout le clergé, dans la *basilica aurea* » du Latran. Déposer, l'archidiacre de l'Eglise

1. *Homil. in Euang.* I, 1.
2. *P. L.* t. LXXVII, p. 1329.

romaine, et avec cet éclat, c'était débuter par un exemple bien fait pour apprendre au clergé de Rome que le nouveau pape ne supporterait aucun désordre.

Un décret du concile romain de 595 (5 juillet) se rattache peut-être à cette sensationnelle exécution de l'archidiacre Laurentius. Ce décret est inspiré par le dessein de ramener les diacres à leur ministère essentiel, qui est le service des pauvres et la prédication.

« Or, prononce saint Grégoire, dans la sainte Église romaine, à la tête de laquelle la divine dispensation a voulu que je fusse placé, une coutume gravement répréhensible s'est introduite depuis longtemps : certains sont appelés au ministère du saint autel à titre de *cantores*, et l'on voit ainsi dans l'ordre du diaconat ne penser qu'à travailler leur voix des diacres qui devaient vaquer à l'office de la prédication et au service des aumônes. Il arrive le plus souvent que pour ce ministère sacré on cherche de belles voix, on n'a cure de la dignité de vie, et le chanteur offense Dieu par ses mœurs, tandis qu'il plaît au peuple par son chant. C'est pourquoi, par le présent décret, j'édicte que, dans ce siège, les ministres du saint autel ne doivent pas chanter, ils auront pour seul office de lire la leçon évangélique *inter missarum solemnia*. Les psaumes et les autres leçons je les réserve aux sous-diacres, ou, si c'est nécessaire, aux ordres mineurs. Si quelqu'un tente de manquer à cette ordonnance, qu'il soit anathème[1]. »

Ce que pouvait être le *praedicationis officium* des diacres reste obscur pour nous. Au contraire, le

1. Il n'est pas impossible que cette exclusion des diacres du service des *cantores*, ait été complétée par l'organisation d'une *scola cantorum*. Jean Diacre (II, 6) connaît un acte de donation de Grégoire à l'institution qui porta plus tard ce nom. SCHUBERT, p. 199. Mais j'aimerais avoir un meilleur garant que Jean Diacre. P. BATIFFOL, *Histoire du Bréviaire Romain* (1911), p. 64-67.

service des aumônes ressortissait aux diaconies des sept régions ecclésiastiques de Rome. C'était un service que la pauvreté du peuple de Rome rendait de jour en jour plus lourd.

Jean Diacre a ici une information qui a l'apparence d'être bon aloi : il dit avoir vu dans le *scrinium* du palais de Latran un registre constitué du temps de saint Grégoire, où figuraient les noms des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute profession, tant de Rome que des villes voisines, même de « lointaines villes maritimes », avec l'indication des secours alloués par le pape et la date de l'allocation (II, 30). Ce souci de l'ordre n'est pas pour nous surprendre chez Grégoire, et ce souci n'était pas nouveau au Latran : le même Jean Diacre (II, 24) mentionne le *Polypticus* ou état des revenus du Patrimoine de saint Pierre, et il nous apprend que ce *Polypticus* avait été dressé par le pape Gélase, « dont Grégoire se montrait très appliqué à suivre les pas ».

Une réforme, témoignant de cette même volonté d'organiser l'ordre, fut la création par Grégoire de la fonction du *vicedominus*. On avait vu le pape Vigile, en 544, partant pour Constantinople où il devait résider huit ans, confier le clergé romain à l'évêque de Sainte-Rufine Valentinus, et la garde du Latran à un prêtre, Ampliatus, décoré du titre de *vicedominus*[1]. Grégoire voulut avoir à côté de lui un *vicedominus* perpétuel, comme dans les monastères l'abbé avait un *praepositus* sur qui il pouvait se reposer de la sollicitude du temporel et du personnel. Il confia ainsi le Latran au diacre Anatolius. « Nous l'avons, écrit-il, établi *vicedominus* et nous lui avons donné l'intendance

1. *Liber pontif.* t. I, p. 297.

souveraine de l'*episcopium*[1]. » Le vidame sera désormais le premier personnage du Latran : dans les processions des *Ordines romani*, il chevauchera le premier derrière le pape : son nom même de *vicedominus* révèle l'importance de sa charge. Il administre l'*episcopium*, c'est le nom que, au VIIe siècle, porte le palais du pape au Latran, le terme de *patriarchium* n'apparaissant qu'à la fin du VIIe siècle, et *palatium* seulement au IXe. Le *vicedominus* choisi par Grégoire est un diacre : on peut dire qu'avec la création du *vicedominus* le rôle si longtemps tenu par l'archidiacre de l'Eglise romaine a pris fin.

Au service du pape ont été attachés jusque-là de jeunes laïques, des séculiers, « *ad secreta cubiculi servitia laici pueri ac saeculares* ». Un des décrets du concile romain de 595 nous apprend que Grégoire a décidé de n'appeler à ce service que des clercs ou des moines. Il faut que l'évêque ait des témoins de sa vie privée et qu'elle leur serve d'exemple.

Autre réforme, consacrée par le même concile. La vieille règle des Pères doit être maintenue, qui interdit de rien recevoir pour les ordinations, ou pour l'octroi du pallium, ou pour l'expédition des diplômes, rien, pas même ce à quoi on a donné le nom nouveau de *pastellum*[2]. La règle est absolue. Cependant le sage pape ajoute : Si le sujet qui a été ordonné veut spon-

1. J. 1078, décembre 590.

2. « Neque ex datione pallii, neque ex traditione chartarum, neque ex ea quam nova per ambitionem simulatio invenit appellatione pastelli. » Le *pallium* s'entend. La *traditio chartarum* est le fait de délivrer au sujet qui a été ordonné une lettre attestant son ordination, ainsi que dit Grégoire quelques lignes plus loin : « Confirmationis eius epistulam notarius scribit ». Le *pastellum* est une distribution de victuailles.

tanément et sans en avoir été requis ou sollicité, donner quelque chose à quelque clerc (*cuilibet clerico*) qui n'aura rien demandé, nous ne l'interdisons pas. On voit que, même sans aucun soupçon de simonie, la pratique de la bonne main, qui sévissait à tous les étages de la hiérarchie impériale, est aux yeux de saint Grégoire un abus qu'il veut proscrire, qu'il essaie de proscrire, du Latran.

La coutume était établie d'enterrer dans les églises, et la coutume aussi de faire payer le plus cher possible cette sépulture privilégiée. Grégoire considère ce commerce comme une faute (*vitium*) : « Quand, par la volonté de Dieu, écrit-il, nous avons été élevé à l'honneur de l'épiscopat, nous avons interdit absolument cette pratique dans notre Eglise, honteux usage que nous n'avons toléré sous aucun prétexte. » Les fils de Heth n'ont rien voulu recevoir d'Abraham pour la sépulture de sa femme (*Gen.* XXIII, 3-16), par scrupule de spéculer sur un cadavre, — l'exégèse de Grégoire fait peut-être beaucoup d'honneur à leur délicatesse. — Si, poursuit le pape, un païen a eu pareil scrupule, combien ne s'impose-t-il pas à nous qui sommes évêques, et ne devons-nous pas avoir honte, avec nos exigences, d'aggraver par des discussions d'argent la peine des familles en deuil? Remarquez que l'honneur d'être inhumé dans une église est, au temps de saint Grégoire, réservé en principe à des chrétiens sans reproche, Grégoire aura souvent l'occasion d'insister sur ce principe : ce que veut Grégoire, c'est que cet honneur soit gratuit. Si cependant, écrira-t-il à l'évêque de Cagliari, vous avez accordé à quelqu'un la sépulture dans votre église, et que les père et mère du défunt, ou ses proches, ou ses héritiers, offrent spontanément quelque chose pour le luminaire, nous

ne vous défendons pas de l'accepter, mais nous vous défendons de solliciter ou d'exiger quoi que ce soit. « Ce serait une faute grave contre la religion, qui ferait dire, Dieu nous en préserve ! que l'Eglise est vénale, ou que vous vous félicitez de la mort des gens, à voir comme vous cherchez à tirer par n'importe quel moyen un bénéfice de leurs funérailles. »

*
* *

Le Patrimoine de saint Pierre est administré comme un grand domaine privé. En chaque pays, en Sicile par exemple, un recteur en a l'intendance générale. Les terres sont sous le régime de l'emphytéose ou du colonat. Un nombreux personnel de *conductores*, dépendants du recteur, fait rentrer les redevances dues, soit en argent, soit en nature, par les tenanciers. Les *conductores* exploitent aussi eux-mêmes directement : en particulier, l'élevage est leur affaire. On suppose que toute cette administration se centralise à Rome dans l'office du *dispensator Ecclesiae*. Nous n'avons pas à étudier cette grande institution du patrimoine, qui est si connue[1], nous voulons rechercher seulement l'esprit dont Grégoire l'anime et les maximes qu'il y applique.

Grégoire nomme lui-même le recteur de chaque patrimoine, qu'il prend à Rome dans le personnel des sous-diacres, des notaires, des *defensores*[2]. Le

1. P. Fabre et L. Duchesne, *Le Liber censuum de l'Église romaine*, 1899 et suiv. Un rapprochement s'impose entre le Patrimoine de saint Pierre et le domaine de l'empereur. C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* t. VIII (1926), p. 48-50.

2. Avant de rejoindre leur poste, ils prêtent serment. Grégoire écrit au notaire Pantaléon, en Sicile : « Experientia tua

recteur reçoit en partant des instructions (*capitulare*); il envoie à Rome des rapports, et pareils rapports sont lus par le pape, qui y répond avec une minutie attentive, pénétrée du souci de la justice et de la miséricorde. Qu'on lise, par exemple, sa longue réponse au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile (J. 1102). Il lui rappelle les instructions qu'il lui a données à son départ, et le mandat spécial dont il l'a investi d'exercer sa vigilance sur les évêques, les clercs, les moines de Sicile. En ce qui concerne proprement le Patrimoine, des plaintes sont parvenues à Rome, plaintes nombreuses de gens qui prétendent avoir depuis dix ans souffert des violences de l'Église romaine (*multos a Romana Ecclesia quasdam violentias pertulisse*). Le recteur devra enquêter, et, s'il y a preuve d'excès de pouvoir et d'exactions commis depuis dix ans, les justes réparations devront être faites, sans que les plaignants aient à venir à Rome. Que le recteur corrige tout ce qui appelle correction : « Il sera un vrai soldat du bienheureux apôtre Pierre, si, dans les contestations où l'intérêt de l'apôtre est en jeu, la vérité seule est défendue sans acception de personne, fût-ce la personne de l'apôtre. » Et le pape poursuit : Que les notables (*laici nobiles*), que le gouverneur (*vir gloriosus*) t'aiment pour ton humilité, loin d'avoir horreur de toi pour ton orgueil : « *Precor, pro humilitate te diligant, non pro superbia perhorrescant* », sans que pour autant tu fermes les yeux sur les injustices dont ils se rendraient coupables à ta connaissance contre les pauvres. « Agis de telle sorte que ton humilité ne soit

quod vel quale apud sacratissimum corpus beati Petri apostoli iusiurandum praebuerit memor est ». J. 1804.

pas de la faiblesse, que ton autorité ne soit pas de la rigueur. Il faut que la droiture accompagne l'humilité, et que l'humilité rende la droiture aimable. »

Le recteur du patrimoine de Sicile a fait porter à Rome quelque temps après un rapport sur les décisions par lui prises. Nous avons tardé à te répondre, lui écrit Grégoire dans une lettre longue et détaillée (J. 1112), parce que nous étions tout aux occupations de la fête de Pâques; nous répondons maintenant point par point à ton rapport. Dans ces réponses, presque toujours Grégoire prend le parti des colons, *rustici nostri,* contre les *conductores*. Exemple : il veut que le recteur vérifie attentivement les poids qui servent à peser les redevances en nature. Si le recteur découvre des poids faux, il devra les briser et les remplacer par des poids neufs et justes, ce que le prédécesseur du présent recteur n'a pas pu faire : « Nous voulons que l'on n'exige des colons de l'Eglise rien de plus que le juste poids. » Les colons lésés devront être indemnisés : nous n'avons pas à bénéficier de l'injustice commise, si nous ne voulons pas que la violence nous soit imputée. On devine que la probité des *conductores* est médiocre, et Grégoire leur dit leur fait : « *Nos sacculum Ecclesiae ex lucris turpibus nolumus inquinari* », nous ne voulons pas que la bourse de l'Eglise se déshonore par des gains inavouables. La longue lettre de Grégoire se termine sur ce mot sans réplique : « *Audisti quod volo, vide quid agas* », tu sais ce que je veux et ce que tu as à faire.

Dans une autre lettre (J. 1186) à ce même recteur du patrimoine de Sicile, le plus riche des domaines apostoliques, on voit quel *landlord* sait être le pape et à quels détails son œil de maître s'arrête. Les

vaches, écrit Grégoire, les vaches qui sont devenues stériles à cause de leur âge, ou les bœufs qui ne servent à rien du tout, il faut les vendre, pour qu'au moins leur prix ait quelque emploi utile. Les troupeaux de juments que nous gardons bien inutilement, je veux m'en défaire; nous garderons seulement quatre cents pouliches pour la reproduction. Nous ne pouvons donner aux pasteurs de ces troupeaux soixante *solidi*, quand nous ne tirons pas soixante deniers de leurs bêtes. Pas n'est besoin d'être économiste pour apprécier le bon sens de Grégoire. On s'étonne seulement que l'élevage, sur une si grande échelle, ne soit pas mieux organisé et pas davantage rémunérateur.

Les revenus du patrimoine de saint Pierre mettent aux mains du pape un argent qui sert aux besoins de son Eglise, à ses aumônes d'abord.

Grégoire, qui a fait largesse de son propre patrimoine, ne traite pas autrement celui de saint Pierre. La jolie lettre qu'il écrit à l'abbé d'un monastère de Catane, pour lui reprocher de ne lui avoir pas dit plus tôt son impécuniosité (J. 1888) ! « Vous ne devez pas avoir honte de parler importunément d'aumônes à celui qui dispose, non pas de son bien propre, mais du bien des pauvres. » Notre ministère, continue-t-il, est celui de « *dispensator in rebus pauperum* », vous êtes inexcusable d'être si discret. Et il annonce à l'abbé qu'il fait inscrire son monastère sur les registres du recteur du patrimoine de Sicile pour un secours annuel de dix *solidi*, que l'abbé est prié de vouloir bien accepter, non comme un don de Grégoire, mais comme une *benedictio* de saint Pierre. — On va, à Palerme, célébrer la dédicace d'un *oratorium sanctae Mariae* dans le monastère de l'abbé Marinianus

(J. 1124); ce monastère est tout petit, si bien que Grégoire se sent pressé de concourir aux frais de la fête. Il écrit donc au recteur du patrimoine de Sicile de distribuer aux pauvres à cette occasion dix *solidi* d'or, trente amphores de vin, deux mesures (*orcas*) d'huile, douze moutons, cent poules, et de porter tous ces articles sur ses comptes.

Il écrit au recteur du patrimoine de Campanie (J. 1107) :

« Je t'ai signifié à ton départ, et je me rappelle que je t'ai prescrit à chaque courrier, que tu devais prendre soin des pauvres, et que, quand tu en trouverais là-bas, tu devais m'écrire pour me les signaler. Or tu ne l'as fait que pour quelques-uns à peine. Je veux que tu donnes à *domna* Pateria ma parente, dès que tu recevras le présent ordre, quarante *solidi*[1] et quatre cents boisseaux de blé. A *domna* Palatina, veuve d'Urbicus, vingt *solidi* et trois cents boisseaux de blé. A *domna* Viviana, veuve de Félix, vingt *solidi* et trois cents boisseaux de blé. Cela fait en tout quatre-vingts *solidi*, que tu porteras sur tes comptes. »

Le titre de *domna* fait penser à des femmes de qualité tombées dans la misère. Grégoire a rencontré bien souvent de ces infortunes patriciennes[2].

Les pauvres de Rome ont leur part, on le pense bien. Un mot dans une lettre de Grégoire à Theoktista[3], sœur de l'empereur Maurice, nous ouvre un jour sur l'organisation de la charité à Rome et sur

1. Le texte porte : « Offeras ad calciarium puerorum (l'entretien des enfants) solidos quadraginta ». Rapprochez la lettre à Libertinus *expraetor* de Sicile, que Grégoire essaie de consoler de sa disgrâce et à qui il envoie « viginti vestitus ad pueros vestros » (J. 1780).

2. Les aumônes du pape sont sollicitées de bien loin parfois. Voyez la gracieuse lettre que Grégoire écrit à l'abbé d'un monastère d'Isaurie, qui lui a demandé un manuscrit des Évangiles et cinquante *solidi* (J. 1350).

3. J. 1469, juin 597.

le soin très méthodique qu'en prend le pape. La princesse a fait remettre au pape pour ses aumônes trente livres d'or (la livre valant un peu moins de 1.200 francs or). Le pape, en la remerciant, lui fait connaître qu'il destine une moitié de cette somme à racheter des captifs des Lombards, l'autre moitié à donner des couvertures aux religieuses (*ancillae Dei*) qui sont à Rome, car l'hiver est cette année exceptionnellement rigoureux, et ces pauvres filles souffrent terriblement du froid la nuit. Le pape leur achètera donc des couvertures (*lectisternia*). Ces religieuses sont fort nombreuses : d'après la liste de secours sur laquelle elles sont portées (*iuxta notitiam quă dispensantur*), elles sont trois mille : elles reçoivent annuellement quatre-vingts livres. Mais qu'est cela pour un si grand nombre, surtout dans cette ville où la vie est chère (*ubi omnia gravi pretio emuntur*) ?

Les aumônes sont d'ordinaire portées au budget d'un évêque de ce temps pour le quart de son revenu, mais peut-on appliquer cette règle à l'évêque de Rome, qui a à subvenir à tant d'imprévu ? Une lettre que Grégoire écrira à l'impératrice Constantina nous révèle en raccourci le budget du pape.

« Voici vingt-sept ans que dans cette ville (de Rome) nous vivons sous les glaives des Lombards. Tout ce que cette Église a journellement à leur payer pour pouvoir vivre, je n'ai pas besoin de le représenter. En deux mots, de même que, dans la région de Ravenne, l'empereur a auprès de la première armée d'Italie un *sacellarius* qui, à chaque affaire qui survient, pourvoit aux dépenses jour après jour, ainsi, dans cette ville (de Rome), à chaque affaire, c'est moi qui suis le *sacellarius* de l'empereur. Cependant cette Église a en même temps à entretenir son clergé, ses monastères, ses pauvres, le peuple, et par dessus le marché à payer les Lombards [1]. »

1. J. 1352, 1er juin 595.

Le budget du pape a donc à sa charge les dépenses propres de l'Eglise et par surcroît celles de la République, la solde des troupes, l'approvisionnement de la population, et les tributs à payer aux Lombards. L'évêque de Rome fait figure de banquier du basileus, à cela près qu'il n'est jamais remboursé de ses avances.

*
* *

Ne nous étonnons pas que Grégoire n'ait pas été un pape bâtisseur, lui que nous voyons si souvent se lamenter des ruines au milieu desquelles il vit à Rome même. Son prédécesseur, Pélage II, a rebâti la basilique de Saint-Laurent hors-les-murs, telle que nous la voyons encore (abstraction faite des regrettables remaniements du temps d'Honorius III) : cette basilique de Pélage II est un des plus beaux monuments de l'art chrétien romain, pénétré dès lors par les inspirations byzantines. Quel éclat l'architecte inconnu de Saint-Laurent aurait pu ajouter au pontificat de Grégoire, si Grégoire l'avait employé! Mais nous voyons seulement le pape faire venir du Bruttium des poutres pour la basilique de Saint-Pierre et pour la basilique de Saint-Paul : on répare des charpentes défaillantes!

Cependant le *Liber pontificalis* mentionne de saint Grégoire un *ciborium* d'argent pour l'autel de Saint-Pierre, et pour le tombeau de l'apôtre une décoration dans laquelle on n'employa pas moins de cent livres de l'or le plus pur[1]. Il n'est rien de si exposé à disparaître, et à disparaître vite, que des œuvres pareilles!

Ce serait tout ce que le *Liber pontificalis* attribue

1. *Lib. pontif.* t. I, p. 313, n. 8.

à Grégoire, s'il ne mentionnait qu'il procéda à la dédicace (en 591 ou 592) d'une église du quartier de la *Suburra*, église qui avait appartenu longtemps aux Goths ariens et avait été décorée de mosaïques payées par un des leurs, Ricimer, consul en 459, l'église de Sainte-Agathe des Goths. Nous savons que cette église qu'il avait reconciliée, était chère à la dévotion de saint Grégoire. Il réconcilia de même une petite église de Saint-Séverin, « à côté de la *domus Merulana*, dans la IIIe région », église elle aussi longtemps occupée par la « susperstition arienne » (J. 1223).

Ce que Grégoire fit de grand et de durable pour les églises de Rome, c'est d'y prêcher des homélies que nous lisons encore[1].

Il estimait que prêcher était un des premiers devoirs d'un évêque. Prêcher, c'était pour lui prêcher « *inter sacra missarum solemnia* », et prêcher de préférence

1. Sur la foi de Jean Diacre (II, 18), on répète que Grégoire « stationes per basilicas vel beatorum martyrum coemeteria... ordinavit ». Le *Comes* de Wurzbourg (VIIe siècle), où sont mentionnées toutes les stations romaines, peut représenter l'usage contemporain de Grégoire. Quant à l'institution des stations (soit du propre du temps, soit des fêtes de martyrs), elle est antérieure au pape Hilarus (461-468). Voyez *Lib. pontif.* t. I, p. 246. Elle peut en principe remonter au IIIe siècle, comme l'a montré P. Kirsch, *Die Stationskirchen* (1926). — Sur l'attribution à saint Grégoire du « chant grégorien », voir R. van Doren, *Étude sur l'influence musicale de l'abbaye de Saint-Gall* (1925). C. Callewaert, « De origine cantus gregoriani », *Ephemerides liturgicae*, 1926, p. 97 et 161, tâche de répondre aux objections de Dom van Doren. Pour les retouches de Grégoire à l'ordinaire de la messe, voyez P. Batiffol, *Leçons sur la messe* (1927), p. 229, 277, 281. Sur la part de Grégoire dans l'établissement du « sacramentaire grégorien », voir les observations de E. Bishop, *Le génie du rit romain*, trad. Wilmart (1920), p. 52-54. Les huit hymnes attribuées à Grégoire n'ont aucune authenticité.

sur l'évangile du jour. Dès 593, il crut devoir publier un recueil de quarante homélies sur l'Evangile, sans suite didactique et dans l'ordre même où il les avait prêchées. Quarante homélies pour plus de deux ans, ce n'est pas tout ce qu'a dû prêcher Grégoire au cours de ses premières années d'épiscopat; on devra regretter davantage encore que nous n'ayons rien des années qui ont suivi. Dans la lettre à Secundinus, évêque de Taormina, qui sert de prologue au recueil des quarante homélies sur l'Evangile, Grégoire nous apprend que ses homélies ont été parfois dictées et qu'il les a fait lire ensuite par un notaire au peuple assemblé, empêché qu'il était lui-même par ses crises d'estomac qui le rendaient aphone. D'autres fois, il les a prononcées devant le peuple et elles ont été sténographiées. Il se plaint que de ces sténographies aient été répandues avant qu'il ait eu le loisir de reviser son texte. Il compare avec bonhomie cet empressement à celui de faméliques qui se jettent sur les viandes avant qu'elles ne soient cuites à point. Il envoie à Secundinus un exemplaire en deux volumes (*codices*) : il a fait déposer dans le *scrinium* de la sainte Église romaine l'exemplaire authentique auquel on pourra recourir quand on voudra être sûr du texte[1].

On pourrait appliquer à l'éloquence de saint Grégoire ce qu'il dit quelque part en propre du vêtement : « La tunique nous est de plus d'usage que le pallium. » Il ne faut pas chercher dans les homélies de Grégoire la noble tenue de celles de saint Léon; elles ont en

1. Voyez G. Pfeilschifter, « Die authentische Ausgabe der Evangelien-Homilien des Gregors des G. » dans les *Veröffentlichungen*, t. I (1900) du séminaire d'histoire ecclésiastique de Knoepfler, à Munich.

revanche un laisser-aller, une simplicité, une familiarité, que saint Léon ne connaît pas : les deux genres s'excluent.

Grégoire ne craint pas de parler à ses auditeurs de sa santé qui est misérable :

« L'été, qui est tout à fait contraire à mon corps, m'a empêché depuis bien longtemps de vous parler sur l'Évangile. Mais si ma bouche s'est tue, ne pensez pas que ma charité se soit refroidie. Ce que je dis là, chacun de vous le sait bien par expérience : il arrive que la charité, au milieu des occupations qui l'encombrent, est toute brûlante dans le cœur et cependant ne se montre pas dans les actes : le soleil couvert par les nuages ne se montre pas à la terre, sans cesser d'être ardent dans le ciel... Voici revenue l'opportunité de vous parler, votre empressement m'enflamme, et j'ai d'autant plus de consolation à vous parler que je sens vos âmes attendre avec plus d'impatience ma parole » (II, xxxiv, 1).

Rien que cet exorde donnerait une idée de l'éloquence de Grégoire, sans apprêt, facile, cordiale. Aucune éloquence n'est plus près de l'auditoire auquel elle s'adresse.

« Nous voyons, frères très chers, combien vous êtes venus nombreux à la fête du martyr (saint Pancrace). Vous êtes là à genoux, vous vous frappez la poitrine, vous dites à haute voix des paroles de prière et de confession, des larmes coulent sur vos visages. Mais pesez, je vous en conjure, vos demandes, examinez si vous demandez au nom de Jésus, je veux dire si vous demandez les biens du salut... Hélas! celui-ci demande à Dieu une épouse, celui-là une villa, cet autre un vêtement, cet autre de quoi manger,... et en voici un qui demande à Dieu la mort de son ennemi » (II, xxvii, 7).

De pareils traits, plaisants ou incisifs, sans amertume, nous découvrent le romain moyen d'alors, dévot, sensible, violent. Ajoutons : sociable. « Si quelqu'un d'entre vous, mes frères, se rend au forum ou peut-être

au balneum, et qu'il rencontre un oisif, il l'invite à venir avec lui. Que votre conduite quotidienne vous instruise, et, puisque vous allez à Dieu, tâchez de n'y pas aller seuls » (I, vi, 6). Il y a encore à Rome des thermes, il y a toujours un forum, il y a toujours des oisifs.

Point de considérations dogmatiques de grande envergure, qui passeraient par-dessus la tête de ces braves gens. L'évangile du jour résumé d'abord dans sa lettre. Puis, expliqué dans ce qu'il signifie, car il renferme souvent un mystère, la lettre ou *historia* s'épanouit en allégorie. Il renferme aussi une moralité, dont nous avons à nous faire l'application. Grégoire s'attache de préférence à cette leçon morale, il entend convertir ses auditeurs, les fixer dans la voie du salut et dans la perspective de l'invisible. Le Sauveur a dit à ses apôtres : « Allez, prêchez, et dites que le royaume des cieux approche », et c'est le programme aussi de Grégoire.

« Cela, mes très chers frères, quand l'Évangile le tairait, ce monde le clame. Car ses ruines lui servent de voix. Meurtri par tant de coups, il est déchu de sa gloire, et il nous montre un autre royaume qui vient, qui est tout près. Le monde présent est amer pour ceux-là mêmes qui l'aiment. Sa caducité nous prêche que nous ne devons pas l'aimer. Si votre maison ébranlée menaçait ruine, vous qui l'habitez, vous prendriez la fuite. Vous l'avez aimée quand elle était debout, vous vous hâteriez de déloger à l'heure qu'elle s'écroule. Si donc, quand le monde s'affaisse, nous l'aimons encore et l'étreignons, c'est que nous voulons périr avec lui... Qu'il est facile, au spectacle de la destruction de tout, de détacher notre âme de l'amour du monde », et combien est-ce plus facile qu'au temps des apôtres, que le Sauveur envoyait prêcher l'invisible royaume des cieux, « alors que l'on voyait prospérer en long et en large tous les royaumes de la terre » (I, iv, 2)!

Tel est le pathétique de saint Grégoire, court de vue évidemment, puisque le monde ne touchait pas à sa fin, mais émouvant tout de même de l'émotion d'un romain qui avait aimé tant de grandes choses dont il sentait que la décadence était irrémédiable.

Après tout, Grégoire sait bien que le chrétien vit dans le présent et que le prédicateur doit l'amener à la pratique immédiate de la vertu. Grégoire est un moraliste pénétrant et pressant, il n'a cure de décrire les infirmités, il veut les guérir tout de suite. Son zèle s'exprime en maximes qui dédaignent d'être châtiées ou élégantes, et qui ne visent qu'à être comprises. Il s'en faut cependant qu'elles soient banales, qu'elles soient déclamatoires, et leur simplicité, avec sa sincérité absolue, donne toujours à réfléchir.

« Mes frères, quand vous faites le bien, rappelez toujours à votre mémoire ce que vous avez fait de mal, afin que, considérant avec sérieux vos fautes, vous ne vous réjouissiez pas étourdiment de vos bonnes actions. Que chacun s'étudie à être grand, mais qu'il ignore s'il l'est, de peur qu'il ne perde la grandeur qu'il s'attribuerait arrogamment... Le bien n'est rien, s'il ne s'accompagne d'humilité... En tout, mes frères, tenez que l'humilité est la racine du bien. Fixez votre regard, non pas sur ceux que vous dépassez, mais sur ceux qui vous dépassent encore, afin que, vous proposant en exemple les meilleurs, vous puissiez par l'humilité vous dépasser constamment vous-mêmes » (I, VII, 4).

Ce moralisme est assurément la meilleure part de l'éloquence de Grégoire. Il faut y faire une place à un autre élément caractéristique : Grégoire aime instruire son peuple par des histoires capables de l'édifier. Il a des histoires de missionnaire ! Il raconte la mort terrifiante du mauvais riche Chrysaorius, par

exemple (I, XII, 7), ou la mort consolante de ce Servulus, « que beaucoup d'entre vous avec moi ont connu », et qui habitait « dans la portique par où passent les gens qui vont à l'église de Saint-Clément » (I, XV, 5). Ce sont des *mirabilia*, ils n'étonnent pas l'auditoire, qui aime ce surnaturel familier, et Grégoire l'aime plus encore, on le verra bien à ses *Dialogues*.

Les quarante homélies que nous avons ainsi de lui sur l'Evangile ont été prononcées dans des églises dont le nom est inscrit en tête. Neuf dans la basilique de Saint-Pierre, une dans la basilique de Saint-Paul, six dans la basilique de Saint-Jean (de Latran) « *quae dicitur constantiniana* », deux dans la basilique de Sainte-Marie (Majeure), une dans la basilique de Saint-André (construite par le pape Symmaque et contiguë à Saint-Pierre), une dans la basilique des Saints-Apôtres Philippe et Jacques, une à Saint-Etienne (au Caelius), deux à Saint-Clément, une à Saints-Nérée-et-Achillée, une à Saints-Pierre-et-Marcellin (*in Merulana*), une à Saints-Jean-et-Paul (au Caelius), une à Saint-Silvestre (église reconstruite par le pape Symmaque sous le vocable conjoint de notre saint Martin, aujourd'hui Saint-Martin des Monts); puis, hors les murs, une à Saint-Sébastien, quatre à Saint-Laurent, deux à Sainte-Agnès, une à Sainte-Félicité (*via Salaria*), une à Saint-Félix (*via Aurelia*), une à Saint-Pancrace (*via Aurelia*), une à Saints-Processus-et-Martinianus (*via Aurelia*), une à Saint-Mennas (*via Ostiensis*). Trente-neuf homélies au total, car l'homélie XVII doit être mise à part, qui a été prononcée devant une assemblée d'évêques, au Latran.

L'homélie VIII, prêchée dans la basilique de la

bienheureuse Vierge Marie, est une homélie pour Noël. « Nous ne pouvons pas vous parler longtemps sur l'Évangile qui vient d'être lu, dit le pape, parce que, par une largesse du Seigneur, nous célébrerons aujourd'hui trois fois la messe solennelle » (VIII, I). L'homélie XXI, prêchée dans la même basilique, est une homélie pour le jour de Pâques. L'homélie X, prêchée à Saint-Pierre, est pour l'Epiphanie. L'homélie XXX, à Saint-Pierre encore, est pour la Pentecôte. La Septuagésime nous mène à Saint-Laurent (XIX), la Sexagésime à Saint-Paul (XV), la Quinquagésime à Saint-Pierre (II), le premier dimanche de Carême à Saint-Jean de Latran (XVI). Le pape prêche pendant la semaine de Pâques, il prêche encore le dimanche de l'octave de Pâques. Il y a aussi des dimanches d'Avent, des dimanches de Carême, des dimanches après Pâques, des jours de Quatre-Temps. Il y a enfin les fêtes de saints, au jour de leur *natale* : il en est ainsi pour saint André, pour les saints Nérée et Achillée, pour sainte Félicité, pour saint Silvestre, pour sainte Agnès, pour saint Sébastien... Parfois la course est longue et la route pénible : le jour où Grégoire prêche à Saint-Mennas, il dit à son peuple : « Comme nous voilà bien loin de la ville, comme je ne veux pas que nous rentrions trop tard, il faut que j'abrège mon sermon... Cet été a été tout trempé de pluies d'hiver » (XXXV, I).

Nous n'avons pas d'homélie de lui pour le *natale* de saint Pierre et de saint Paul, qui a inspiré si magnifiquement saint Léon. Les actes des martyrs dont il célèbre le *natale* sont des sources qu'il ne néglige pas, témoin l'usage qu'il fait des actes de sainte Félicité (III), mais pareils actes sont rares, et c'est de l'Évangile du jour avant tout qu'il veut entre-

tenir ses auditeurs. Les homélies sur l'Evangile ne mentent pas au titre qu'il leur a donné. Elles méritent la destinée qu'elles ont eue de devenir des modèles de l'éloquence pastorale et de la prédication liturgique, et « l'un des livres les plus lus et les plus vénérés de tout le moyen âge[1] ».

*
* *

Le récit de l'avènement et des débuts de saint Grégoire ne prend tout son caractère que si on le replace dans la condition tragique que les Lombards font à Rome et à tout ce qui relève encore du basileus. La lettre du pape Pélage II, 4 octobre 584, appelant au secours l'empereur Maurice et lui représentant, avec quelle émotion ! le péril de Rome, pourrait être écrite encore par son successeur Grégoire. L'exarque Smaragdus a obtenu des Lombards, en 586, une trêve que son successeur Romanus, en 589, n'a pas voulu renouveler. Le basileus ne peut pas entreprendre en Italie d'opération de grande envergure; en même temps il s'obstine à ne pas traiter, par peur d'abandonner ce qu'il a perdu. Rome est serrée par le duc lombard de Spolète, Ariulfe, tandis que le duc lombard de Bénévent, Arogis, menace Naples : l'exarque cependant se tient coi dans Ravenne. Grégoire écrit à l'évêque de Ravenne Jean (juillet 592) :

« Si à tant de lettres de votre béatitude je n'ai rien répondu, n'en accusez pas ma paresse, mais attribuez-le à ma langueur, parce que, pour mes péchés, au moment où Ariulfe, aux portes de Rome, tuait et décapitait, j'ai été atteint d'une telle

1. J. DE GHELLINCK, *Le mouvement théologique du XII[e] siècle* (1914), p. 15.

tristesse que je suis tombé dans une crise de bile. Je m'étonnais que la sollicitude bien connue de votre sainteté ne pût rien pour cette ville (de Rome) et pour mes besoins. Vos lettres m'ont appris que vous vous employiez avec zèle, mais que vous n'aviez personne sur qui agir. C'est à mes péchés que j'attribue que celui que cela regarde se dérobe à se battre contre nos ennemis, et nous interdit de faire la paix » (J. 1198).

Ces derniers mots visent l'exarque de Ravenne, le patrice Romanus, et dénoncent sa politique entêtée et infirme : ni guerre, ni paix. Grégoire voudrait au moins une trêve. Il conjure l'évêque de Ravenne de suggérer à l'exarque de traiter avec Ariulfe, « parce que la garnison a été retirée de la ville de Rome, l'exarque le sait bien, et que les *Theodosiaci*[1] qui étaient restés ici, faute de recevoir leur paie, consentent à peine à monter la garde sur les murs. Comment Rome, destituée de tout, pourra-t-elle subsister, si elle n'a pas la paix » ? Que du moins l'exarque laisse Grégoire négocier avec Ariulfe et obtenir de lui des conditions acceptables, dût-on y mettre le prix (J. 1198).

Entre temps, Grégoire veille à défendre Rome et à lui donner de l'air. Il s'adresse aux *magistri militum* qui ne reçoivent de directives de personne, semble-t-il, et se tournent vers lui comme vers un chef. Il écrit à l'un d'eux, Velox, qui est du côté de Pérouse, d'envoyer à Rome quelques soldats et de les exhorter « *ut parati sint ad laborem* », de se concerter avec deux autres *magistri militum*, Maurilius et Vitalianus, et de faire ensemble tout ce qu'ils pourront « *pro utilitate reipublicae* » ; et, si Velox surprend quelque mouvement d'Ariulfe en direction de Ravenne ou de Rome, de tomber sur ses derrières et de bien besogner,

1. *Theodosiaci*, une légion qui porte le nom du fils aîné de l'empereur Maurice. EWALD, t. I, p. 145.

« *sicut decet viros fortes laborate* »[1]. A la nouvelle qu'Ariulfe marche sur Rome, où il s'est promis de verser le sang pour le *natale* de saint Pierre, Grégoire écrit à Maurice et à Vitalianus : qu'ils fassent ce qu'ils pourront au moins pour lui couper toute retraite[2]. Lui-même, il donne à Naples un gouverneur militaire, « *Constantium tribunum custodiae civitatis deputavimus praeesse* », et il écrit à la garnison de le reconnaître et de lui obéir, rappelant que « l'obéissance est entre autres mérites la louange suprême de l'armée, l'obéissance au service de la République »[3]. Il envoie à Nepi Leontius et écrit au clergé, à l'*ordo* et à la *plebs* de Nepi qu'il a confié à ce *vir clarissimus* la défense de leur ville et la responsabilité des intérêts de la République[4]. Évêque, il pourrait limiter sa mission aux Églises et aux âmes, mais il déborde sa mission, en romain attaché à ce que contient pour lui de passé et d'ordre, de légitimité et de civilisation, le vieux mot de République. Il usurpe sur l'exarque, mais l'exarque est défaillant, et le salut public justifie cette dictature spontanée de l'évêque de Rome.

Rome cette fois ne tomba point aux mains du duc de Spolète Ariulfe, qui se retira inopinément[5]. Mais les Lombards reparurent l'année suivante (593), et à leur

1. J. 1152, 27 sept. 591.
2. J. 1187, juillet 592.
3. J. 1189, même temps.
4. J. 1166, janvier 592.
5. Entre la retraite du duc de Spolète et l'apparition d'Agilulfe devant Rome, on place une démonstration heureuse de l'exarque Romanus, et sa venue à Rome, dont parle le *Liber pontificalis*, Duchesne, t. I, p. 312. Duchesne cependant préfère placer cette intervention de l'exarque dans les premiers mois du pontificat de Grégoire.

tête leur roi Agilulfe. Le péril n'avait jamais été si grand.

Il y dans les homélies sur Ezéchiel une description de la désolation de Rome, qui est exactement du temps de cette attaque d'Agilulfe :

« Où sont ceux qui s'exaltaient de joie dans la gloire de Rome? Où sont leurs cortèges (*corum pompa*)? Où est leur orgueil?... Où est, dit le prophète Nahum, l'habitacle des lions et la mangeoire des lionceaux? Est-ce que ses *duces* et ses *principes* n'étaient pas des lions, qui couraient les provinces du monde et ravissaient leur proie par la violence et le meurtre? Ici, les lionceaux avaient leur mangeoire, car ici, enfants, adolescents, jeunes séculiers et fils de séculiers, accouraient de toutes les parties du monde, quand ils voulaient faire fortune dans le monde... Ah! personne n'accourt plus ici pour faire fortune... Le prophète (Michée) disait : Agrandis ta calvitie comme l'aigle. L'homme n'a jamais de chauve que la tête, l'aigle au contraire devient chauve de tout le corps, et quand il vieillit il perd toutes ses plumes, y compris celles de ses ailes » (*In Ezech.* VII, 22-23).

Shakespearienne image, que cette comparaison de Rome à un aigle vieilli, chauve, déplumé! Mais l'heure est critique, Rome assiégée. L'angoisse était telle que Grégoire interrompit les homélies qu'il prêchait sur Ezéchiel. On attendait l'assaut qui ferait de Rome une ville lombarde, et qui sait? peut-être la capitale des Lombards!

Le roi Agilulfe cependant n'eut pas plus Rome que ne l'avait eue le duc de Spolète : la surprise dut être grande en Italie d'apprendre que, dans cette carence de l'exarque, le pape avait pris sur lui de traiter pour Rome avec le roi des Lombards. Le souvenir s'est conservé, fixé par Paul Diacre (*Vita G.* 26), que Grégoire serait allé au-devant du roi des Lombards, comme jadis saint Léon au-devant d'Attila, et que, par

son attitude et ses paroles, il aurait obtenu que Rome fût sauve. Ce souvenir est confirmé par une chronique des environs de 649, où il est dit que le roi des Lombards, assiégeant Rome avec toutes ses forces, se rencontra avec Grégoire, et que « dominé par les prières, par la sagesse, par la religieuse gravité d'un si grand homme, il renonça à assiéger la ville ». La scène est belle, elle n'est pas complète cependant, car de la même source nous savons que les Romains s'engagèrent à payer aux Lombards cinq *centenaria* par an, ce qui constitue un tribut de cinq cents livres d'or. Grégoire assurait la paix en l'achetant. Mais il devait la paix tout autant à son prestige d'évêque du Siège apostolique, et il n'est pas indifférent que le pape et le roi se soient rencontrés sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, « *ad gradus basilicae beati Petri apostolorum principis* »[1].

Les événements que nous venons de rappeler s'espacent entre 590 et 593, donc dans les quatre premières années du pontificat : Grégoire y fait figure, non plus seulement d'évêque, d'évêque réformateur, d'évêque éloquent, mais de magistrat qui s'estime responsable, devant la République et malgré elle, de la défense de Rome.

« Nous ne pouvons pas vous dire ce que nous avons à souffrir de votre ami Romanus. En deux mots, sa méchanceté à notre égard est pire que celle des Lombards : les ennemis qui nous massacrent nous semblent plus bénins que les *iudices* de la République, qui nous consument par leur méchanceté, par leurs rapines, par leur fausseté. J'ai en même temps cure des évêques, des clercs, des monastères, du peuple, j'ai l'angoisse de veiller sur les préparatifs des Lombards, et il me faut être en

1. *Chronica minora*, éd. Mommsen, t. I (1892), p. 339.

garde contre les fourberies et les mauvais desseins des fonctionnaires : quelle est ma tâche, quelle est ma douleur, votre fraternité peut le mesurer avec d'autant plus d'exactitude, qu'elle m'aime plus saintement, moi qui ai tout cela à souffrir[1]. »

Grégoire n'en a pas fini avec les Lombards, et pas davantage avec les gens de Byzance.

1. J. 1535, 1er juin 595, à Sébastien, évêque de Risano.

IV

LA « REGULA PASTORALIS » ET LES « MORALIA »

Saint Grégoire vient de se montrer à nos yeux dans l'exercice de sa fonction d'évêque de Rome : fait évêque malgré lui, il se résigne, il prend sa tâche en mains, la tâche est lourde, mais les mains sont fermes et déliées. Il réforme, il administre, il prêche, et il fait la guerre! On pourrait croire que c'est assez pour l'activité d'un homme constamment invalide, mais qu'on serait loin de le connaître! Grégoire est par surcroît bien autre chose, il est d'abord un écrivain, et je ne pense pas, ce disant, aux quelque 850 lettres que nous avons de lui[1].

Cet écrivain est un évêque, l'évêque du Siège apostolique, tout pénétré de cette pensée que l'Eglise a besoin de saints et zélés évêques. Les papes ont toujours examiné avec soin les choix sur lesquels portent les élections épiscopales dans leur ressort métropolitain, et ils ont donné à tout l'Occident des règles sévères sur ce sujet. Mais il faut compter avec

1. Les minutes des lettres expédiées étaient conservées dans l'archive ou *scrinium* du Latran. Jean Diacre (IV, 61) assure que chaque année formait un volume : « Tot libros in scrinio reliquit quot annos advixit. » La collection que nous avons des lettres de Grégoire est due principalement à un recueil de 686 lettres choisies et publiées d'ordre du pape Hadrien (772-795). Ce recueil ne représente qu'une part restreinte de la correspondance de Grégoire. On consultera P. Ewald, « Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I », *Neues Archiv*, t. III (1878), p. 433-625, et la préface du tome II de l'édition Ewald-Harkmann.

la coutume qui veut que l'évêque à élire soit pris sur place. Il faut compter avec le fait que diacres, prêtres, évêques, sont instruits et formés Dieu sait comment, au moins dans les petites Eglises. Il faut compter avec les mœurs et les malheurs du temps. Élever l'épiscopat à la hauteur de son ministère, faire des évêques la conscience de leur peuple, les prémunir contre les défaillances qui les sollicitent, Grégoire sait que c'est là une œuvre urgente, qui intéresse toute l'Eglise, et il se sent pressé de l'entreprendre.

Qu'on lise l'homélie prêchée en consistoire, au Latran (*Homil. in Euang.* XVII), on jugera avec quel zèle Grégoire s'est mis à l'œuvre et avec quelle sévérité il ne craint pas de parler à des évêques.

« Combien en est-il qui, dès qu'ils sont revêtus de leur pouvoir de régir, ne brûlent plus que du désir de déchirer leurs sujets, d'inspirer la terreur de leur autorité, de nuire à ceux à qui ils devaient être utiles? Et parce qu'ils n'ont pas de charité dans les entrailles, ils veulent faire figure de *domini* et oublient totalement qu'ils sont des pères : leur siège qui est fait pour l'humilité, ils en font une orgueilleuse domination. »

Des évêques tyrans, ce n'est pas assez, il y a des évêques simoniaques. Le mal n'est pas nouveau, et depuis le IVe siècle, où il fait son apparition en Orient, il est une plaie. Grégoire entend y porter le fer.

« C'est à vous, évêques, que je parle et que je parle en gémissant, parce qu'il en est parmi vous dont nous savons qu'ils tirent un gain des ordinations, ils vendent la grâce spirituelle, et de l'iniquité d'autrui, non sans leur propre péché, ils font leur lucre temporel. »

Le Sauveur n'avait-il pourtant pas dit : *Vous avez reçu gratis, donnez gratis?* Le Sauveur n'avait-il pas chassé les vendeurs du Temple? « Qui sont ceux

aujourd'hui qui vendent des colombes dans le temple de Dieu, sinon ceux qui dans l'Eglise imposent les mains pour de l'argent? » Voilà bien la simonie que condamnent les saints canons, et pour laquelle ces canons « prescrivent de priver de l'épiscopat ceux qui cherchent à faire de l'argent avec les ordinations qu'ils confèrent ».

Un autre mal « m'afflige grandement dans la vie des pasteurs », continue saint Grégoire, et je m'en accuse moi-même, « bien que j'y sois contraint par la nécessité de ce temps barbare, *barbarici temporis necessitate* ». Nous sommes impliqués dans mille affaires temporelles, accaparés par les soucis séculiers, indifférents au *caeleste desiderium*, attachés à la gloire humaine. Sans doute, dans un temps où l'évêque semble être la seule autorité qui subsiste dans la cité, l'évêque est obligé de veiller à tous les intérêts et à tous les services : « *Ecce iam pene nulla est saeculi actio quam non sacerdotes administrent* ». Allons-nous, pour autant, oublier que nous sommes le sel de la terre et que nos peuples attendent de nous avant tout le salut des âmes? Quelle assurance pourra être la nôtre, quand nous nous présenterons, pasteurs sans troupeau, devant le souverain juge?

On voit si l'examen de conscience est sévère que Grégoire met sous les yeux de ses évêques. Il ne s'en tiendra pas là, il écrira un petit livre destiné, moins à relever leurs erreurs, qu'à former leurs consciences, et ce petit livre aura un succès si grand et une autorité si efficace, que l'on peut bien dire qu'il a été pour l'Occident la norme de l'épiscopat.



Le *Liber regulae pastoralis* est adressé à Jean évêque (de Ravenne)[1]. Grégoire prend prétexte de la lettre que Jean lui a écrite et dans laquelle, avec un sentiment de vénération et d'affection, il lui a doucement reproché d'avoir voulu par la fuite se dérober à la charge de l'épiscopat. C'est une charge, ô mon très cher frère, lui écrit Grégoire, et, de peur que cette charge ne paraisse légère à certains, je veux consacrer ce livre à dire ce que je pense de son poids, pour que ceux à qui elle n'est pas échue ne la recherchent pas inconsidérément, et que ceux qui l'ont recherchée inconsidérément tremblent de l'avoir obtenue.

Un art ne s'improvise pas. Quelle témérité que d'assumer sans préparation le magistère pastoral, quand le gouvernement des âmes est l'art suprême, « *ars est artium regimen animarum* » ! L'ambition ne s'effraie pas d'une témérité pareille. Parce que présentement, par la grâce de Dieu, tout ce qu'il y a de grandeur séculière, et si haute soit-elle, s'incline devant la religion, on voit des hommes rechercher dans l'Eglise, avec le pouvoir, les honneurs, la gloire. Ils règnent donc, sans avoir été appelés de Dieu, et, portés qu'ils ont été par leur seule convoitise, on peut dire qu'ils se sont emparés de l'épiscopat plus qu'ils ne l'ont reçu.

1. Le *Liber regulae pastoralis* fut écrit certainement au début du pontificat de Grégoire, lui-même nous l'apprend (J. 1369, juillet 595). On peut dire qu'il était déjà plein de son sujet, quand il écrivit sa lettre de prise de possession aux patriarches de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie (J. 1092, février 591).

Grégoire est sévère tout autant pour qui se dérobe à l'épiscopat auquel Dieu l'appelle. Il imagine un chrétien comblé des dons divins, chaste, mortifié, instruit, patient, humble, courageux, juste, Grégoire ne reconnaît pas à ce chrétien le droit de refuser de devenir évêque. Celui-là est convaincu de ne pas aimer le souverain Pasteur, qui refuse de paître le troupeau de Dieu, fût-ce par attachement à la vie contemplative. L'humilité n'est pas vraie, quand elle résiste aux desseins de Dieu. Qu'il obéisse donc, si à contre cœur que ce soit, et qu'il se rassure en pensant qu'il n'a pas cherché la gloire dans l'honneur d'être évêque, et qu'il n'est pas de ceux qui, « aspirant au faîte du pouvoir, d'avance se repaissent, dans le secret de leur pensée, de la sujétion des autres, se réjouissent de leur propre louange, élèvent leur cœur vers les honneurs, et exultent de l'abondance qui affluera vers eux : ils cherchent les avantages du monde dans une dignité qui devrait être la condamnation des avantages du monde ».

Grégoire insiste sur l'indignité de ces ambitieux, sur les intentions qu'ils ont l'illusion de croire pures : ils se mentent à eux-mêmes, ils feignent d'aimer ce qu'ils n'aiment pas, et de ne pas aimer ce qu'ils aiment. Ils ont voulu arriver, *principari*, ils séchaient de ne pas arriver; quand ils sont arrivés, quelle est leur insolence! Ils se persuadent que leur élévation leur était due. Ils jouissent de leur dignité comme des séculiers. Ils oublient tout ce qu'ils pouvaient avoir de pieux desseins. Non, il ne saurait apprendre l'humilité quand il est au faîte, celui qui n'a cessé de s'enorgueillir quand il n'était rien : il ne fuira pas la louange, il ne vaincra pas l'avarice.

Le vrai évêque est celui qui, mourant à toutes les

passions de la chair, vit spirituellement, dédaigne les prospérités du monde, ne craint aucune adversité, et n'a de désir que pour les biens intérieurs. Il fait largesse de ce qu'il possède et ne convoite pas le bien d'autrui. Sa miséricorde l'incline à pardonner, sans qu'il ait la faiblesse de pardonner plus qu'il ne convient, car il s'interdit de s'écarter de la rectitude. Il veut être imitable à tous en tout. Il veut pouvoir être écouté de Dieu. Grégoire fait ici une comparaison qui est comme une parabole : Si d'aventure, dit-il, quelqu'un vient à nous, et, pour que nous intercédions en sa faveur, nous veut conduire à un puissant du siècle dont il redoute la colère, mais qui nous est inconnu, nous lui répondons sans hésiter : Nous ne pouvons intercéder en ta faveur, parce que nous ne connaissons pas ce personnage. Si donc un homme s'excuse ainsi de ne pouvoir intercéder auprès d'un homme, comment pourra oser intercéder auprès de Dieu celui qui ne se sait pas en grâce, vu la pauvreté des mérites de sa vie? Comment implorera-t-il le pardon des autres, quand il ignore si Dieu n'a pas de ressentiment contre lui? Que l'évêque, attaché aux désirs de la terre, redoute d'exciter la colère du juge, et, en se complaisant dans l'éclat de sa dignité, ne cause la ruine de ses ouailles.

Ne demandons pas à Grégoire une composition étudiée : les redites ne l'effraient pas, ni les longueurs, ni les négligences, il n'est pas châtié et il est abondant, il laisse parler sa conscience et son expérience, sans souci de bien dire. On ne saurait analyser point par point un traité qui est à peine un traité. Mais on peut noter au passage, en négligeant les lieux communs, les observations qui révèlent l'auteur et son temps.

L'évêque, dit Grégoire, doit pratiquer le silence, mais

le silence ne doit pas être sans discernement. Il est des évêques qui redoutent de dire librement les choses droites, « *loqui libere recta* », parce qu'ils craignent de perdre la faveur des hommes. Ce sont des mercenaires. Pour la défense de son troupeau, l'évêque doit tenir tête et parler librement aux puissances de ce monde. Il doit aussi donner la preuve de sa miséricorde. « Qu'il se fasse connaître tel, que ses fidèles n'aient pas de confusion à lui révéler les secrets de leur cœur, et que ces petits, quand ils sont aux prises avec les flots des tentations, recourent au conseil du pasteur comme au sein d'une mère. » Il les soulagera par ses exhortations, et « ils laveront leurs fautes par les larmes de la prière ». Beau texte (II, 5) qui projette une vive lumière sur le ministère pénitentiel de l'évêque[1], à qui ses fidèles ouvrent leur conscience et de qui ils attendent un secours dans le trouble de leurs fautes. Ce texte se complète par cette remarque émouvante : « Souvent il arrive que l'évêque, quand il connaît ainsi les épreuves d'autrui et qu'il y compatit, ressente en lui-même quelque chose des tentations qu'on lui révèle... Mais que le pasteur ne craigne pas, parce que Dieu pèse tout subtilement, et qu'il le préservera d'autant plus facilement de la tentation, qu'il a avec plus de miséricorde porté le poids de la tentation d'autrui. » La miséricorde n'est pas tout. « Il est nécessaire que les évêques soient craints aussi de leurs fidèles, quand ils surprennent ces fidèles à ne pas craindre Dieu, et que ceux-là redoutent de pécher par peur des hommes, qui ne redoutent pas les juge-

1. On rapprochera utilement *Homil. in Euang.* XXVI, 5-6, et XL, 2.

ments de Dieu » (II, 6). Pourquoi voit-on des évêques manquer à ce devoir ?

Grégoire préfère cependant leur rappeler qu'ils doivent servir plutôt que dominer : « *Nec praeesse se hominibus gaudent, sed prodesse* » (II, 6). Ils doivent se rappeler l'exemple de saint Pierre, « qui tenait de Dieu le *principatus* de la sainte Eglise », et qui cependant refusait les marques de vénération que lui voulait donner le centurion Corneille : Non, non, disait-il, je ne suis qu'un homme comme toi. C'était pourtant ce même Pierre qui déployait une autorité si souveraine contre la faute d'Ananias et de Saphira ! L'évêque apprendra par là qu'il doit tenir tête aux vices, plutôt qu'aux frères, « *vitiis potius quam fratribus dominatur* ». Du droit de son pouvoir, il frappera les fautes, et en même temps, par son humilité, il se montrera le semblable et l'égal des frères qu'il corrige, encore que, ajoute saint Grégoire émouvant ici encore, « il soit juste le plus souvent que ceux-là mêmes que nous corrigeons, nous les estimions tacitement meilleurs que nous ». Humilité et discipline, concilions l'une avec l'autre : l'évêque est un père et une mère, il applique au blessé comme le bon samaritain l'huile et le vin, la douceur et la sévérité, ni trop de douceur, ni trop de sévérité, un amour qui ne soit pas amollissant, une vigueur qui ne soit pas exaspérante, une pitié qui n'épargne que ce qui doit être épargné, un zèle qui, par outrance, ne sévisse pas comme une terreur.

On rencontre des évêques qui, oubliant qu'ils sont voués au salut des âmes, s'assujettissent tout entiers à des besognes séculières. Jour et nuit, ils n'ont de pensée que pour elles, et quelle pensée agitée ! Ils trouvent du plaisir à être écrasés par les affaires, et tandis qu'ils se félicitent d'être pressés par le tumulte

du monde, ils deviennent étrangers aux choses intérieures qu'ils devraient enseigner aux autres. La vie spirituelle de leurs fidèles en est compromise : quand la tête languit, les membres sont inertes. Les affaires séculières, on y peut mettre la main par compassion, jamais on ne doit les rechercher par goût. Ce n'est pas qu'il faille louer l'évêque qui refuse d'être pour son peuple une providence. Saint Paul n'a-t-il pas dit, parlant de la sollicitude pastorale : « Qui n'a cure des siens, surtout de ceux de sa maison, trahit la foi et ne vaut pas un infidèle. » Tenons donc un juste équilibre entre l'activité extérieure et la récollection intérieure. « Trop souvent, pour se livrer sans réserve aux sollicitudes temporelles, les évêques laissent se refroidir l'amour qu'ils doivent entretenir au fond de leurs cœurs. »

Qu'ils se défient du désir de plaire, qu'ils ne cherchent pas à se faire aimer plus que la vérité. Et ici encore une comparaison qui pourrait être un apologue : « Celui-là est un ennemi du Rédempteur, qui, dans ce qu'il fait de bien, désire être aimé de l'Eglise à la place du Rédempteur même : coupable de pensée d'adultère est le serviteur qui désire plaire aux yeux de l'épouse à laquelle il porte les présents de l'époux » (II, 8). Ce n'est pas à dire que l'évêque ne doive pas se faire aimer, mais seulement pour faire aimer la vérité. Car il est difficile, quelque droite que soit sa parole, qu'un prédicateur qui n'est pas aimé se fasse écouter volontiers. Que donc il se fasse aimer, pour se faire écouter, et qu'il n'accapare point pour lui l'amour qu'on lui a. « Et moi aussi, disait saint Paul, en tout je veux plaire à tous. » Mais il disait aussi : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ. » Donc l'apôtre plaît et il ne

plaît pas, parce que, en cherchant à plaire, il ne se cherche pas lui-même, mais il veut que par lui la vérité plaise aux hommes.

L'évêque sera à la hauteur de sa tâche, si, « inspiré d'en haut de l'esprit de crainte et de dilection, il s'applique à méditer chaque jour les préceptes de la parole sacrée, afin que ces divines monitions restaurent en lui le zèle de la sollicitude et le goût de la vie céleste : il faut que celui qui par la société des séculiers est exposé à voir vieillir sa vie, se rajeunisse par la componction et le désir dans l'amour de la patrie spirituelle » (II, 11).

Une troisième partie de la *Regula pastoralis* a pour dessein de dire comment l'évêque doit enseigner. Saint Augustin avait écrit sur ce sujet son admirable petit livre *De catechizandis rudibus*, que Grégoire est loin d'égaler. Aussi bien n'a-t-il pas la pensée de le refaire.

Il considère que la prédication doit s'imposer une grande diversité du fait qu'elle s'adresse à des auditeurs qui sont eux-mêmes divers. Ce qui est bon pour l'un ne sert pas pour un autre : « On siffle doucement pour calmer un cheval et pour exciter un jeune chien. » La parole donc doit s'adapter à la qualité des auditeurs : leurs esprits sont les cordes tendues d'une cithare, qui donnent à l'artiste les notes qu'il veut, à condition d'être frappées par le même plectre, mais non du même coup. » Suit une longue description des caractères et des mœurs du peuple chrétien, description d'un faible intérêt, avouons-le, car elle comprend surtout des généralités élémentaires.

Exemple :

« On doit prêcher autrement aux maîtres et aux esclaves. Que les esclaves considèrent l'humilité de leur condition, que les maîtres n'oublient pas qu'ils ont été créés comme leurs

esclaves et qu'ils sont égaux par nature. Les esclaves doivent être exhortés à ne pas mépriser leurs maîtres, de peur d'offenser Dieu en contredisant par orgueil l'ordre par lui établi, et les maîtres avertis qu'ils s'enorgueillissent contre Dieu de ses dons, si ceux que leur condition fait leurs esclaves, ils ne les reconnaissent pas pour leurs égaux dans la nature qu'ils ont en commun. Les premiers doivent savoir qu'ils sont les esclaves de leurs maîtres, et les seconds qu'ils sont les *conservi* des esclaves » (III, 5).

Ce serait cependant manquer de justice à saint Grégoire que de ne pas signaler au passage plus d'une observation précieuse. Le chapitre sur la patience (III, 9), et sur les revanches que la patience en s'aigrissant cherche à se procurer, est d'un moraliste qui a de la psychologie, et bien de l'esprit sans courir après. Ailleurs, il parle des gens d'humeur douce et bienveillante, qui louent les gens de bien, mais ne s'inquiètent pas de les imiter. « La sainteté des vertus leur plaît, comme à des spectateurs la vanité des représentations : ces spectateurs, en effet, applaudissent aux prouesses des cochers et des comédiens, sans aucune envie d'en faire autant » (III, 10). Signalons le chapitre sur les malades (III, 12), le chapitre enfin sur les riches qui usent mal de la richesse (III, 20) : Grégoire en connaît quelques-uns qui « ne regardent pas à des largesses pour nourrir des histrions, quand les pauvres du Christ sont torturés par la faim ». Il en connaît d'autres qui « rachètent par des aumônes leurs fautes passées, et continuent de commettre des fautes qu'ils auront à racheter encore, estimant sans doute que la justice de Dieu est vénale, et que, s'ils donnent des *nummi* pour leurs péchés, ils peuvent pécher impunément ». On n'est pas moraliste sans être observateur, et Grégoire est un observateur attentif, charitable. Il n'y a pas

jusqu'aux bêtes qu'il sache observer : il décrit quelque part le chant et les gestes du coq (III, 39 et 40) avec une précision de traits qui aurait enchanté la bonhomie de notre La Fontaine.

La dernière partie de la *Regula pastoralis* n'est qu'une conclusion : le prédicateur sera tenté de se complaire dans la satisfaction cachée d'avoir bien parlé, et voilà sur quoi il est nécessaire qu'il se surveille. Le rusé séducteur (qu'est le diable) profitera de sa torpeur pour lui énumérer tout ce qu'il a fait de bien, et gonfler son âme d'orgueil. Défions-nous de nos vertus, elles seraient capables de nous flatter. Et saint Grégoire termine par un retour sur lui-même :

« J'ai voulu montrer ce que doit être le pasteur, j'ai peint un beau portrait, mais je suis un misérable peintre, et je dirige les autres vers le rivage de la perfection, tandis que je suis encore ballotté par les flots du péché. Ah! bon lecteur, que, dans le naufrage de cette vie, la planche de salut de ta prière me soutienne! »

Le *Liber regulae pastoralis*, distribué par Grégoire avec profusion[1], fut accueilli avec reconnaissance par l'épiscopat contemporain, si nous en jugeons

1. Voyez la lettre de Grégoire (J. 1331, nov. 594) à l'évêque de Luni (Toscane) : « Codicem regulae pastoralis domno Columbo presbytero transmittendum per harum portitorem direximus, quem vos nolite detinere. Nam usui vestro alium sub celeritate transmittemus. » Une autre lettre (J. 1857, janvier 602) à Jean, sous-diacre de Ravenne, nous apprend que la *Regula pastoralis* a été portée à Constantinople et traduite en grec par Anastase évêque d'Antioche. Grégoire est peiné qu'on ait fait cette traduction : « Mihi valde displicuit, ut qui meliora habent in minimis occupentur. » Grégoire n'ignore donc pas que les Pères grecs ont écrit sur les devoirs des évêques, il pense apparemment au *De sacerdotio* de saint Jean (Chrysostome).

par la lettre qu'en écrit à Grégoire Licinianus évêque de Carthagène[1]. Le *Liber*, en effet, s'est vite répandu, il est arrivé en Espagne, où il a été lu avec avidité : « Qui ne lirait avec consolation un livre, qui, médité persévéramment, est une médecine de l'âme, et qui, en inspirant le mépris des choses caduques, mouvantes et changeantes du siècle, ouvre les yeux de l'esprit à la stabilité de la vie éternelle? Ton livre est l'école de toutes les vertus, *Liber hic tuus omnium est aula virtutum.* » On voit que Licinianus n'a pas été offensé de la rude franchise du pape. Il y reconnaît au contraire la doctrine des saints docteurs et défenseurs de l'Église, un Hilaire, un Ambroise, un Augustin, un Grégoire de Nazianze. Il redouterait seulement que les vertus que Grégoire réclame des évêques ne découragent les vocations. « *Iubes ut non ordinetur imperitus* », représente-t-il à Grégoire, et il craint qu'à une pareille condition on ne trouve plus d'évêques. Cette crainte n'était pas pour inquiéter Grégoire. Licinianus n'en avait pas moins d'attachement à l'auteur : « *Tui sumus, tua legere delectamur* ». Il n'était certainement pas le seul dans l'épiscopat à penser ainsi.

*
* *

Saint Grégoire avait pour la sainte Ecriture une dévotion profonde. Il aimait à prêcher sur l'Evangile, nous l'avons vu, et à tirer de l'Evangile les leçons qu'il estimait nécessaires à son peuple.

Il était attiré aussi par les problèmes les plus difficiles

1. Ewald, t. I, p. 58-61.

de l'exégèse, entendez les problèmes d'interprétation que posent tels ou tels livres dont le sens littéral est si obscur ou si déconcertant. On est étonné qu'il n'ait pas réservé la discussion de pareils problèmes au petit cercle de son monastère, au temps où il vivait en communauté. Mais le fait est là : les vingt-deux homélies que nous avons de lui sur Ezéchiel ont été prêchées au peuple de Rome, en 593-594. Il les a réunies et publiées plus tard, avec une courte préface adressée à Marinianus, évêque de Ravenne, où il raconte que ces homélies, telles qu'elles avaient été prononcées devant le peuple et sténographiées, il les avait laissées en sommeil, ayant bien d'autres soucis ! On a insisté pour qu'il les publie. Il a donc repris les notes qu'on en avait, « *notariorum schedas* », il les a corrigées autant que lui en ont laissé le loisir les angoisses des tribulations, et il les envoie à Marinianus qui les a sollicitées, en s'excusant humblement d'envoyer une œuvre si chétive à qui peut puiser chaque jour aux eaux profondes et limpides d'un Ambroise ou d'un Augustin.

Une comparaison ingénieuse de Grégoire nous révèle la méthode de son exégèse. A Cana, le Sauveur a fait apporter des *hydriae* ou cruches vides, il a ordonné qu'on les remplît d'eau, et il a changé cette eau en vin. Le sens littéral est l'eau que l'on nous sert et dont nous avons à remplir nos cœurs : cette eau est changée en vin, quand le sens littéral ou *historia* prend son sens spirituel et que se révèle l'allégorie du mystère (I, vi, 7). Pour prendre un exemple, le prophète a la vision des quatre animaux que l'on sait, puis apparaît une roue, et dans la roue une roue (*Ezech.* i, 16). Le sens littéral est évidemment une énigme, mais tout s'éclaire dans l'allégorie, à

savoir que le Nouveau Testament est latent dans l'Ancien.

« La roue est donc dans le milieu de la roue, parce que le Nouveau Testament est dans l'Ancien Testament. Et, comme nous l'avons souvent dit déjà, ce que l'Ancien Testament a promis, le Nouveau nous l'a manifesté, ce que celui-là annonce en termes cachés, celui-ci le proclame en termes clairs. L'Ancien Testament est la prophétie du Nouveau, et celui-ci la révélation de celui-là » (I, VI, 15).

Que Grégoire ait pu développer des thèmes de cet ordre devant ses auditeurs romains, c'est un indice d'abord que l'Ecriture était plus connue d'eux qu'elle ne l'est des nôtres aujourd'hui; c'est un indice aussi que, fidèles à la tradition d'Ambroise et d'Augustin, ils attachaient plus de prix à l'allégorie qu'à la lettre, et que l'allégorie la plus arbitraire ne leur paraissait pas arbitraire. Grégoire ne se dissimulait d'ailleurs pas que l'Ecriture est bien souvent impénétrable. Il s'y trouve des textes si fermés, que nous n'avons qu'à reconnaître notre cécité, bonne occasion de « progresser en humilité plutôt qu'en intelligence » (II, v, 4). La tâche que nous avons entreprise, disait-il, est singulièrement difficile, « persuadons-nous bien que nous cheminons dans la nuit et que nous avançons à tâtons » (II, *prol.*). Qu'on ne me reproche pas, disait-il encore, « d'oser discuter des mystères profonds que les grands commentateurs n'ont pas traités » : je les aborde avec humilité, et « il m'arrive souvent que, bien des points de la parole sacrée, que dans ma solitude je n'ai pas pu comprendre, je les ai compris une fois en présence de mon auditoire ». Je lui dois de comprendre, car « il est clair que cette intelligence m'est donnée en considération de ceux en présence de qui elle m'est donnée ». Le pape le confesse avec

candeur : « *Verum fateor, plerumque vobiscum audio quod dico* » (II, II, I)[1].

Il est possible aussi que les Romains qui écoutaient les homélies sur Ezéchiel fussent plus attentifs aux moralités qu'aux mystères que le pape trouvait dans le texte sacré : pour eux comme pour nous, ses maximes étaient plus persuasives que ses exégèses. « Nous commettons bien des péchés, mais ils ne nous paraissent pas graves, parce que, avec l'amour secret dont nous nous aimons, nous fermons les yeux sur nous-mêmes, et nous nous flattons de notre illusion volontaire. Voilà pourquoi nous jugeons légères nos fautes graves, et graves les fautes légères du prochain » (I, IV, 9). « Nous devons, autant que nous le pouvons sans pécher, éviter au prochain le scandale. Mais s'il se scandalise de la vérité, mieux vaut laisser naître le scandale que d'abandonner la vérité » (I, VII, 5). « L'ineffable sagesse de Dieu instruit l'intelligence des hommes sans bruit, sans paroles, et quand cette sagesse n'instruit pas elle-même l'intelligence d'un auditoire, c'est en vain que s'évertue la voix de celui qui le prêche » (I, VIII, 17). Pensée belle et juste qui sera un jour familière à Bossuet.

Voici d'autres pensées où l'on retrouve sans peine l'inspiration augustinienne de Grégoire. Les œuvres bonnes, nous pouvons par la grâce de Dieu les entreprendre, « mais nous ne pouvons les parfaire, si celui-là ne nous aide pas qui nous les commande, *si ipse non adiuvat qui iubet* » (I, IX, 2). On reconnaît le *Da quod iubes* célèbre de saint Augustin. On admi-

1. Nous avons sans doute dans ce texte le point de départ de la légende de la colombe qui parlait à l'oreille du saint. PAUL DIAC. *Vita G.* 28.

rera l'élégante exactitude du développement que lui donne saint Grégoire :

« Si nos bonnes actions sont des dons de Dieu tout-puissant, sans qu'il y entre rien de nous, pourquoi attribuer à nos mérites la vie éternelle? Et si elles sont nôtres jusque-là qu'elles ne soient point des dons de Dieu, pourquoi en remercier Dieu? Le vrai est que nos mauvaises actions seules sont de nous. Nos bonnes actions, au contraire, sont de Dieu et de nous, parce que Dieu par une aspiration prévenante fait que nous les voulions, par une aide subséquente fait que nous ne les voulions pas vainement et que nous puissions accomplir ce que nous voulons. Donc, par la grâce prévenante et par la bonne volonté subséquente, ce qui est don de Dieu devient notre mérite... Que cela soit dit contre Pélage et Caelestius » (*ibid.*).

Dans les homélies sur les Evangiles, Grégoire gémissait du délabrement de sa santé, nous ne retrouvons pas de ces plaintes dans les homélies sur Ezéchiel. Grégoire cependant ne craint pas de parler à son peuple de ses soucis, de ses scrupules, de ses terreurs. Fils de l'homme, dit Dieu au prophète, je t'ai établi guetteur pour la maison d'Israël, et ce mot fait trembler le pape. Il gémit d'avoir une vie où toute récollection est impossible.

« Je suis contraint de discuter les intérêts des Églises, des monastères, de juger la vie et les actes des uns, des autres, tantôt de me mêler des affaires des particuliers, tantôt de trembler devant les glaives des barbares partant en guerre, et de veiller aux loups qui sont à l'affût du troupeau dont j'ai la garde... Quand j'ai à penser à tant de choses, à de si grandes choses..., où trouver le temps de revenir à moi, de me réserver tout entier à la prédication, de ne pas abandonner le ministère de la parole? »

Que de temps perdu avec les hommes du siècle! Que de paroles vaines! Quel pauvre guetteur je suis! « *Quis ergo ego vel qualis speculator sum* » (I, XI, 6)?

Grégoire reviendra à des protestations de ce style (*ibid.* 26), dont on peut dire qu'elles passent le but. Cher saint, vos auditeurs ne vous croiront pas!

*
* *

L'œuvre scripturaire de saint Grégoire de beaucoup la plus importante est son commentaire de Job ou *Moralium libri.* Ici nous n'avons pas affaire à des homélies prêchées au peuple de Rome. Les *Moralia* sont un commentaire suivi du texte sacré, un commentaire plus médité que composé, et dont la forme a été improvisée dans les entretiens d'une communauté monastique. L'édition qu'en a donnée l'auteur est dédiée à son ami saint Léandre, évêque de Séville.

Dans la lettre à Léandre qui sert de préface aux *Moralia*, Grégoire raconte que, à Constantinople, les moines qui l'ont accompagné lui ont demandé de leur commenter le livre de Job, de leur expliquer tout ce que ce livre recélait pour eux de mystères. Ils ont pressé Grégoire « non seulement de dégager les sens allégoriques de la lettre de l'histoire, mais aussi de donner aux sens allégoriques les applications morales » dont ils sont susceptibles. Grégoire était trop instruit pour ne pas mesurer la difficulté d'une pareille œuvre, qui, assure-t-il, n'avait été tentée par personne jusque-là (*opere ante nos hactenus indiscusso*)[1]. La pro-

1. Cette information de Grégoire n'est pas exacte. Il y a trace, en effet, d'un traité de saint Hilaire sur Job. Saint Ambroise a quatre livres *De interpellatione Iob et David.* Du prêtre Philippe, ami de saint Jérôme, on a des *Commentarii in librum Iob.* De saint Augustin des *Adnotationes in Iob.* D'un écrivain que l'on a identifié avec le pélagien Julien d'Eclanum, une *Expositio libri*

position qu'on lui faisait de l'entreprendre l'accabla. Mais, levant vers Dieu son regard, il pensa « qu'impossible ne pouvait être ce que la charité commandait par des cœurs qui lui étaient fraternels ».

Donc, « devant les dits frères », il entreprit de commenter Job à livre ouvert, les premiers chapitres du moins. Puis, ayant trouvé quelque loisir, il dicta le commentaire de la suite. Enfin, étant moins à court de temps, il reprit son commentaire, refit les parties que les moines avaient sténographiées, il essaya d'assurer l'unité de style du tout. Mais la troisième partie, où Grégoire était revenu à sa première matière, resta telle quelle, c'est-à-dire à l'état de colloque. Cette méthode de composition explique la prolixité de l'œuvre, qui ne compte pas moins de trente-cinq livres. « Tout commentateur de l'Ecriture, dit le pape, doit se conduire comme un fleuve », et ne pas hésiter à déborder pour édifier.

Léandre résidait à Constantinople quand Grégoire s'est mis à l'œuvre, Léandre avait joint ses instances à celles des moines qui vivaient là avec l'auteur, et celui-ci avait promis de lui envoyer dans sa lointaine Espagne ce commentaire, s'il l'achevait jamais. Il l'acheva et il tient parole, comme il explique dans sa lettre liminaire. Ce n'aura pas été sans peine, car depuis des années sa santé est ruinée et il tremble de fièvres lentes, mais continuelles. Il prie Léandre d'excuser tout ce qu'il trouvera de long et d'inculte dans cette œuvre qui n'a rien de littéraire. « L'art de dire, que les maîtres de la discipline extérieure

Iob. Sans parler des Grecs, Origène, Chrysostome, et d'autres. On peut croire que Grégoire ne connaissait rien de cette littérature.

enseignent, j'ai dédaigné de m'y astreindre » : le barbarisme ne me fait pas peur, la syntaxe m'est indifférente, « et j'estime tout à fait indigne de plier les paroles du céleste oracle aux règles de Donat ». Les lecteurs de saint Grégoire sont habitués aux hyperboles de son humilité.

Quel est l'auteur du livre de Job? On a dit Moïse, on a pensé à quelqu'un des prophètes. Question bien inutile, dès là que l'on croit que ce livre est de l'Esprit saint qui l'a dicté (*qui scribenda dictavit*). Si nous recevions une lettre d'un grand personnage, serions-nous curieux de savoir de quel *calamus* il s'est servi pour l'écrire? L'Esprit saint est ici l'auteur, à quoi bon chercher qui est le scribe qui écrit sous sa dictée (*Praef.*)?

Grégoire ne s'embarrasse guère plus de la question du texte. Il sait que le livre de Job a été écrit en hébreu, et que, des deux traductions latines existantes, la nouvelle (celle de saint Jérôme) a été faite sur l'hébreu (il ajoute : et sur l'arabe), et que cette traduction est la bonne, au contraire de l'ancienne (la préhiéronymienne), faite sur les Septante : « *Credendum est quidquid in ea dicitur* » (XX, 32). Il ne néglige pas pour autant l'ancienne, il y recourt à l'occasion, « et parce que le Siège apostolique, auquel par la volonté de Dieu je préside, use de l'une et de l'autre traduction, mon travail s'appuiera sur l'une et sur l'autre » (*Epist. ad Leandr.* 5). Saint Jérôme, si sévère, si justement sévère pour les Septante de Job et la version latine faite d'après eux, n'aurait pas été indulgent à cet éclectisme.

Pour Job comme pour Ezéchiel, Grégoire ne veut pas que l'on sacrifie le sens littéral ou *historia*, mais il ne veut pas qu'on s'en contente. Job parle quelque part

de malheureux qui mangent l'écorce des arbres : ces malheureux, dira Grégoire, font penser à ceux qui, « dans les volumes sacrés, vénèrent la seule écorce de la lettre, et ne gardent rien de l'intelligence spirituelle, ne soupçonnant pas qu'il y ait dans les paroles de Dieu rien de plus que le son » (XX, 9). Il arrive cependant que certains textes ne peuvent être pris à la lettre, sous peine de nous induire en erreur, loin de nous instruire. Ainsi, il est écrit (*Iob.* IX, 13) de Dieu que « sous lui se courbent ceux qui portent l'univers ». Qui voudrait croire que Job ait accepté les fables des poètes sur les géants qui suent à porter la masse du monde? Quand donc la lettre nous donne un sens inacceptable, « elle nous montre qu'elle renferme autre chose que nous devons chercher », c'est-à-dire une allégorie ou une moralité (*Epist. ad Leandr.* 3). Il ne faut pas s'attacher exclusivement et « violemment » à l'allégorie. L'Ecriture par ses mystères exerce les doctes, et par sa lettre le plus souvent elle réjouit les simples : « Elle est une eau épandue et profonde, ici un agneau peut marcher et là un éléphant nager » (*ibid.* 4).

La méthode d'exposition que va suivre saint Grégoire consistera à prendre dans le texte sacré des paquets de versets. Quand il a expliqué ces versets un à un au sens littéral, il recommence et explique ces mêmes versets au sens allégorique, puis une troisième fois au sens moral. Il s'attache donc aux mots, aux mêmes mots, à trois reprises, pour, à chaque reprise, en exprimer toute la signification qu'il leur prête. Nous pressons, dira-t-il, les paroles sacrées comme on presse des mamelles pour les traire, « *fortiter premimus* » (XXI, 3).

L'allégorie fondamentale du livre de Job tient à

ce que Job est par ses épreuves une figure de la passion du Christ. Le tentateur, explique saint Grégoire (VI, I), a tout enlevé à Job, ses serviteurs et ses fils, comme au Christ il a enlevé le peuple juif et les apôtres eux-mêmes. Le corps de Job n'est plus qu'une plaie, et tel est le Christ crucifié, telle l'Eglise, son corps, dont les membres ont été par la persécution mis en sang. La femme de Job voudrait qu'il maudisse Dieu, car il y a des charnels dans l'Eglise qui sont les complices du tentateur, et on ne peut échapper à leurs instances. Les amis de Job enfin, qui, venus sous prétexte de le consoler, l'accablent de leurs invectives, sont la figure des hérétiques qui prétendent défendre Dieu et ne savent que l'offenser (VI, I, et XI, I).

Grégoire n'est pas le premier à trouver ainsi dans l'Ancien Testament une figure du Nouveau : saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin ont ouvert la voie, chez les Latins, à cet allégorisme, qui si souvent a l'air d'une gageure, mais si souvent aussi, dans les *Enarrationes in psalmos* d'Augustin, par exemple, est fécond en si belles et si pathétiques images. Grégoire n'a pas le lyrisme d'Augustin, il n'a pas ses ailes, il chemine un peu lourdement, et il lui arrive de se détacher de la vue synthétique qu'il a conçue, comme s'il découvrait par endroits ce qu'elle a d'artificiel et d'inadéquat.

Les persécutions, en effet, sont passées. « Les flots des menaces du siècle », qui semblaient conjurés pour anéantir la sainte Eglise, sont désormais apaisés. « Le Seigneur, après avoir humilié les princes de la terre, s'est servi d'eux pour élever l'Eglise plus haut que le faîte du monde, et il a maîtrisé les assauts de la mer déchaînée en exaltant la puissance de cette

Eglise » (XXVIII, 36). Le rhinocéros décrit par Job est cette puissance du siècle qui fut si cruelle à l'Eglise naissante, et que nous voyons aujourd'hui soumise à cette Eglise. Le rhinocéros porte aujourd'hui un harnais, et il laboure : le prince de la terre porte le harnais de la foi. « Je me souviens d'avoir vu souvent le rhinocéros irrité s'apprêter à porter des coups terribles, et, la corne haute, menacer les moindres bêtes (*bestiolis minimis*) de mort, d'exil, de condamnations, de terreurs, puis soudain, faisant le signe de la croix sur le front, éteindre toute sa colère, cesser toutes ses menaces », donner à ses sujets chrétiens l'exemple de son humilité. Si bien que l'Eglise peut dire : J'ai fait de mes persécuteurs les défenseurs de la droite foi (XXXI, 5). « Car voici que maintenant il fait des lois pour l'Eglise, celui qui jadis sévissait contre elle et lui infligeait tous les tourments, et les nations qu'il peut capter, il les amène à la grâce de la foi par la persuasion » (*ibid.* 9). Plût à Dieu, même, que cette faveur des princes ne portât pas à l'hypocrisie leurs sujets!

Les hérétiques, naguère si arrogants, sont muets. « Les chefs des foules hérétiques (*haereticarum plebium principes*), considérant l'autorité de la sainte Eglise, cessent de parler et mettent pour ainsi dire un doigt sur leur bouche » (XIX, 27). S'ils s'assemblent, ce n'est plus qu'en des conventicules clandestins, espérant sans doute que leur erreur, qui ne peut compter sur la raison pour se faire valoir, inspirera quelque respect par son mystère, et paraîtra aux âmes infirmes qu'elle séduit plus sérieuse parce que plus secrète (XX, 23). Le monde antique se continuait dans son encyclopédie : cette opposition est désarmée à son tour. Maintenant que, grâce à la prédication des saints la foi

de la Trinité a éclairé le monde, la doctrine du monde a cessé ses attaques contre les élus (XXXIII, 20).

L'Eglise apparaît aux regards de Grégoire moins dans son corps mystique que dans son établissement visible : victorieuse, protégée, toute-puissante, elle s'étend désormais à l'univers. Il semble que le terme « catholique » ne dise plus assez, Grégoire constamment qualifie l'Eglise d'*universalis*. La prédication de l'Evangile n'a-t-elle pas atteint les limites du monde? En réalité, « elle a pénétré les cœurs de presque toutes les nations et elle a réuni dans la même foi le *limes* de l'Orient et le *limes* de l'Occident. La langue de la Bretagne, qui ne savait articuler que des sons barbares, initiée maintenant à la louange de Dieu, commence de chanter l'Alleluia hébreu. L'Océan, naguère encore gonflé de vagues, porte docilement les pieds des saints. Les colères barbares, que les princes de la terre n'avaient pu dompter par le fer, les lèvres des évêques par de simples paroles les lient dans la crainte de Dieu » (XXVII, 21). Les infidèles se convertissent en masse, « les restes du peuple d'Israël, repoussés jadis sans merci, accourent pour se jeter avec une religieuse ferveur dans le sein de la mère Eglise ». Le monde approchant de sa fin, « le Seigneur console la douleur de l'Eglise par cet innombrable concours des âmes » (XXXV, 35). Que nous voilà loin de la passion de Job!

Le nom de *Moralia*, que porte le commentaire dans la tradition littéraire, suffirait à révéler que ce n'est pas l'allégorie imaginée par Grégoire qui a davantage retenu l'attention. Grégoire, redisons-le, est un moraliste. Il cherche, dans ses homélies, à former son peuple à la discipline chrétienne des mœurs; dans sa *Regula pastoralis*, il fait l'examen de conscience des

évêques; dans son commentaire de Job, il a surtout en vue les moines qui l'écoutent, et son dessein est, en leur expliquant l'Ecriture, de les instruire de leur vocation. Sans doute, bien d'autres que les moines y trouveront à s'édifier. Je citerais la belle page *Deridetur iusti simplicitas*, sur la sagesse du siècle opposée à celle du juste (X, 48), si elle n'était pas de celles que le Bréviaire Romain a prises à saint Grégoire et que nous savons quasi par cœur. Je voudrais pouvoir citer la page plus belle, presque classique, où Grégoire développe le texte *Aedificant sibi solitudines* : après avoir décrit le tumulte d'un cœur en proie à la passion de la luxure, de la colère, de l'avarice, ou de l'ambition, il fait goûter la paix de celui qui s'est préservé de ces désirs et a assuré sa solitude. « Construire des solitudes, c'est chasser du secret de son cœur le trouble des désirs de la terre, fixer son regard sur l'éternelle patrie, et ne respirer que l'amour de la quiétude intérieure » (IV, 57-58). Je voudrais pouvoir citer la page malicieuse où Grégoire décrit le bavardage qui s'empare des servantes sitôt que leur *domina* s'absente, et le silence qui rentre dans la maison avec elle, joli exemple de l'étourderie de nos pensées, « *garrula ancillarum turba* », quand elles ne sont pas surveillées par la raison (I, 42). Des moines, je l'espère, ne se seraient pas reconnus dans ces servantes bavardes.

C'était pour des moines, au contraire, que Grégoire donnait des avis si précis, si sages, sur la vie contemplative. Elle n'est pas faite pour le premier venu, disait-il, et tel qui demande à être accueilli dans un monastère n'est souvent capable que d'y apporter le désordre : mieux vaudrait pour son salut rester dans le siècle (VI, 57). Grégoire énumère les dispositions

auxquelles se reconnaît une vocation vraie (*ibid.* 59). La vie contemplative est une restauration de la condition faite par Dieu au premier homme, qui avait reçu pour fin de ne se détourner par aucune défaillance de l'amour de son créateur (VIII, 19) : « *Ad contemplandum quippe creatorem homo conditus fuerat, ut eius semper speciem quaereret atque in solemnitate illius amoris habitaret* » (*ibid.* 34). Chercher Dieu et vivre persévéramment dans son amour, *in solemnitate amoris*, telle est la vie contemplative, et pareille vie est tout le programme de l'état monastique.

Dans la vie contemplative, le chrétien qui cherche Dieu a l'assurance que Dieu répond à sa quête et vient au-devant de lui. Sur ce texte de Job : *Tonabit Deus voce sua mirabiliter*, Grégoire écrit :

« La voix de Dieu tonne merveilleusement, parce que, avec une force cachée, elle pénètre incompréhensiblement nos cœurs. Par des mouvements latents elle les presse dans la crainte, elle les forme dans l'amour, elle leur crie en quelque sorte silencieusement qu'il faut avec ardeur le suivre. Il se produit alors dans notre esprit une irrésistible impulsion, alors que la voix continue d'être silencieuse. Elle est en nous d'autant plus pressante, que l'oreille de notre cœur est par elle rendue plus sourde au tumulte extérieur. L'âme recueillie en elle-même admire ce que cette clameur intérieure lui fait entendre, et elle sent s'épancher en elle une componction qu'elle ne connaissait pas » (XXVII, 42).

Il suffirait d'une page pareille pour classer Grégoire parmi les maîtres de la mystique.

Elle n'est pas la seule à témoigner de l'expérience de l'auteur.

« Nous sommes des fidèles, écrit-il, nous croyons ce qu'on nous a enseigné des choses d'en haut, et nous aimons ce que nous croyons, *iam quae credimus amamus*. Mais pressés que nous

sommes par de vaines sollicitudes, notre vue se trouble et s'enténèbre. Et quand, même dans cet état où nous sommes réduits, le Seigneur nous pénètre d'étonnants sentiments de lui, il semble que sa voix se fasse entendre dans la nuée... Souveraines sont les choses que nous découvrons de lui, mais nous ne le voyons pas encore dans la secrète inspiration par laquelle il nous instruit » (XXX, 4).

Puis, il y a les tentations : elles oppriment notre intelligence des choses de Dieu, elles sont un débordement d'eaux impétueuses qui couvrent la voix de Dieu. « Cependant Dieu ne nous abandonne pas dans cette oppression, il revient aussitôt à notre esprit, il disperse les nuées des tentations, il répand en nous la pluie de la componction, il ramène le soleil de l'intelligence. Il nous montre ainsi combien il nous aime, puisqu'il ne nous abandonne pas quand nous nous détournons de lui, *et vagantem non cessat amare* » (*ibid.* 5). Et Grégoire revient avec complaisance à ce verbe intérieur que Dieu se donne en nous, à nos heures de componction.

« L'invisible langue de la componction silencieusement parle en eux, écrit saint Grégoire de ces privilégiés ; pour eux, le chant céleste ne dort pas, *concentus caeli non dormit,* parce que leur esprit connaît la suavité de la louange céleste et tend l'oreille de l'amour pour la percevoir. Intérieurement, ils entendent ce qu'ils convoitent, le désir de Dieu leur découvre les biens célestes qui seront leur récompense. La vie présente, hostile qu'elle leur est, et même si elle les favorise, ils la supportent péniblement,... ce n'est pas à cela qu'ils aspirent,... et le *concentus caeli,* qui fait irruption en eux par l'oreille de leur cœur, les établit chaque jour dans la compagnie des citoyens d'en haut » (*ibid.* 20).

Retenons bien que ce sommet de la contemplation ne peut être atteint qu'à la condition de nous établir dans un parfait silence intérieur, comparable au sommeil d'Adam, « car, dans ce silence du cœur, tandis que

par la contemplation nous veillons intérieurement, il semble au dehors que nous sommeillons » (*ibid.* 54).

L'exégèse, l'exégèse croyante, s'édifie des allégories conçues par les Pères, elle ne les retient pas comme l'interprétation qui s'impose[1]. Elle s'attache à ce que les Pères appelaient l'*historia*, elle croit que la lettre doit s'expliquer en elle-même et par elle-même, une fois résolu d'ailleurs le problème du texte original. C'est dire que l'exégèse de saint Grégoire, pour un livre comme Job, ne répond guère à la méthode qui est aujourd'hui la nôtre. L'intérêt des *Moralia in Iob* est pour nous dans les réflexions morales que le livre saint suggère à Grégoire. Là, Grégoire est un maître, mais il n'en aurait pas convenu.

Un de ses amis, Innocentius, qui venait d'être fait *praefectus Africae*, lui écrivit pour lui demander un exemplaire du commentaire de Job. Nous ne voyons pas à la réponse de Grégoire s'il donna à Innocentius, ou s'il ne lui donna pas, ce qu'il demandait; il le félicite de penser à se recueillir dans la méditation au milieu des soucis du siècle, et il ajoute : « Si vous désirez vous nourrir d'une pâture délicieuse, lisez les opuscules de votre compatriote Augustin, et gardez-vous de préférer notre son à ce pur froment » (J. 1785)[2].

1. Grégoire a écrit : « In intellectu sacrae scripturae respui non debet quidquid sanae fidei non resistit. Sicut enim ex uno auro alii murenulas, alii anulos, alii dextralia ad ornamentum faciunt, ita ex una sacrae scripturae intellegentia expositores quique per innumeros intellectus quasi varia ornamenta componunt, quae tamen omnia ad decorem caelestis sponsae proficiunt » (J. 1268, août 593).

2. Grégoire a appris que l'évêque de Ravenne, Marinianus, fait lire à l'église (*publice ad vigilias*) le commentaire sur Job;

*
* *

Si le livre que nous écrivons comportait une analyse de la doctrine de saint Grégoire, c'est ici qu'il conviendrait de la placer. Nous devons nous borner à quelques indications.

Grégoire ne s'est pas trouvé engagé dans de grandes controverses. L'affaire des Trois Chapitres était un incident clos, où il n'avait qu'à maintenir la sentence du concile de 553 et du pape Vigile, et il la maintint de son mieux. Son conflit avec le patriarche Eutychios, sur la nature du corps glorieux, se ramenait pour lui à une question élémentaire d'exégèse. Il fut interrogé sur la science du Christ, à propos de la réfutation qu'avait publiée le patriarche d'Alexandrie Euloge de l'erreur des « Agnoëtes » : il refusa de reconnaître dans le Christ une ignorance quelconque, attribuant à l'humanité du Christ, semble-t-il bien, l'omniscience du Verbe (J. 1790). Les théologiens d'aujourd'hui font des réserves sur ce sentiment de Grégoire. L'Occident, pour en finir avec l'Arianisme des Wisigoths ou des Lombards, comptait sur le temps, et la controverse était épuisée. Les problèmes posés par l'Augustinisme avaient été liquidés par le concile d'Orange (529). Pour employer une expression chère à saint Léon, il n'y avait plus à l'horizon de Rome de « questions indisciplinées ».

il déclare l'avoir appris avec peine, « quia non est illud opus populare, et rudibus auditoribus impedimentum magis quam provectum generat ». Il conseille de faire lire de préférence des commentaires sur les psaumes, apparemment ceux d'Augustin (J. 1857, janvier 601).

Grégoire a vécu dans cet horizon[1]. Il avait peu lu (J. 1830) : à l'évêque de Lyon Aetherius, qui demandait à Rome les *gesta* ou les *scripta* de saint Irénée, Grégoire répond qu'il a cherché beaucoup et longtemps, mais qu'il n'a rien trouvé. Il connaissait saint Cyprien, saint Jérôme. Il avait pratiqué saint Ambroise. On peut dire que son maître était saint Augustin, mais il n'attachait pas de prix aux grandes spéculations d'Augustin : il s'inspirait de lui comme un prédicateur pouvait faire, il le monnayait pour les besoins de son temps, et à sa manière, qui était celle d'un pasteur. Ce n'est pas à saint Léon, mais à saint Césaire d'Arles, que s'apparente saint Grégoire.

1. Schubert, p. 200, fort à propos, rattache Grégoire à la tradition proprement romaine : « Avec son Augustinisme populaire, écrit-il, Grégoire se tenait en général dans la ligne de la mentalité des papes qui l'avaient précédé, Gélase excepté, et il ne faisait qu'achever l'évolution commencée avec Innocent Ier. » Cela n'empêche pas M. Schubert, une page plus loin, de reprocher à Grégoire d'avoir « légalisé pour toujours dans l'Eglise latine le *Vulgärkatholizismus* du temps de la faillite de la culture romaine italienne ». Le sentiment de M. Harnack n'est pas autre : « Grégoire, écrit-il, n'a nulle part énoncé une pensée originale, il a plutôt en tout conservé la doctrine traditionnelle, mais en l'appauvrissant, et en abaissant le spirituel au niveau d'une intelligence grossière... Par la manière dont Grégoire a accentué les diverses doctrines et pratiques traditionnelles, il a créé le type vulgaire du catholicisme médiéval, et le ton qu'il a donné à la sensibilité chrétienne est celui auquel s'accorde encore le catholicisme d'aujourd'hui... » Voyez tout le développement, *Dogmengeschichte*, t. III (1890), p. 233-244. Autant R. Seeberg, *Dogmengeschichte*, t. II (1898), p. 3-13. Mélanchton (Seeberg, p. 12) avait dit déjà : « Gregorius quem isti Magnum, ego praesultorem καὶ δαδοῦχον theologiae pereuntis voco... » L'erreur de la critique protestante est de présenter Grégoire comme le créateur de la théologie latine et de la mentalité de son temps.

Il a moins éclairé l'Eglise qu'il ne l'a édifiée. Il a mis pour elle la vie chrétienne en formules claires, pleines, portatives[1]. On a dit de lui avec justesse qu'il est un témoin de la doctrine vécue et enseignée, surtout la doctrine des œuvres, des sacrements, des fins dernières. Le philosophe est chez lui sans emploi, l'apologiste pareillement, le théologien est un catéchiste, le moraliste est supérieur, le moraliste avec sa haute conscience de pape et avec son expérience de spirituel, le moraliste dévoré du zèle de la maison de Dieu[2].

1. M. Grabman, *Mittelalterliches Geistesleben* (1926), p. 518, signale l'influence exercée par saint Grégoire sur la vie religieuse du moyen âge, et estime que cette influence n'a pas été encore suffisamment étudiée. Voyez cependant Dom. C. Butler, *Western Mysticism* (1922). — De Ghellinck, p. 24-25, signale les *excerpta* de Paterius, puisés dans saint Grégoire, le docteur que l'on découpe constamment en « pages choisies », en *Excerpta* ou *Flores*. *Ibid.* p. 26, 77, 78. Ce succès durera jusqu'à l'époque de Pierre Lombard et de ses *Sentences,* qui consacreront pour un temps la primauté de saint Augustin.

2. Nous ne serions pas complet si nous ne mentionnions pas ce que les canonistes ont dû aux lettres de saint Grégoire jusqu'à l'époque de Gratien. Voyez par exemple P. Fournier, « L'Origine de la collection canonique Anselmo Dedicata », *Mélanges P. F. Girard* (1912), t. I, p. 488. Du même, « Le Décret de Burchard de Worms », *Revue hist. eccl.* 1911, p. 471.

V

SAINT GRÉGOIRE ET L'ITALIE

L'Italie ecclésiastique ressortit à quatre métropoles, Milan, Aquilée, Ravenne et Rome. Relèvent de Rome, comme métropole, les provinces qui formaient encore au début du v[e] siècle le ressort du *vicarius urbis,* et qui portaient le nom de *regiones suburbicariae,* de la Toscane à la Calabre et à l'Apulie. La Sicile, la Sardaigne et la Corse faisaient partie de ce ressort. Au temps de saint Grégoire, le cadre des provinces impériales est brisé, mais les diocèses ecclésiastiques subsistent, et, avec les diocèses, leur groupement par métropoles. L'hégémonie spéciale de Rome sur les évêques de son ressort métropolitain subsiste pareillement : elle a été assez souvent décrite pour que nous n'ayons pas à y revenir ici. Mais il y a des faits nouveaux.

D'abord les effondrements de vieilles Églises, suite de l'invasion lombarde ou d'autres calamités.

« Les malheurs du temps nous pressent, et la dépopulation qui s'ensuit, de secourir les Églises ruinées et de pourvoir à leur salut par des mesures prévoyantes. Ayant donc appris que l'Eglise de Minturnum est par la désolation présente dépourvue de clergé et même de peuple, et ayant reçu ta pétition à ce sujet, tendant à la réunir à l'Eglise de Formiae, dont ta fraternité est l'évêque,... nous avons estimé nécessaire, dans l'intérêt aussi bien de cette localité désolée que de ton Eglise, qui est pauvre, de transférer les revenus de la dite Eglise de Minturnum et tout ce qui a pu ou peut lui appartenir à ton Eglise (de Formiae)[1]. »

1. J. 1075, octobre 590.

Le pape exerce ici un double droit : juridiction, par laquelle il unit une Eglise qui s'éteint à une Église qui subsiste; domaine, en vertu duquel il transfère les propriétés et les revenus de la première à la seconde.

La désolation de certaines Eglises n'est pas toujours telle, qu'elles ne puissent espérer un jour renaître. Elles ne peuvent cependant opérer elles-mêmes et par leurs propres moyens leur redressement. Ainsi Populonia n'a plus d'évêque : personne pour administrer la pénitence aux mourants, ni le baptême aux petits enfants! Dans une province normale, les évêques comprovinciaux viendraient à son aide : dans le ressort métropolitain de Rome, le pape seul peut intervenir. Grégoire intervient donc et prescrit à l'évêque de Rosella de se rendre à Populonia à titre de *visitator*, d'y ordonner un prêtre, « *unum cardinalem presbyterum* », et deux diacres. Ce prêtre, qualifié de cardinal, sera selon toute apparence chargé du service de la cathédrale. Pour les paroisses, sans doute les églises moindres ou rurales, le *visitator* ordonnera trois prêtres[1]. L'office de *visitator* ainsi conçu est une délégation du pape dans une Eglise de son ressort métropolitain où il y a carence d'évêque.

Grégoire envoie un *visitator* pour présider à l'élection de l'évêque, le siège vacant, s'il prévoit que l'élection doive être difficile. Il écrit à l'évêque de Misène[2] :

« Ayant appris que Liberius évêque de l'Eglise de Cumes a quitté cette vie, nous te déléguons solennellement la visite de cette Eglise. Tu t'y rendras et tu veilleras à ce qu'il ne soit fait aucune promotion de clercs, à ce que l'on ne touche à rien du

1. J. 1083, janvier 591.
2. J. 1178, mars 592.

revenu, du mobilier, des vases sacrés, à quoi que ce soit de l'Eglise... Tu exhorteras instamment le clergé et le peuple à rejeter toute coterie, et à se mettre d'accord pour demander comme évêque un sujet digne d'un si grand ministère et en règle avec les vénérables canons. Quand il aura été désigné » — le pape exactement dit *postulatus*, — « muni du procès-verbal de rigueur (*cum solemnitate decreti*) confirmé par les signatures de tous et du témoignage de tes lettres, il viendra à nous pour être sacré (*sacrandus*) ».

Grégoire rappelle au *visitator* qu'il ne doit pas laisser élire un clerc étranger à l'Eglise vacante, sauf le cas où cette Eglise ne compterait aucun clerc digne de l'épiscopat, et qu'il ne doit pas laisser élire un laïque, quelque mérite qu'on lui reconnaisse. Nous avons dans le cas présent une délégation formelle, en vertu de laquelle le délégué du pape veillera à l'ordre, le siège vacant, procédera à l'élection, s'assurera que les canons y sont observés, et en rendra témoignage. L'élection appartient toujours à l'Eglise vacante, le sacre étant réservé au pape, mais celui-ci vérifie toujours la régularité de l'élection et le mérite de l'élu [1].

Le pape, toujours à titre de métropolitain, peut

1. Avant de procéder au sacre, le pape fait procéder à une enquête sur l'élu, et il arrive qu'il ne l'accepte pas. L'enquête est confiée au recteur du Patrimoine local, ainsi le recteur de Campanie pour l'élu de Sorrente, ou à un évêque sûr (J. 1774 et 1782). A Rimini, il fait connaître qu'il ne veut pas qu'on vote pour un certain Ocleatinus, et que, si l'on n'a pas de candidat présentable, il en désignera un (J. 1125). A Syracuse, Grégoire prévoit que les préférences se porteront sur le prêtre Traianus, qui ne lui paraît pas idoine. « *Si autem mea voluntas ad hanc electionem quaeritur, tibi secreto indico quod volo* », et le candidat du pape est Jean archidiacre de Catane (J. 1339). C'est ce Jean que le pape réussira à donner pour évêque à Syracuse.

unir une Eglise à une autre. C'est ce qui arrive précisément à l'Eglise de Cumes qu'il unit à celle de Misène (J. 1197), sans doute à l'instigation du *visitator* qu'il a délégué. La distance n'est pas grande entre les deux cités, et la population n'est pas si nombreuse qu'elle ait besoin de deux évêques. Puisque le siège de Cumes est vacant, le pape l'attribue à l'évêque de Misène, « *praesentis auctoritatis pagina* »; il lui permet même d'établir son siège, soit dans l'une, soit dans l'autre Eglise, à condition d'assurer la célébration des saints mystères dans la cité où il ne résidera pas, et de montrer d'autant plus de zèle à exhorter et à gagner les âmes.

Dans les exemples que nous venons de produire, on voit Grégoire exercer une véritable tutelle sur les Églises dont il est le métropolitain, le siège vacant. Mais quand l'évêque est en possession, Grégoire exerce encore une tutelle sur lui.

Assurément, il se défend d'entreprendre sur sa juridiction. Il admoneste sévèrement le *defensor Siciliae* qui a, dit-on, commis la faute de juger des clercs, au mépris du droit de leurs évêques, « *despectis eorum episcopis* ». Si le fait est vrai, nous vous enjoignons par la présente lettre de ne jamais recommencer, déclare le pape. Car, si on ne respecte pas la juridiction de chaque évêque, que fait-on, sinon ruiner l'ordre ecclésiastique, qui doit être par nous maintenu? « *Nam si sua unicuique episcopo iurisdictio non servatur, quid aliud agitur, nisi ut per nos per quos ecclesiasticus custodiri debuit ordo confundatur* (J. 1812)? »

Au temps de saint Grégoire, les moines dans leurs monastères restent sujets de l'évêque du lieu. Le pape écrit à l'abbé d'un monastère situé à Sorrente pour

unir à son monastère un pauvre couvent de Campanie qui a tant souffert de la guerre qu'il n'y reste plus un seul moine. L'abbé de Sorrente administrera les biens du couvent désert, et, sitôt que l'ennemi le permettra, il enverra des moines pour y reprendre la vie de prière (*opus Dei celebrare*). Qu'il prenne garde : la communauté reconstituée ne relèvera pas de l'évêque de Sorrente, mais de l'évêque de Nocera, puisque le couvent à restaurer est sis dans le diocèse de Nocera. Nous entendons respecter les droits de l'un et de l'autre évêque : « *Iura sua singulis episcopis inviolata servemus* » (J. 1846)[1].

1. Sur la législation ecclésiastique des monastères, l'étude de DUDDEN, t. II, p. 173-194, est à lire. Le synode romain de 601 est une « forgery ». Les droits de l'évêque consistaient à autoriser la fondation des monastères, à confirmer l'élection de l'abbé élu par la communauté, à pourvoir à la célébration de la messe dans l'oratoire du monastère, à visiter le monastère, à intervenir en cas de désordre ou de scandale. L'évêque n'avait aucun droit sur le temporel. Il arrivait constamment que l'autonomie, soit spirituelle, soit temporelle, des monastères fût menacée par l'arbitraire de l'évêque. C'est cet arbitraire que Grégoire s'applique à réfréner. Il intervient alors, après que le monastère a recouru à lui, et il maintient les privilèges monastiques, ainsi à Rimini, dont le cas est topique (J. 1362). Par contre, le monastère doit vivre sur lui-même : les moines, bien que tonsurés, ne sont pas proprement clercs. Ils ont un chapelain, qui célèbre la messe (J. 1422). On sait que, dans la règle de saint Benoît, les moines se confessent de leurs fautes secrètes à l'abbé ou à un *spiritalis senior*. Les moines ne doivent pas sortir du monastère. Il est inouï qu'ils se mêlent de prêcher (*Dialog.* I, 4). Ce sont, en somme, des reclus, et le monastère est un lieu de retraite, où l'on envoie purger leur pénitence les clercs, prêtres, évêques, astreints à une pénitence. Grégoire n'ignore pas pour autant le rayonnement bienfaisant des monastères, quand ils sont édifiants : ainsi il travaille à établir un monastère en Corse, « quatenus insula ipsa, quae monasterium nunc usque non habuit, etiam in

Grégoire a l'œil ouvert sur ses suffragants. Les plaintes que l'on peut faire sur eux arrivent à Rome, on les examine sommairement sans les renvoyer au concile qui périodiquement s'assemble à Rome, et le pape prononce, s'il y a lieu, en chargeant de l'exécution les recteurs du Patrimoine qui sont sur place et auxquels on ne peut opposer ni appel, ni résistance. L'évêque d'Amalfi a été dénoncé à Rome comme ne résidant pas dans son Eglise. Le sous-diacre Anthemius, qui a charge du Patrimoine de Campanie, devra enjoindre à l'évêque de ne pas quitter son Eglise et d'y vivre « *more sacerdotali* ». Que si, après cette injonction, il ne se range pas, il sera relégué dans un monastère (J. 1403). Grégoire, on le voit, se sent responsable de la conduite de ses suffragants : il n'a pas besoin, s'ils sont accusés, de les traduire devant le concile romain, il les juge lui-même, il peut les interdire[1], les reléguer dans un monastère comme des clercs astreints à la pénitence, ce qui est une façon de les déposer, et il peut aussitôt pourvoir à leur succession comme si le siège était vacant.

L'évêque de Naples n'est pas traité avec plus de ménagements que celui d'Amalfi. Nous avons une lettre

huius conversationis via meliorari debeat » (J. 1120). Il va sans dire que les monastères sont indépendants entre eux. La protection accordée par Grégoire aux monastères suburbicaires contre l'arbitraire ou la négligence des évêques, prélude à l'exemption des dits monastères, et à leur sujétion immédiate à Rome, mais cette révolution n'est pas le fait de Grégoire, qui a seulement voulu que tout abbé pût recourir à Rome pour l'intérêt de son monastère.

1. L'évêque de Tarente a fait donner la bastonnade à une femme *de matriculis* (inscrite au rôle des pauvres de l'Eglise). Grégoire interdit l'évêque « ab administratione missarum » pendant deux mois (J. 1249).

de Grégoire « aux clergé, nobles, *ordo* et *plebs* de Naples » (J. 1156), où le pape prend acte que leur évêque a été astreint à la pénitence et donc privé de l'épiscopat, « *paenitentiae reservatus, sacerdotii honore privatus est* ». Les charges qui pesaient sur lui étaient de la dernière gravité, car, écrit le pape, s'il avait été jugé sans miséricorde, il aurait dû être condamné à mort par les lois divines et humaines. On ne voit pas qu'il y ait eu de sentence prononcée en concile, l'évêque coupable s'est soumis à la pénitence sur l'injonction du pape vraisemblablement, et maintenant le pape signifie aux Napolitains qu'ils ont à élire un successeur, car les canons veulent que, le siège étant vacant, par suite de la mort ou de la déposition de l'évêque, l'Eglise ne soit pas privée longtemps de sacerdoce. Pour veiller sur l'élection, le pape envoie à Naples l'évêque de Nepi à titre de *visitator*.

Cette affaire de Naples, sur laquelle nous avons maintes et maintes lettres de Grégoire, est un exemple du pouvoir quasi discrétionnaire que le pape exerce sur un évêché de son ressort. Il a devant lui à Naples des têtes chaudes : il lui faudra deux ans pour venir à bout des factions et obtenir une élection. Encore l'élu, Fortunatus, ne sera-t-il pas de tout repos. Quand il mourra, Grégoire devra charger Paschasius, son successeur, de liquider ses comptes, car il laisse des dettes en souffrance : soixante-trois *solidi* sont dus aux clercs de Fortunatus, cent aux clercs de l'Eglise, cinquante aux clercs *peregrini*, cent cinquante aux « hommes de bonne condition tombés dans la misère et qui ne peuvent demander publiquement l'aumône », trente-six aux mendiants (J. 1811). Nous reconnaissons là Grégoire attentif aux derniers détails et soucieux de comptabilité en ordre.

Paschasius semble après cela en situation de gouverner en paix son Eglise, mais tout à coup un nouvel orage éclate sur Naples, et le sous-diacre Anthemius est averti par Grégoire que les plaintes s'accumulent à Rome : Paschasius est négligent, Paschasius ne s'occupe ni de son Eglise, ni des monastères, ni des pauvres, Paschasius ne reçoit ni les requêtes des suppliants, ni les conseils des gens de bon sens, Paschasius ne s'occupe que de construire des navires, et il lui est arrivé d'y perdre quatre cents *solidi* et davantage. Il faut que le sous-diacre Anthemius fasse des représentations à l'évêque, en présence d'autres évêques ou de nobles, et si Paschasius ne corrige pas ses errements, qu'on l'expédie à Rome, « afin qu'ici il puisse apprendre ce qu'il convient à un évêque de faire et d'être pour se conformer à la crainte de Dieu[1] ».

Autre affaire de Paschasius. Un de ses diacres a été accusé par le sous-diacre Hilarus, qui n'a pu prouver son accusation. Pourquoi Paschasius n'a-t-il pas puni ce calomniateur ? Il faut qu'il le prive de son office, il faut qu'il le fasse fouetter en public, il faut qu'il le fasse exiler, « et que le châtiment d'un seul serve de correction à tous ». Grégoire ajoute : « Nous voulons que notre frère Paschasius se donne un *vicedominus* et un majordome, pour qu'il puisse accueillir les hôtes et les causes qui se présentent ». Le conseil est bon, mais ce n'est pas un conseil, c'est une injonction. Si Paschasius fait la sourde oreille, le sous-diacre Anthemius devra s'adresser au clergé

1. J. 1894. Le clergé de Reggio, qui se plaint de son évêque, voudrait qu'il soit cité à Rome. Grégoire s'y refuse, mais il enjoint au sous-diacre Savinus, qui a charge du Patrimoine, de convoquer cinq évêques à Reggio et d'instruire sur place l'affaire, pour en référer à Rome ensuite (J. 1655).

et faire élire le *vicedominus* et le majordome (J. 1845). Grégoire estime cette ingérence comme son devoir, en considération de la faiblesse qu'il reproche à l'évêque de Naples, — *ratione peccati,* dirions-nous, — en considération aussi de la responsabilité qu'il a de toutes les Eglises, dit-il lui-même[1]. Paschasius cependant aurait pu se plaindre d'être traité durement.

Il n'aurait pas été le seul. Grégoire, en effet, avec son zèle impérieux, blessait souvent ceux qu'il voulait corriger. Quand il apprenait qu'il avait fait de la peine, son humilité et sa générosité lui dictaient des lettres comme celle-ci, à Opportunus de Teramo[2] :

« Il m'a été rapporté que, depuis le temps où j'ai contristé ta dilection par de dures paroles à l'occasion de certaines choses qui m'avaient à bon droit déplu, tu as conçu une grande tristesse et un chagrin qui ne te quitte plus. Aussi, très cher fils, je veux que tu saches que ces paroles, je te les ai adressées non par dureté de cœur, mais par amour de ton âme. Reviens donc de toute ton âme à Dieu. Considère combien est fugitive la vie présente. Hâte-toi de mériter les récompenses éternelles. De toute ta vertu, châtie la chair, qui, tant qu'elle a vécu dans le plaisir, a châtié l'âme. Sois bon au prochain, donne davantage aux heures de la psalmodie et des larmes, supporte avec patience les maux qui te viennent d'autrui. Si l'on t'a fait quelque injustice contre ton droit, estime que c'est un gain. Ainsi faisant, par le mépris des choses du temps que tu souffres, tu gagneras le royaume du ciel. Que Dieu inonde ton cœur et ton corps du salut de la grâce céleste, et que son Esprit te fasse au dedans sentir ce qui est bien, pour que tu sois capable de le réaliser au dehors[3]. »

1. Voyez la lettre à l'évêque de Ravenne Marinianus. Grégoire accepte la démission de l'évêque de Rimini et ordonne qu'on élise quelqu'un à sa place, « quia cunctarum Ecclesiarum iniuncta nos sollicitudinis cura constringit » (J. 1663).

2. J. 1856, octobre-novembre 601.

3. Grégoire savait avoir des attentions pour ses suffragants

Aussi bien la main de Grégoire savait être souple, quand il le fallait. Un des premiers actes de son pontificat est pour faire connaître aux évêques de Sicile qu'il confie le Patrimoine au sous-diacre romain Pierre, et que le dit recteur représentera auprès d'eux l'autorité du Siège apostolique. On pourrait croire que les évêques de Sicile vont être soumis à ce sous-diacre comme à un *vicedominus*, mais on a la surprise de voir ces mêmes évêques invités, « *iussimus* », dit le pape, à se réunir une fois par an, soit à Syracuse, soit à Catane, « pour aviser aux intérêts des Eglises de la province », aux besoins des pauvres, à la correction des désordres. Pour la première fois, une province du ressort métropolitain du pape a son concile provincial régulier, auquel prendra part, il est vrai, le sous-diacre Pierre, et ce concile aura compétence pour juger (J. 1067).

Peu après, le pape complète cette réforme. Maximianus son ami étant devenu évêque de Syracuse, Grégoire institue en Sicile un vicariat, comme il en a été institué anciennement à Thessalonique, à Arles, et Maximianus devient vicaire du Siège apostolique « sur toutes les Eglises de Sicile » (J. 1159). On ne saisira plus Rome que des cas difficiles que le vicaire renoncera à dirimer (*causae maiores*). Grégoire toutefois, en faisant cette concession à la Sicile, déclare investir Maximianus à titre personnel, le vicariat sera attaché à sa personne, non à son siège. C'est donc une concession révocable; mais combien il est remar-

pauvres ou infirmes. L'évêque de Chiusi, Ecclesius, est malade : il le dispense de venir à Rome, et il ajoute : « Unum caballum vobis qualem invenire potuimus de benedictione sancti Petri transmisimus, ut habeatis cum quo post infirmitatem vectari possitis » (J. 1793, septembre 600).

quable que la centralisation métropolitaine de plus en plus étroite imposée par Rome aux *regiones suburbicariae*, se détende ainsi, fût-ce à titre d'essai et d'exception, au bénéfice de la Sicile.

De même, les évêques du ressort métropolitain viennent à Rome une fois l'an, pour le *natale* de saint Pierre. De longue date, les évêques de Sicile sont autorisés à ne venir que tous les trois ans. Grégoire leur accorde de ne venir que tous les cinq ans. Le voyage est pénible et périlleux, et c'est une raison valable; mais le préteur byzantin de Sicile ne voit pas sans soupçon ses évêques se réunir à Rome (J. 1465). N'oublions pas que la Sicile ne dépend pas de l'exarque de Ravenne et qu'elle ressortit immédiatement à Constantinople. Grégoire, en relâchant ainsi de la sujétion de la Sicile à Rome, témoigne, peut-on penser, de sa condescendance pour l'autorité impériale.

*
* *

L'Afrique, — dont on nous pardonnera de parler ici, — depuis qu'elle a été reprise aux Vandales sous Justinien, est gouvernée par un exarque, l'exarque d'Afrique, avec lequel le pape garde un contact constant. On ne peut douter qu'il compte sur l'exarque, avant tout, pour la répression des hérétiques conformément aux lois de la République[1]. Les Ariens ont

1. Grégoire est en principe intransigeant sur l'application des lois impériales aux hérétiques. Voyez sa lettre au préfet d'Afrique Pantaléon (J. 1304), qui commence ainsi : « Haereticorum nefandissimam pravitatem qualiter lex persequatur instantius, excellentiae vestrae non habetur incognitum... » Il fait au préfet un cas de conscience d'appliquer la loi. — Cependant, quand il croit possible de ramener les hérétiques à l'Eglise, l'attitude de Grégoire devient

disparu avec les Vandales, mais les Donatistes inquiètent Grégoire par leurs velléités de renaître : l'exarque heureusement y veillera. Le pape compte sur lui pour fortifier la discipline ecclésiastique, pour « restaurer la société des Églises dispersées ». Mais l'exarque d'Afrique est ombrageux comme le préteur de Sicile : si quelques-uns des évêques d'Afrique « désirent venir au Saint-Siège », recourir à Rome, venir à Rome, Grégoire demande à l'exarque Gennadius de le leur permettre, « *permittite* » (J. 1141). Une permission est-elle donc nécessaire?

L'épiscopat catholique, reconstitué en Afrique, est préoccupé de garder les libertés qui sont un trait du catholicisme africain. Les évêques d'Afrique ont adressé au pape Pélage II une requête tendant à ce que « les coutumes, toutes les coutumes, soient maintenues que le passé a conservées jusqu'ici depuis les origines et depuis les ordonnances du bienheureux Pierre, prince des apôtres ». Grégoire répond à cette requête adressée à son prédécesseur. Il écrit donc « à tous les évêques de Numidie » que leur requête est par lui estimée juste, et qu'il accepte ces coutumes, qui n'ont rien de contraire à la foi catholique. Nous ne connaissons pas le détail de la requête des

tout autre. Il écrit à l'évêque de Salone, qui a chez lui des Photiniens obstinés, de tâcher de les convertir. « S'ils veulent venir à moi et entendre raison,... promets-leur qu'ils ne souffriront de ma part aucune violence, et que je discuterai avec eux. S'ils reconnaissent la vérité, ils s'y rallieront ; s'ils ne la reconnaissent pas, je les renverrai saufs... » (J. 1784, juillet 600). — Au contraire des hérétiques, les Juifs, protégés par les lois, sont défendus par le pape, eux et leurs synagogues, ainsi à Naples, à Palerme, à Cagliari, à Marseille... Grégoire a préservé l'occident médiéval de l'antisémitisme. GRISAR, p. 342-347.

Africains, nous voyons seulement le pape se déclarer d'accord avec eux « *de primatibus constituendis ceterisque capitulis* », il interdit toutefois de conférer la dignité primatiale à des évêques qui seraient des convertis du Donatisme (J. 1144).

Notez que les évêques africains ont senti le besoin de faire confirmer à Rome leurs « coutumes », et cette requête est déjà intéressante comme indice du *principatus* romain. Grégoire confirme de bonne grâce, à la réserve d'un article : Rome avait donc une sorte de droit de veto en la matière. Grégoire n'a pas dessein de resserrer plus qu'il n'est opportun les liens qui rattachent à Rome ces évêques africains. Il sait combien il est difficile de juger une cause quand on n'est pas sur place (J. 1416). Il ne pense pas à se donner un vicaire en Afrique, il n'est pas métropolitain d'Afrique. Il sait que parmi les évêques africains plusieurs sont dévoués au Siège apostolique, tel Columbus, évêque en Numidie : « *Tota te mente, toto corde, totaque anima apostolicae sedi inhaerere ac esse devotum ... scio* », lui écrit Grégoire (J. 1252). Par Columbus, le pape est informé officieusement des affaires religieuses d'Afrique, et le pape peut suggérer des directives. Mais beaucoup de prudence n'est pas de trop : pour avoir reçu souvent des lettres de Rome, Columbus s'est attiré nombre d'inimitiés, le pape lui-même nous l'apprend (J. 1448). Un fort parti évidemment répugne à s'assujettir à Rome et à sacrifier les libertés de l'Eglise africaine. Ce parti cherche à Constantinople, et y trouve sans doute, des encouragements (J. 1548).

Il y a une lettre fameuse de saint Grégoire à l'évêque de Carthage Dominicus, qui, au début du pontificat, a envoyé à Rome deux évêques, avec un diacre et un

notaire, féliciter Grégoire de son élévation. La démarche de Dominicus s'est fait attendre, Grégoire ne le dissimule pas. On devine que l'évêque de Carthage a insisté auprès du pape sur les privilèges de l'Eglise d'Afrique. Sur quoi Grégoire lui écrit[1] :

« Quant aux privilèges ecclésiastiques, ce que votre fraternité réclame, qu'elle le tienne (pour reconnu) sans aucune hésitation, parce que, comme nous défendons nos droits, ainsi nous respectons les droits de chaque Eglise. Grâce à Dieu, je n'accorde à personne plus que son droit, et à personne je ne refuse par ambition ce à quoi il a droit. En tout je désire honorer (les évêques) mes frères, et je m'applique à maintenir l'honneur de chacun, à condition qu'il n'y ait point de conflit de droits entre eux. »

Grégoire répond là aux arrière-pensées de l'épiscopat africain enclin à soupçonner le Siège apostolique du dessein de confisquer les droits des évêques, « *ambitu stimulante* », par ambition de dominer. Le Siège apostolique veut tenir la balance égale entre tous les évêques et respecter les droits de chaque Eglise, « *singulis quibusque Ecclesiis sua iura servamus* ». Il est clair que ce respect est en fonction du *principatus* du Siège apostolique, Grégoire ne cèdera rien des droits propres à ce siège, « *nostra defendimus* ». Grégoire écrira bien des fois à l'évêque de Carthage Dominicus, toujours dans les termes les plus affectueux et sans se prévaloir d'une primauté. Il convient, lui dira-t-il une fois, que « pour vous je prie auprès du corps très saint du bienheureux Pierre prince des apôtres, et que vous priez pour moi auprès du saint martyr Cyprien[2] ». Cette gracieuse

1. J. 1199, 23 juillet 592.
2. J. 1398, octobre 595.

réciprocité de prières n'implique pas pour autant l'égalité de saint Pierre et de saint Cyprien. Il vient d'Afrique des appels à Rome, le pape ne les repousse pas, mais il les renvoie en Afrique à des juges qu'il désigne : il exerce ainsi sa primauté de juridiction, sans paraître l'exercer.

*
* *

En Italie, passé les frontières des *regiones suburbicariae*, le pape ne connaît plus les évêques un par un comme il connaissait ses suffragants : il ne connaît plus, peut-on dire, que leur métropolitain, et tous les pouvoirs que, évêque de Rome, il exerçait à titre de métropolitain sont de droit réservés à ce métropolitain. Nous avons vingt-neuf lettres adressées par Grégoire à l'évêque de Ravenne, pas une à l'un quelconque des suffragants de Ravenne, sauf celle par laquelle il nomme l'évêque de Ficoclae (Cervia) *visitator* de Ravenne, le siège vacant (J. 1336). L'évêque de Ravenne, sitôt élu, doit venir à Rome, où il est sacré par le pape. Il prend part d'ordinaire au concile de Rome.

L'évêque Jean, que Grégoire a trouvé sur le siège de Ravenne, est un romain d'éducation et de carrière. Quand il meurt (11 janvier 595), les électeurs s'étant divisés, deux noms de ravennates sont proposés au pape, qui n'agrée ni l'un ni l'autre, et persuade aux deux factions de lui demander un moine de son monastère du *clivus Scauri*, Marinianus, et Marinianus est sacré, si peu qu'il ait de goût d'être évêque (J. 1367).

Le pallium était, au VIe siècle, un insigne du pape et aussi de l'évêque d'Ostie en tant que consécra-

teur du pape : aucun autre évêque, en Occident, ne portait le pallium, sinon par concession personnelle du pape. En fait, nous le voyons constamment porté par les évêques de Ravenne dans les mosaïques. L'origine et la signification du pallium restent pour nous problématiques[1]. Grégoire est si attentif sur cet article, et vraiment si pointilleux, que l'on a pu croire que le pallium était quelque chose de saint Pierre. En réalité, Grégoire était d'un temps où les insignes avaient pris une importance grande : il n'en a pas créé un seul, mais il tenait la main à ce qu'ils ne fussent usurpés par personne, et que les ayants droit eux-mêmes observassent ponctuellement les conditions du privilège dont on les avait honorés. Grégoire écrit à l'évêque de Ravenne Marinianus (J. 1377) :

« Par faveur du Siège Apostolique, et considérant l'ordre de la coutume antique, nous avons décidé de concéder l'usage du pallium à ta fraternité, qui vient de prendre en main le gouvernement de l'Eglise de Ravenne. Tu te souviendras que tu ne peux porter le pallium que dans la propre Eglise de ta cité, quand tu sortiras processionnellement du *salutatorium*, après en avoir congédié (les laïques) tes fils, et pour célébrer les sacrées solennités de la messe. La messe finie, tu auras soin de quitter le pallium, en rentrant au *salutatorium*. Hors de l'église, nous ne te permettons pas de le porter, sinon quatre fois l'an, dans les Litanies, ainsi que nous l'avons dit à ton prédécesseur Jean... »

Nous avons vu que l'évêque de Ravenne est toujours sacré par le pape, en souvenir du temps où Ravenne

1. Le pallium est sûrement à la fin du IVe siècle l'insigne des évêques grecs. Au début du VIe siècle, en Occident, il est porté par le pape seul. Saint Césaire d'Arles est le premier évêque à qui un pape l'ait donné. SCHUBERT, p. 45. Sur le pallium, P. BATIFFOL, *Études de liturgie et d'archéologie* (1919), p. 57-71.

appartenait au ressort métropolitain de Rome. Les suffragants de Ravenne sont sacrés par l'évêque de Ravenne, et lui seul intervient quand un siège est à pourvoir dans sa province. Le pape tout au plus se croit-il permis d'exciter son zèle à ne point laisser vaquer un siège plus de trois mois conformément aux « *statuta sacrorum canonum* » (J. 1485).

Grégoire a grand intérêt à avoir à Ravenne un collègue très sûr. Si sur la question du pallium il lui tient rigueur, il est pour le reste en confiance, aussi bien avec Marinianus qu'avec Jean, son prédécesseur, à qui il a dédié sa *Regula pastoralis*. Cette confiance va jusqu'à demander à Jean de veiller sur les évêques suffragants de Rome, qui ne peuvent venir à Rome, parce que les Lombards coupent la route : Grégoire compte sur Jean, non pour les convoquer à Ravenne, cela à aucun prix, mais pour les réprimander, le cas échéant, par lettres, et si quelque affaire grave surgit, l'instruire et en faire son rapport à Rome, où on prononcera « *quae legibus canonibusque conveniunt* » (J. 1181).

L'évêque de Milan, au contraire de l'évêque de Ravenne, n'est point sacré à Rome par le pape. Il est élu à Milan, mais à cette date Milan est aux mains des Lombards ariens, et quand, en 593, l'évêque Laurentius meurt, c'est à Gênes, en terre impériale, que se fait l'élection du successeur. Grégoire délègue à cette élection le sous-diacre romain Jean, à la demande des électeurs soucieux apparemment de légitimer par là l'élection. Grégoire écrit au sous-diacre recteur du patrimoine de Ligurie[1] :

« Autant le Siège apostolique, grâce à Dieu, est incontestable-

1. J. 1234, avril 593.

ment à la tête de toutes les Eglises (*apostolica sedes Deo auctore cunctis praelata constat Ecclesiis*), autant parmi nos multiples sollicitudes celle-là s'impose à nous, quand pour la consécration d'un évêque on nous attend comme arbitres (*ad consecrandum antistitem, nostrum expectatur arbitrium*). »

Le mot *arbitrium* implique l'assentiment du pape à l'élection et par suite à la consécration. Le clergé milanais a élu le diacre milanais Constantius. Le sous-diacre romain Jean se rendra à Gênes, il s'enquerra de la régularité de l'élection, et il fera consacrer Constantius « *a propriis episcopis, sicut antiquitatis mos exigit, cum nostrae auctoritatis assensu* ». On peut douter que cet assentiment du pape soit une coutume de l'antiquité; il est du moins de règle au temps de Grégoire, qui n'entend rien abandonner de son droit, pas plus qu'il n'entreprend sur les droits des autres. Il l'avait dit à l'évêque de Carthage, il le redit avec insistance au clergé milanais : « *Sicut ab aliis nostra exigimus, ita singulis sua iura servamus* »[1].

Sitôt Constantius sacré évêque, en réponse à sa première lettre, Grégoire lui envoie le pallium. Le pape compte qu'il relèvera cet honneur par son humilité[2]. Pour le reste, l'évêque de Milan traite seul avec ses suffragants, pourvoit seul aux sièges qui viennent à vaquer. Certaines causes cependant, instruites à Milan, jugées à Milan, peuvent venir en appel à Rome.

Il est question ainsi d'un évêque du nom de Pompeius, qui a passé en jugement devant Constantius, et que celui-ci n'a cru pouvoir ni condamner, ni absoudre. Le dossier (*gesta*) a été porté à Rome et

1. J. 1233, même temps.
2. J. 1272, septembre 593.

soumis à Grégoire. On ne peut voir là un appel, mais le pape à ce propos parle d'appel à Rome comme d'un droit de la partie condamnée, « *ad sedem apostolicam appellatur* ». Dans le cas de Pompeius, il refuse de se prononcer, car, dit-il, en une affaire douteuse il est indécent de porter une sentence certaine : « *Grave est satis et indecens ut in re dubia certa dicatur sententia* »[1].

Il y a mieux encore dans cette réponse à Constantius. Les *gesta*, dit-il, tels qu'ils sont, auraient pu justifier une sentence, s'ils avaient été suivis de l'aveu de l'accusé, et supposé que cet aveu eut été spontané, et non de ces aveux « qu'extorque la véhémence de l'affliction, et où souvent l'on voit même des innocents amenés de force à se déclarer coupables ». L'évêque accusé se plaint d'avoir été « crucifié par la prison et consumé par la faim » : son aveu, s'il avait avoué, serait-il valable? Grégoire refuse donc de condamner un accusé d'ailleurs absent, et de prononcer une sentence devant laquelle l'évêque de Milan est resté hésitant. « Décider témérairement dans le cas d'un évêque, nous ne le pouvons pas, nous ne le devons pas, de peur que (à Dieu ne plaise!) nous ne soyons trouvé répréhensible dans nos sentences, nous à qui il appartient de droit de reviser les sentences des autres. »

*
* *

Nous avons eu l'occasion de dire comment Grégoire avait été mêlé, sous le pontificat de Pélage II, à une tentative de réconciliation avec le Siège apostolique des évêques d'Istrie et de l'évêque d'Aquilée leur

1. J. 1779, mai 600.

métropolitain. Le schisme d'Aquilée était ce qui restait encore de l'opposition de l'épiscopat d'Occident au concile œcuménique de 553 et à la condamnation des Trois Chapitres. Ravenne et ses suffragants s'étaient soumis les premiers. Milan plus tard, avec son évêque Laurentius, au temps où Grégoire était *praefectus Urbis*, on se le rappelle. Une de ses premières pensées quand il devint pape, fut de ramener à l'unité les Istriens : il convoqua l'évêque d'Aquilée et les évêques de son groupe à Rome, où en concile on traiterait de leurs difficultés : il les convoquait d'accord avec « le très chrétien et sérénissime maître des choses », l'empereur Maurice[1]. L'évêque déclina l'invitation, et dans la suite le même empereur pria le pape de laisser les Istriens en paix. Grégoire put détacher un à un quelques dissidents, mais le schisme lui survécut, qui ne s'éteindra que sous le pape Honorius[2].

Milan, avec un évêque comme Constantius, était étroitement lié au Siège apostolique. Le roi des Lombards Autharis avait épousé une princesse de Bavière, Théodelinde, qui était catholique, et qui, à la mort d'Autharis, resta reine et fit roi l'époux qu'elle choisit, Agilulfe. Elle ne le convertit pas de l'arianisme, et nous ne voyons pas que Grégoire ait jamais insisté indiscrètement sur cet article ; grâce à elle cependant le catholicisme était assuré de rallier les Lombards le jour que Dieu en déciderait. Parmi les suffragants de Constantius, des évêques qui ne pardonnaient pas au Siège apostolique la condamnation des Trois Chapitres, auraient voulu que la reine refusât la communion de Constantius sous le prétexte

1. J. 1084, janvier 591.
2. Duchesne, *Eglise VIe siècle*, p. 245-248.

absurde qu'il n'était pas plus que le pape en règle avec le concile de Chalcédoine. La vieille querelle continuait : condamner les Trois Chapitres, assurait-on, c'était renier la foi de saint Léon et de Chalcédoine. Si ces mauvais conseillers avaient prévalu, Milan aurait pu devenir, comme Aquilée, un patriarcat schismatique : Grégoire vit le danger, et, pour le conjurer, s'adressa en droiture à la reine[1].

« Quelques évêques, nous a-t-on rapporté, ont induit votre gloire jusqu'à ce scandale contre la sainte Eglise, que de vous faire abstenir de la communion de l'unanimité catholique. Autant nous vous aimons, autant nous nous affligeons à votre sujet, parce que vous accordez confiance à des hommes maladroits et sots, qui non seulement ne savent pas ce qu'ils disent, mais peuvent à peine comprendre ce qu'on leur dit. »

Le pape proteste que la foi de Chalcédoine n'est aucunement en péril, et que, si quelqu'un osait y toucher, il n'aurait pour lui qu'anathème et horreur.

La correspondance du pape avec la reine Théodelinde suppose la trêve conclue en 593, observée loyalement. Une liaison est établie entre Pavie et Rome. La politique de Grégoire serait d'amener l'exarque de Ravenne à conclure avec le roi des Lombards une paix qui s'étende à toute l'Italie. L'exarque Romanus est toujours intraitable. Grégoire écrit à un haut fonctionnaire du palais de Ravenne, qu'il sait dévoué à Romanus, il essaie de suggérer le conseil utile. « Sachez, dit-il, qu'Agilulfe, roi des Lombards ne refuse pas de faire une paix générale », et Grégoire indique les conditions que pose le Lombard[2]. Evidemment,

1. J. 1275, septembre 593.
2. J. 1349, mai 595.

le pape est en pourparlers avec le roi, il a obtenu des propositions équitables, mais cela même met hors de lui l'exarque, qui en réfère à l'empereur Maurice. Nous verrons plus tard avec quelle dureté offensante l'empereur rejette les avances de Grégoire. Pour un peu, on le traiterait de défaitiste.

Mais il tient tête à tout. Il faut assurer la défense des villes menacées, il s'y emploie, et on ne peut lire sans émotion la lettre qu'il écrit à l'évêque de Terracine, sur ce qu'à Terracine beaucoup de gens se dispensent de la garde des murs : « Que nul, invoquant le nom de notre Eglise (de Rome), ou de son Eglise propre, ou n'importe quel autre prétexte, ne s'exempte de la garde (*vigiliae*), et que tous y soient astreints[1]. » On ne se serait pas attendu à voir le pape régler ces *vigiliae !* Il conjure l'évêque de Cagliari en Corse de faire l'union sacrée de son peuple : « Quand l'ennemi est menaçant, vous ne devez pas souffrir de discorde dans votre peuple. » Que l'évêque pourvoie aux travaux de défense et à l'approvisionnement de sa ville, afin que, si les Lombards paraissent, ils n'aient aucune chance[2].

La chasse à l'homme est une des horreurs de la guerre comme la font les Lombards. Un clerc de Siponto a été pris ainsi et a dû verser cent vingt *solidi* pour sa rançon. Grégoire exige de l'évêque de Siponto qu'il paie ces cent vingt *solidi* de l'argent de son Eglise[3]. Pour racheter des captifs, l'évêque de Fano a emprunté et ne sait comment rendre : qu'il vende des vases sacrés de son Eglise jusqu'à concurrence de la

1. J. 1507, avril 598
2. J. 1722, juillet 599.
3. J. 1288, décembre 593.

somme duc, Grégoire l'y autorise[1]. Un jour, Grégoire reçoit un don magnifique de trente livres d'or. Il demande aussitôt au donateur de pouvoir en consacrer la moitié à racheter des prisonniers, car l'année précédente les Lombards ont pris Crotone, et « nombre d'hommes et de femmes de la noblesse ont été emmenés à titre de butin : les enfants ont été séparés de leurs pères et mères, les épouses de leurs époux ». On en a racheté quelques-uns, mais combien sont encore aux mains de ces misérables Lombards (*nefandissimos Langobardos*), car les rançons exigées sont hors de prix[2] !

Grégoire ne perd pas l'espoir de persuader Ravenne de traiter. Mais l'évêque Marinianus le désespère par son inertie. Dites-lui, écrit-il à un ami qui leur est commun, le moine Secundus à Ravenne, dites-lui de « changer d'âme » :

« Qu'il ne croie pas que la lecture et la prière doivent lui suffire. Il n'a pas le droit de vivre loin de tout et impassible. Il faut qu'il fructifie. Il faut qu'il ait la main large, *largam manum habeat*, qu'il coure à ceux qui souffrent du besoin, qu'il considère comme sienne l'indigence d'autrui, *alienam inopiam suam credat*, et s'il n'est pas cela, il porte pour rien le nom d'évêque. Je l'ai averti par lettre de songer à son âme, mais il ne m'a rien répondu, rien, ce qui me fait croire qu'il n'a même pas daigné me lire... Que ta dilection donc, en secret, lui dise tout[3]. »

Secundus sera l'homme du pape, il s'intéressera à la paix, il prendra contact direct avec Agilulfe. L'exarque Romanus s'entête à ne vouloir rien savoir, rien prévoir, et pas même la conquête possible de la Corse et de la

1. J. 1459, novembre 596.
2. J. 1469, juin 597.
3. J. 1413, avril 596.

Sardaigne par les Lombards, que le pape lui dénonce imminente. L'exarque, et cela est bien byzantin, répond aux instances du pape et de son apocrisiaire, Castorius, par un libelle anonyme, qu'il fait afficher de nuit dans Ravenne. Le pape, si déférent d'ordinaire, se redresse en présence de ce défi, et il expédie (avril 596) à l'évêque de Ravenne, à ses collègues évêques, aux prêtres, diacres, clercs, nobles, peuple, soldats, résidents ou de passage à Ravenne, une lettre grave et calme, par laquelle il prive de la communion au corps et au sang du Christ l'auteur du libelle, où il est, lui Grégoire, traité de criminel parce qu'il travaille à la paix[1]. L'auteur du libelle se garda bien de se découvrir.

L'exarque Romanus mourut quelques mois plus tard. Son successeur, Callinicus, attachait plus de prix à être d'accord avec le pape : une de ses premières démarches sera de venir à Rome pour la fête de saint Pierre. La politique de saint Grégoire n'eut pas de peine à prévaloir. A l'automne de 598, le roi et l'exarque conclurent la paix, une trêve plutôt, mais c'était la première que connût l'Italie depuis l'invasion des Lombards, depuis trente ans! Grégoire accueillit avec joie les *missi* que le roi des Lombards dépêcha à Rome pour annoncer la paix. Nous rendons grâce à votre excellence, lui répond-il, de ce que vous avez écouté notre demande, « *petitionem nostram audientes* », et avez ordonné une paix qui ne peut que servir aux deux parties. Car si, à Dieu ne plaise, elle n'eût pas été conclue, nous aurions vu encore verser le sang des pauvres paysans, « *miserorum rusticorum san-*

1. J. 1414, avril 596.

guis quorum labor utrisque proficit funderetur »[1]. L'Italie ne vit que du travail des champs, et les paysans qui les cultivent sont les premières victimes de la guerre : Grégoire s'émeut de voir couler leur sang. Il revendique l'honneur d'avoir imploré la paix.

Il a eu une collaboratrice dans la bonne catholique qu'est la reine Théodelinde. Il lui écrit une gracieuse lettre de remercîment, à elle aussi, à elle surtout. « Nous n'attendions pas moins de votre christianité », lui dit-il. « Nous remercions le Dieu tout-puissant, qui par sa piété gouverne votre cœur, et nous lui demandons que, vous ayant donné la droite foi, il vous accorde de toujours faire son bon plaisir. » Le sang, qui par la paix est épargné, vaut une récompense : Dieu vous la donne! « Nous vous saluons avec une paternelle dilection, et nous vous exhortons à agir auprès de votre excellentissime époux pour qu'il ne rejette pas l'amitié de la République chrétienne, *christianae reipublicae societatem non reiciat*[2]. »

Le roi Agilulfe aurait voulu que Grégoire mît sa signature au bas du traité de paix. Grégoire s'y est refusé. « Nous n'avons été, dit-il, entre le roi et notre excellentissime fils l'exarque que des solliciteurs et des intermédiaires » (*petitores sumus et medii*). Si l'une ou l'autre partie manque à un des engagements pris, Grégoire ne veut pas, quant à lui, être suspecté. Tout au plus consentirait-il à ce que le traité fût signé par quelque évêque ou par l'archidiacre de l'Eglise romaine[3]. Le pape n'entend pas usurper sur le rôle

1. J. 1591, novembre-décembre 598.
2. J. 1592, même temps.
3. J. 1568, octobre 598. Le texte porte ceci : « Si tantum est, gloriosum fratrem nostrum, vel de episcopis unum, aut

politique de l'exarque : il est lui, évêque de Rome, attaché loyalement à la République, c'est-à-dire à l'empereur. Cette République chrétienne est pour lui l'ordre et la légitimité, et il emploie son crédit à établir entre elle et les Lombards des relations qui puissent porter le nom de *societas*.

Politique habile que Grégoire préfère à l'intransigeance trop agréée par l'empereur Maurice, politique seule capable de servir en même temps que les intérêts de l'Italie les intérêts de l'Eglise universelle, et de rapprocher du catholicisme les Lombards ariens encore. Grégoire est un pacificateur et il s'en fait gloire : « Si j'avais, écrira-t-il, voulu me prêter à la destruction des Lombards, aujourd'hui cette nation n'aurait plus ni roi, ni ducs, ni comtes, et serait en proie à une irrémédiable confusion, mais, parce que je crains Dieu, je n'ai voulu me mêler de la perte de qui que ce soit[1]. »

certe archidiaconum subscribere faciemus. » On a inféré de là que Grégoire avait un frère, qui avait suivi la carrière des fonctions publiques, ainsi que le suggère le titre de *gloriosus,* et dont nous ignorons le nom.

1. J. 1322, septembre-octobre 594.

VI

LES DIALOGUES

« Un jour, accablé par le tumulte excédant de certains séculiers, (de ces séculiers) qui dans leurs affaires le plus souvent nous contraignent à payer ce que nous sommes certains de ne pas devoir, je me réfugiai dans un lieu secret ami de ma peine... J'étais là, affligé, silencieux, quand se présenta mon très cher fils le diacre Pierre, qui depuis la première fleur de sa jeunesse m'est attaché par une familière amitié et est mon compagnon dans l'approfondissement de la sainte Ecriture. Me voyant dévoré par la grave peine de mon cœur, il me dit : Est-il arrivé quelque nouvelle épreuve, que tu sois plus chagrin que de coutume? Je lui répondis : Le chagrin qui est chaque jour le mien m'est toujours ancien par la peine que j'en ai, et toujours nouveau par le surcroît qu'il m'en donne. » Grégoire avoue à Pierre l'incurable regret qu'il a de la vie monastique, à laquelle il a dû dire adieu en devenant évêque. Nous avons cité ailleurs cette page émouvante. « Souvent, poursuit-il, à aggraver ma douleur contribue le souvenir qui me revient de quelques-uns qui ont abandonné le siècle de toute leur âme : je vois le sommet par eux atteint, je mesure le bas-fond où je gis! » Sur quoi le diacre Pierre confesse qu'il ne connaît guère, en Italie, de saints personnages qui aient fait des miracles. « Que dans cette terre (d'Italie) il y ait eu de saintes gens, je n'en doute pas, mais que d'eux on ait vu des miracles, je ne

le pense pas, ou bien on les a ensevelis dans le silence de telle façon que nous les ignorons. »

Les quatre livres des *Dialogues* ont pour dessein d'enseigner au diacre Pierre ce qu'il ignore.[1]

Nous apprenons là nous-mêmes que l'Italie n'avait pas eu jusqu'alors d'hagiographes et que Grégoire se sentit pressé de combler cette lacune. En Italie, les saints n'avaient pas d'histoire[2], les martyrs eux-mêmes n'avaient que le Martyrologe dit hiéronymien, nous le savons par Grégoire en personne (J. 1517). Quand il entreprit de composer les *Dialogues*, il recueillit les souvenirs qui flottaient à la dérive et qui n'étaient pas écrits[3].

De juillet 593, on a une lettre de lui à son ami Maximianus évêque de Syracuse, où il dit (J. 1255) :

« Mes frères qui sont les familiers de ma vie me pressent à l'envi d'écrire quelque chose de court sur ce que nous savons des miracles faits en Italie par les Pères. Pour cela, j'ai grand besoin du secours de votre charité, et que vous me signaliez brièvement les miracles qui vous reviennent en mémoire et qu'il vous est arrivé de connaître. De *domnus* Nonnosus l'abbé, qui fut

1. U. Moricca, *Gregorii Magni Dialogi libri IV* (1924), dans les *Fonti per la storia d'Italia* publiés par l'Istituto storico italiano de Rome. Bonne introduction, mais l'établissement du texte, qui apporte d'utiles corrections, n'a rien de définitif, croyons-nous.

2. H. Delehaye, *Origines du culte des martyrs* (1912), p. 300, parle du « faisceau compact des légendes romaines dont la plupart furent rédigées au VIe siècle,... dépourvues de toute valeur au point de vue de l'histoire qu'elles prétendent faire connaître ».

3. L'idée de mettre un récit en forme de dialogue a dû lui être suggérée par le précédent de la *Vie de saint Martin* de Sulpice Sévère, ou aussi bien par les *Conférences* de Cassien. Il ne cite, du reste, ni l'un, ni l'autre, de ces deux auteurs très lus de son temps.

auprès de *domnus* Anastase *de Pentomis,* je me souviens que tu m'as rapporté quelque chose, que j'ai oubliée. Cela donc, et autres choses encore, s'il en est, je te demande de me le dire dans une lettre que tu m'adresseras d'urgence, si tant est que tu ne te hâtes pas de venir toi-même à moi. »

Dans l'été de 593, on le voit par cette lettre, Grégoire recueillait les matériaux des *Dialogues*. Un miracle qu'il y rapporte est contemporain de la terrible inondation du Tibre de novembre 589, « *ante hoc fere quinquennium* » (III, 19), dit-il, et nous avons là une preuve que Grégoire mit la dernière main aux *Dialogues* en 594.

Le titre qu'ils ont porté alors était *De miraculis Patrum italicorum*.

Grégoire, qui aurait pu étendre son enquête bien au delà de l'Italie et trouver partout des informateurs, — témoin ce qu'il rapporte d'Hermenigilde [1] d'après ce que lui ont appris maintes gens venus d'Espagne à Rome (III, 31), — Grégoire a voulu se restreindre à l'Italie. Les provinces (Grégoire reste fidèle à la nomenclature des provinces impériales) où se localisent les miracles racontés sont principalement la Campanie, l'Ombrie, la Valérie, la Toscane, le Samnium. A quelques exceptions près, cette Italie est, après Rome, l'Italie adjacente à Rome.

L'aire chronologique est limitée tout autant. Les souvenirs recueillis sur saint Benoît nous reportent à la première moitié du VI[e] siècle. Les plus anciens des autres souvenirs qui peuvent être datés ne remontent pas plus haut que 510. Ainsi en est-il de l'abbé Aequitius en Valérie (I, 4) et du magicien Basile qui

1. Le récit de Grégoire sur Hermenigilde n'est pas sans difficultés. Voyez DUCHESNE, *Eglise VI[e] siècle,* p. 572-574.

se présenta vêtu en moine à son monastère, « au temps où des sorciers (*malefici*) furent découverts dans cette ville de Rome », dit Grégoire[1]. Nous savons par Cassiodore que ces poursuites contre les *malefici* se placent en 510-511[2]. La plupart des souvenirs appartiennent aux deux générations qui précèdent 593, la première désignée par Grégoire comme « le temps des Goths », plus précisément « le temps de Totila, roi des Goths », la seconde comme « notre temps ».

*
* *

Il faut à saint Grégoire, qui n'a pas de sources écrites où puiser, des témoignages à recueillir. Nous l'avons vu ainsi solliciter celui de Maximianus évêque de Syracuse, qui n'est pas le seul certainement à qui il a eu recours. Il écrira : Felix évêque de Porto, « de la relation de qui je tiens ce récit... ». Ou encore : « Je ne tairai pas ce que j'ai appris du vénérable Venantius évêque de Luni, qui me l'a raconté il y a deux jours... »

Grégoire ne regarde pas d'ailleurs à la qualité de ses témoins, les plus humbles valent les plus considérables. Ecrivant son chapitre sur le saint évêque de Todi Fortunatus, il dit : « Je ne puis taire ce que j'ai appris voici douze jours à peine. On m'a en effet amené un

1. Grégoire connaît la fin de ce Basile : il reparut à Rome où il fut brûlé vif par le peuple : « Non post longum tempus in hac romana urbe, exardescente zelo christiani populi, igne crematus est » (*ibid.*). Les *malefici* étaient nombreux, on recourait à eux, on les redoutait plus encore, et l'Eglise voyait en eux des associés du diable. *Dialog.* I, 10. Voyez la lettre de Grégoire encourageant à Rome les poursuites contre « quosdam incantatores atque sortilegos » (J. 1731).

2. MORICCA, p. XLIX.

vieillard, un pauvre, et comme la conversation des vieillards m'est chère, *ut mihi senum collocutio esse semper amabilis solet*, je lui ai demandé avec intérêt d'où il était. Il me répondit qu'il était de la cité de Todi. Je lui dis aussitôt : Est-ce que, père, tu as connu l'évêque Fortunatus. Il me dit : Je l'ai connu et bien connu. Je répliquai : Dis-moi, je te prie, si tu connais de lui quelque miracle et réponds à mon désir en m'apprenant quel homme il était. Alors le vieillard me dit : C'était un homme bien différent des hommes que nous voyons maintenant... » La jolie scène, prise sur le vif, et qui nous révèle la méthode de Grégoire !

Chacun des récits des *Dialogues* a ainsi son répondant, et Grégoire s'impose cette règle, pensant prévenir par là chez ses lecteurs toute tentation de doute, « *ut dubitationis occasionem legentibus subtraham* » (Prolog.). Mais, en fait, la bonne foi de Grégoire est si crédule, que certains naguère encore voulaient douter que les *Dialogues* fussent d'un si ferme esprit. Ils sont de lui, comme la vie de saint Martin est de Sulpice Sévère, comme l'*In gloria confessorum* est de Grégoire de Tours. Les plus graves gens de son temps étaient ainsi. Le pape Pélage et d'autres « très religieuses personnes » avaient raconté devant Grégoire les aventures de l'ermite de Marsico en Campanie (III, 16). Le vénérable Valentio, qui fut mis à la tête du monastère du *clivus Scauri*, ne doutait pas que deux de ses moines de Valérie n'eussent chanté les psaumes après avoir été pendus haut et court par les Lombards à un même arbre (IV, 21).

Le temps était loin où les prédicateurs, pressés de répondre à la question de savoir pourquoi on ne voyait plus de miracles, répondaient que les miracles, qui avaient accrédité la prédication apostolique, avaient

été nécessaires et qu'ils suffisaient[1]. Le culte des martyrs était venu; autour de leurs tombes, autour de leurs reliques, on avait vu renaître les miracles. Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu,* aurait pu dire comme Grégoire : « Auprès de leurs restes éteints, les malades vivants viennent et sont guéris; les parjures viennent et sont dénoncés par le démon; les démoniaques viennent et sont délivrés; les lépreux viennent et sont guéris; les morts sont apportés et ressuscitent » (IV, 6). Les tombeaux des martyrs maintenant n'étaient plus seuls à faire des miracles, les saints en faisaient, les saints vivants, les saints en chair et en os, et leurs miracles étaient la preuve de leur sainteté.

Dans la ville de Todi, un homme vivait avec ses deux sœurs, il s'appelait Marcellus, et était un homme de bonne vie. Il mourut un soir de samedi saint. Ses sœurs en larmes coururent à l'évêque de Todi Fortunatus et à grands cris se mirent à le supplier : « Nous savons que ta vie est celle des apôtres, tu purifies les lépreux, tu rends la lumière aux aveugles, viens et ressuscite notre mort. » L'évêque se refusa à tenter Dieu et congédia les pauvres filles, mais il était triste, et, le matin de Pâques venu, avec deux de ses diacres, il se rendit à la maison du mort, il pria auprès du corps inanimé, puis doucement il appela le mort par son nom : Frère Marcellus. Et le mort, comme s'il avait dormi d'un sommeil léger, ouvrit les yeux (I, 10). Telle est auprès de Dieu la puissance impétratoire de la prière des saints, pensait Grégoire. Il pensait,

1. H. Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère* (1920), p. 73. Encore ne faut-il pas oublier que saint Athanase avait écrit la *Vie de saint Antoine,* qui a été vite si populaire en Occident.

il est vrai, non moins sagement et voulait qu'on n'oubliât pas que les saints peuvent être saints et ne pas faire de miracles. « La vraie valeur de la vie, disait-il, est dans les œuvres de vertu, non dans les miracles : il est nombre de saints qui, bien qu'ils ne fassent pas de miracles, ne le cèdent pas à ceux qui en font ». (I, 12).

A Ferentino[1], il y avait un prêtre, nommé Amantius, et d'une grande simplicité, qui, à la manière des apôtres, posait ses mains sur les malades et les guérissait. « J'ai voulu voir moi-même un homme d'une si grande vertu, écrit Grégoire, je me le suis fait amener, j'ai voulu qu'il demeurât quelques jours *in infirmorum domo*, où on pourrait vite vérifier s'il avait une grâce de guérison. » Il vint donc, accompagné de Floridus, son évêque. Et en effet il obtint par sa seule prière la guérison d'un malade, qui était « ce que les médecins nomment d'un mot grec frénétique » (III, 35). Toujours l'intervention de la prière, le recours à Dieu tout-puissant et secourable, telle était pour saint Grégoire la moralité du miracle, sa conformité à la maxime évangélique : Demandez et vous recevrez. Et notez une autre conformité : Amantius guérissait à la manière des apôtres. Dieu n'opère pas autrement qu'il n'opérait par les mains des prophètes et des apôtres : il ressuscite des morts, il guérit des aveugles, des muets, des possédés, il multiplie les pains dans le four, l'huile et le vin dans le pressoir. Mais Dieu opère, il opère tous les jours, et le diacre Pierre, en écoutant les récits de Grégoire, peut dire : « Nous constatons que chaque jour s'accomplit la parole de la vérité : *Pater meus usque modo operatur,*

1. Nous lisons Ferentino, avec Moricca, au lieu de Tibur.

et ego operor » (I, 7). Grégoire trouvait une raison de ne pas s'en étonner dans la pensée que la fin du monde était imminente : on touchait au « siècle futur », les miracles en devenant plus éclatants y préludaient (IV, 41)[1].

Saint Grégoire avait dû apprendre de saint Augustin que les prières de l'Eglise, et le « sacrifice salutaire », et les aumônes, sont un secours que nous pouvons procurer aux morts[2].

Il avait eu au *clivus Scauri* un moine nommé Iustus, qui connaissait la médecine, « *medicinali arte fuerat imbutus* », et qui lui donnait ses soins dans les constantes épreuves de sa santé. Il mourut « avant ces trois ans », dit saint Grégoire. Or, Iustus avait un frère, nommé Copiosus, qui présentement gagne sa vie à Rome en exerçant « l'art de la médecine ». A sa dernière heure, Iustus avoua à son frère qu'il avait gardé en cachette trois pièces d'or, trois *aurei*. Les moines qui le soignaient découvrirent les trois pièces d'or cachées. Que faire? La règle du monastère était absolue, les Frères mettaient tout en commun et ne devaient rien posséder en propre. Il fallait faire un exemple. Grégoire donc manda le prieur (*praepositus*) et ordonna que personne n'adressât plus la parole au moribond : quand il serait

1. Le P. Delehaye, p. 77, signale que, pour Grégoire, les miracles de son temps sont en quelque sorte de « rang secondaire ». Ainsi peut-il ailleurs parler de la rareté des miracles, et reprendre la thèse classique que la foi naissante avait besoin d'appuis qui désormais ne sont plus nécessaires. *Moral.* XXVII, 18. *Homil. in. Euang.* XXIX.

2. Augustin. *Sermo*, CLXII, 2-3. *Enchiridion*, XVIII, 69. P. Lejay, *Césaire d'Arles* (1906), p. 148 : « La doctrine du purgatoire a un relief particulier dans les sermons de Césaire. Il la trouvait toute formée dans saint Augustin. »

mort, on l'enterrerait à part du cimetière de la communauté, et l'on jetterait dans la fosse les trois pièces d'or. Iustus comprit au silence de tous la leçon qu'on lui donnait, et il mourut de tristesse. La communauté comprit mieux encore. Trente jours après, écrit Grégoire, je fus pris de compassion pour le mort, je pensai avec douleur aux supplices qui étaient son châtiment, je cherchai si quelque chose pouvait y remédier. Je mandai à nouveau le prieur et je lui dis : « Le Frère défunt est au supplice du feu, nous lui devons quelque charité, et, dans la mesure où nous le pouvons, il faut aider à le racheter : va donc, et, à partir de ce jour pendant trente jours consécutifs, offre pour lui le sacrifice, que pas un jour ne passe sans que l'hostie salutaire ne soit immolée pour sa délivrance. » Le prieur fit ce que nous lui avions commandé. Pour nous, nous eûmes à penser à autre chose, et nous n'avions pas compté les jours, quand le mort, une nuit, apparut en vision à Copiosus son frère, qui lui demanda : « Qu'y a-t-il, frère, et comment es-tu ? » Il répondit : « Jusqu'ici, ç'a été mal, mais maintenant je suis bien, car aujourd'hui j'ai reçu la communion. » Copiosus en fit part aussitôt au monastère, et les frères découvrirent sans peine que, ce jour, pour la trentième fois l'oblation avait été célébrée. La concordance était trop évidente pour que l'on ne pût douter que « le défunt avait par la salutaire hostie échappé au supplice » (IV, 55).

De cette histoire, qui est célèbre, on tirera cette conclusion aussi : Grégoire croyait aux visions et que Dieu se sert des songes pour nous instruire. Ce n'était pas une nouveauté, puisque saint Pierre et saint Paul avaient eu des songes par lesquels Dieu leur révélait ses desseins. Cependant, au sujet des songes,

Grégoire ne se dissimule pas qu'ils peuvent être une illusion de nos sens dans le sommeil. « Il faut, dit-il, y croire d'autant plus difficilement que l'on ne voit pas facilement de quelle suggestion ils viennent. » Il a un criterium : « Les saints, dit-il, discernent les illusions des révélations à une certaine saveur, *quodam intimo sapore.* » Grégoire du moins veut que nous soyons sur nos gardes, car le péril est certain que court l'esprit qui manque de prudence en ces matières, « *si erga haec mens cauta non fuerit* » (IV, 48).

*
* *

Toutes réserves faites sur la critique de saint Grégoire, prenons les *Dialogues* pour ce qu'ils sont, un livre populaire, délibérément populaire. Grégoire avait dû faire l'expérience que, dans les homélies qu'il prêchait à son peuple, ce bon peuple goûtait plus que tout les récits édifiants qu'il y entremêlait. Il savait que « les exemples mieux que les exhortations enflamment dans les cœurs l'amour de la patrie céleste » (*Prolog.*).

Puis, les temps étaient durs, très durs. Les Lombards, qui étaient, en Italie les maîtres de l'heure, étaient des ariens et des païens. Est-ce donc que Dieu avait abandonné les fidèles de la sainte Eglise? Grégoire trouvait dans les miracles qu'il recueillait la preuve que Dieu était avec son peuple, toujours présent, toujours secourable[1]. Le diacre Pierre en fait la

1. Voyez la jolie lettre à Dominica, femme d'un *vir gloriosus*, Jean, et revenue à l'unité de la foi. Grégoire lui représente qu'elle aurait dû considérer quelle multitude de fidèles il y a dans le sein de la mère Eglise, « quantisque virtutibus sacerdotes qui in ista fide defuncti sunt coruscarunt, vel quanta ad corpora sua miracula faciant, atque eos nos non diiudicare, sed plus

remarque : « Nous sommes dans de grandes tribulations, mais que pourtant nous ne soyons pas abandonnés par notre créateur, les miracles étonnants dont tu m'instruis en témoignent assez » (III, 30). Les *Dialogues* étaient la *Cité de Dieu* récrite pour les simples.

Ils inculquaient aux simples la foi des simples, et que la simplicité est plus près de la sainteté que la science. Grégoire ne méprisait pas la science, assurément, la science par exemple de Paschasius, « diacre de ce Siège apostolique, et dont chez nous subsistent les livres de saine et riche doctrine sur le saint Esprit, homme d'une admirable sainteté, très aumônier, plein d'amour des pauvres et de mépris de soi », mais qui eut le malheur, au temps du pape Symmaque, d'appartenir à la faction de son compétiteur Laurentius (IV, 40). Je n'oserais pas dire que Grégoire ne mettait pas plus haut que la doctrine de Paschasius l'ignorance du prêtre Sanctulus, de Nursie, qui savait à peine lire. « Il ignorait les préceptes de la Loi, mais il savait que la charité est la plénitude de la Loi », suivant saint Paul. « Ce que du dehors il n'avait pas appris par l'étude, au dedans il le vivait dans l'amour, *quod foris in cognitione non noverat, intus vivebat in amore.* » Nous parlons de la vertu; lui, il la pratiquait. Comparons, s'il vous plaît, cette docte ignorance à notre ignorante science[1] ! Réminiscence d'Au-

tantis viris ac sacerdotibus quam tibi credere debuisti ». On oppose aux hérétiques les *virtutes* et les *miracula* des évêques de la Catholica (J. 1480). La carence de miracles chez les ariens est le grand argument des catholiques. SCHUBERT, p. 25.

1. Grégoire tenait à cette antithèse. Il dit de saint Benoît, quand il abandonne le siècle : « Recessit scienter nescius et sapienter indoctus » (*Dialog.* II, Prolog.).

gustin[1], qui servait à Grégoire à exalter l'éminente dignité des simples : « *Comparemus, si placet, cum hac nostra indocta scientia illius doctam ignorantiam* » (III, 37).

Au dire du diacre Pierre, dans le sein même de la sainte Eglise on trouvait alors nombre de gens qui doutaient qu'il y eût pour l'âme une vie après la mort de la chair (III, 38). Le quatrième livre des *Dialogues* est consacré à l'autre vie. Grégoire traite de l'éternité du supplice de l'enfer, du lieu où se trouve l'enfer, de la nature du feu qui y dévore les pécheurs. Grégoire a appris de saint Augustin[2] que pour certains pécheurs ce supplice est temporaire et ce feu purgatoire.

Sur le ciel, Grégoire est très réservé, bien qu'il soit convaincu que « parfois les âmes, au moment de la mort, peuvent goûter par avance les mystères célestes, *mysteria caelestia praelibare*, non en songe, mais éveillées » (IV, 26). La mort est le sujet préféré de Grégoire. Il n'hésite pas à décrire la mort du réprouvé, et le récit est cruel de la mort de cet enfant de cinq ans, « qui avait accoutumé de blasphémer la majesté de Dieu », et qui expire dans les bras de son père en criant : « Arrête-les, père, arrête-les, père », car il voyait des Maures (les démons) qui voulaient l'emporter (IV, 18). Ce récit d'épouvante n'est pas le seul qui marquera pour des siècles l'imagination populaire. Grégoire a des récits consolateurs aussi. Il a plus qu'aucun autre, peut-être, encouragé le fidèle à croire à la bonne mort : les *Dialogues* ont adouci

1. P. Batiffol, *Catholicisme de Saint Augustin* (1920), p. 63.
2. Augustin. *Civit. Dei*, XXI, 16.

et embelli la mort, on y trouve décrites des agonies qui sont un enchantement[1].

Au temps où il était entré au monastère, une vieille femme, Redempta, qui avait été disciple de cette Herundo ermite de la montagne de Palestrina, était établie à Rome près de l'église de la bienheureuse Marie toujours vierge, et, moniale, elle avait auprès d'elle deux disciples, l'une, Romula, l'autre que le pape connaissait de vue, mais dont il ignorait le nom. Romula, atteinte de paralysie, fut des années clouée sur son lit, et son infirmité épanouit toute sa vertu. Une nuit, elle appela : « Mère, viens, mère, viens. » Redempta accourut avec sa compagne. Comme, au milieu de la nuit, elles étaient là autour du lit de l'infirme, voici qu'une lumière céleste emplit la cellule, on entendit un grand mouvement, comme si une foule entrait, on sentit un parfum d'une suavité pénétrante. Cependant Romula consolait sa mère et sa compagne : « N'aie pas peur, mère, je ne meurs pas encore. » Elle survécut, en effet, deux jours, trois jours. La nuit du quatrième jour, elle demanda et reçut le viatique.

« Et voici soudain que, sur la place, devant la porte de la *cellula*, deux chœurs de psalmodiants s'arrêtèrent, comme on les discernait à leurs voix, les hommes chantant le psaume, les femmes disant le refrain. Tandis que, devant la porte de la *cellula*, les obsèques célestes étaient ainsi célébrées, la sainte âme de l'infirme fut libérée de sa chair. Elle fut conduite au ciel, et à mesure que les chœurs des psalmodiants montaient plus haut, la psalmodie devenait de plus en plus douce, jusqu'à ce que le son de

1. Voyez *Dialog.* IV, 10 (la mort de l'abbé Spes), 11 (du prêtre Nursinus), 12 (de l'évêque Probus), 13 (de la moniale Galla), 14 (du laïque Servulus), 16 (de la moniale Tarsilla), 17 (de la vierge Musa), etc.

la psalmodie dans l'éloignement s'éteignit et avec elle se dissipa la suavité du parfum » (IV, 15).

Nous sommes ici à une des sources vives de la *Légende dorée*. Dans ces récits, où la fiction est évocatrice de tout ce que nous espérons de l'au-delà, la poésie de l'invisible prend naissance. C'est proprement le merveilleux chrétien. Ajouterons-nous que tel de ces récits est, sans que Grégoire en ait pris la peine, d'une perfection achevée? Nous ne parlons plus de récits funéraires. Nous pensons à l'histoire d'une si fine bonhomie de l'ermite Florentius et de son ours (III, 15), un ours cousin de celui de notre saint Martin[1]; nous pensons à l'histoire de l'évêque de Nole Paulinus qui se vend comme esclave en Afrique pour racheter un prisonnier des Vandales (III, 1), histoire d'une émotion si vraie; nous pensons à l'histoire du prêtre Sanctulus offrant sa tête pour un diacre fugitif (III, 37), petit chef-d'œuvre de drame et d'esprit, que nous préférons même au récit autrement célèbre et si beau du dernier entretien de saint Benoît et de sa sœur.

*
* *

Nul n'ignore, en effet, que tout un livre des *Dialogues*, le second, est consacré à saint Benoît. De tant de figures d'évêques, de moines, de saints, de l'Italie mystique du VIe siècle, saint Benoît est celle qui a attiré davantage la dévotion de saint Grégoire. Il l'aimait sans doute d'abord pour sa règle. D'autres fondateurs de monastères avaient donné des règles à leurs moines : Grégoire estimait très haut Honoratus,

1. P. MONCEAUX, *Saint Martin* (1926), p. 75.

qui avait été « le père » du grand monastère de Fondi, et qui n'avait été disciple de personne : « Le don de l'Esprit saint ne s'astreint pas à une loi », et saint Jean Baptiste n'a pas eu de maître (I, 1). La règle de saint Benoît, à la fin du VIe siècle, n'était sans doute pas adoptée partout, pas même peut-être au *clivus Scauri*, quoi qu'on ait dit. Elle était connue de Grégoire. « Je ne veux pas, dit-il au diacre Pierre, que tu ignores que l'homme de Dieu, entre tant de miracles qui l'ont illustré dans le monde, n'a pas médiocrement brillé par le verbe de la doctrine : car il a écrit une règle de moines remarquable par son esprit de discrétion, écrite avec une clarté parfaite, *monachorum regulam discretione praecipuam, sermone luculentam*. » Grégoire ajoute : « Si quelqu'un veut connaître à fond le caractère et la vie de Benoît, il trouvera dans la lettre de sa règle tous les traits de sa maîtrise, car le saint homme n'a pas pu enseigner autre chose que ce qu'il vivait » (II, 36). Grégoire donc avait lu la règle de saint Benoît; il en admirait la rédaction, lui qui savait mieux que personne ce que doit être un texte législatif; il en admirait plus encore l'esprit de discrétion, c'est-à-dire le discernement du possible, par contraste avec le chimérique et l'excessif. Il ne pouvait pas ne pas y découvrir une extraordinaire conformité avec ses propres vues. Il se complaisait à y trouver mieux qu'une règle, saint Benoît lui-même et sa sainteté.

Quand saint Benoît était mort, après l'année 542, personne parmi ses moines n'avait entrepris d'écrire sa vie : sa règle leur suffisait. En 589, chassés du Mont-Cassin par les Lombards, ses moines s'étaient réfugiés à Rome et établis dans un monastère adjacent au Latran, d'où ils ne devaient pas retourner au

Mont-Cassin, avant le VIIIe siècle[1]. Le Latran était devenu ainsi, sous le pape Pélage II, l'abri de la vie bénédictine, et il allait le rester plus d'un siècle. C'est là que Grégoire recueillit les éléments de sa biographie de saint Benoît. « Je n'ai pas, dit-il, connu tous ses *gesta*, mais le peu que j'en raconte je le tiens de quatre de ses disciples : Constantinus, homme très vénérable, qui lui succéda dans le gouvernement du monastère, Valentianus qui longtemps fut à la tête du monastère du Latran, Simplicius qui troisième après Benoît gouverna le communauté, Honoratus enfin qui est à la tête de la *cella* où Benoît vécut d'abord », à Subiaco (II, *Prolog.*). Cinquante ans seulement, en 593, séparaient Grégoire de la mort de saint Benoît : il a pu interroger des moines qui avaient été formés par lui, qui étaient de ses disciples immédiats, qui vivaient de son souvenir.

Grégoire n'a pas eu dessein d'écrire une vie de saint Benoît, mais seulement de nous édifier de sa sainteté et de ses miracles. Il lui importe peu de nous apprendre quand il est venu de Nursie à Rome pour « se livrer aux études libérales des lettres » ; quand il s'enfuit au désert en abandonnant ses études, donc tout jeune encore ; quand il s'établit à Subiaco et passe bientôt maître d'ascétisme ; quand il quitte Subiaco pour le Mont-Cassin. Il ne nous dira même pas en quelle année il mourut. Mais il nous raconte les *mirabilia* de cette vie de l'homme de Dieu, à la joie du diacre Pierre, qui lui dit : « Grandes, très grandes sont les choses que tu racontes là, elles serviront à l'édification de beaucoup : pour moi, des miracles

1. Voyez la note de MORICCA, p. 107.

de cet homme bien bon, plus j'en bois, plus j'en ai soif, *miracula quo plus bibo, plus sitio* » (II, 7).

Ces *gesta* de saint Benoît sont aussi bien, pour une grande part, des traits de caractère : Grégoire, qui les discerne et les met en valeur avec un tact très sûr, se trouvera avoir dressé devant nous un admirable personnage, grave, judicieux, humble, tout en Dieu[1]. Sa rencontre avec Totila (elle doit se placer en 542) est une belle page d'histoire. Le roi goth est monté au Mont-Cassin, et le prestige de Benoît vieillissant est si grand, que le roi se prosterne devant lui. Benoît le relève : « Tu fais beaucoup de mal, lui dit-il, tu as fait beaucoup de mal : désormais fais trêve à ton iniquité. Tu entreras à Rome, tu passeras la mer, tu as dix ans de règne, dans dix ans tu mourras. » Car Benoît est prophète. A l'évêque de Canosa qui s'épouvante à la pensée que Totila entrera à Rome (l'événement est de 546), l'homme de Dieu dit : « Rome ne sera pas exterminée par les barbares, mais harassée par les tempêtes, la foudre, les tremblements de terre, elle dépérira sur elle-même, *marcescet in semetipsa* ». Grégoire croit voir cette prophétie s'accomplir sous ses yeux, les murs de Rome s'écroulent, les églises sont détruites par les tempêtes, les édifices sont exténués de vieillesse, « *aedificia longo senio lassata* » (II, 15).

La Providence fera mentir la prophétie de saint Benoît et le pressentiment de saint Grégoire, Rome n'est pas près de mourir de vieillesse et de s'ensevelir dans ses ruines, avec le monde lui-même. Le mona-

1. Voyez Dom RYELANDT, *Essai sur la physionomie morale de saint Benoît* (1924), p. 21-47. Dom BUTLER, *Le monachisme bénédictin,* trad. franç. (1924), p. 172-175.

chisme qui se discipline sous la règle de saint Benoît, — en dépit des lacunes de cette règle, — est un renouveau déjà à l'œuvre : la retraite des Cassinésiens au Latran les solidarise plus étroitement avec le Siège apostolique. Mais nul doute que le livre II des *Dialogues* n'ait fait de saint Benoît le patriarche des moines d'Occident.

VII

SAINT GRÉGOIRE ET L'OCCIDENT

L'Occident, séparé de la *res publica christiana,* ne saurait échapper à la sollicitude de Grégoire. Nous avons vu l'habile politique dont Grégoire use envers les Lombards en Italie, en vue de les rapprocher du catholicisme et du catholicisme de Rome : nous allons retrouver cette même politique en Espagne, en France, en Angleterre, aux prises avec des difficultés et des opportunités nouvelles.

*
* *

Depuis Justinien, exactement depuis 552, l'empire byzantin a mis la main sur la province de Carthagène et sur une part de la Bétique, et il saura maintenir sa conquête jusqu'à l'invasion arabe. Le reste de l'Espagne relève, y compris Narbonne, du royaume des Wisigoths. Le royaume suève a été annexé par les Wisigoths en 585. Grégoire a devant lui, en Espagne, d'abord une enclave byzantine.

Le gouvernement en est aux mains d'un *iudex* byzantin, Comitiolus, qui pratique avec ses ressortissants la manière forte, sans scrupule. Il a fait juger par quelques évêques à sa dévotion l'évêque de Malaga (en Bétique), qui a été déposé et à qui on a donné un successeur. L'évêque de Malaga, Ianuarius, a fait appel à Rome. Un autre évêque, Etienne, dont le siège n'est pas nommé, mais qui appartenait sans doute lui aussi à la Bétique, a fait appel de même d'une

sentence de déposition, obtenue contre lui par le redoutable Comitiolus. Le pape a reçu les deux appels. Il pourrait se plaindre à Constantinople de l'arbitraire du *iudex*. Il voit au contraire dans le cas présent une occasion d'intervenir directement dans cette province byzantine de l'extrême Occident et d'y connaître des *causae maiores*.

Prévoyant que le *iudex* byzantin fera opposition à cette intervention, Grégoire dresse un *capitulare* ou relevé des lois de Justinien qui la peuvent légitimer[1]. Le pape y a trouvé que, si un laïque accuse un évêque, il doit saisir de l'accusation le métropolitain dudit évêque, qui jugera « conformément aux saints canons et aux lois », et, s'il y a une seconde instance, elle sera portée devant « l'archiévêque ou patriarche », qui prononcera sans appel. Justinien a consacré par là le droit canonique oriental. Grégoire semble le consacrer à son tour, puisqu'il invoque la novelle de Justinien qui l'énonce. Que si, poursuit le pape, on objecte que les deux évêques en cause n'ont ni métropolitain, ni patriarche, il n'en est que plus évident que leur cause est de la compétence du Siège apostolique, qui « *omnium Ecclesiarum caput est* ».

Grégoire envoie donc en Espagne un *defensor* romain, Jean, qui instruira sur place et prononcera, dût la sentence comporter une excommunication de six mois des évêques compromis dans l'affaire des deux appelants et leur réclusion dans un monastère pour y faire pénitence, sans parler des dommages et intérêts à imposer à Comitiolus. Nous ne pouvons insister sur cette affaire, dont d'ailleurs nous ne connaissons pas l'issue. Le dossier que nous en avons

1. J. 1912, août 603.

nous permet du moins de constater l'autorité que Grégoire revendique au nom des saints canons et des lois impériales dans cette lointaine province byzantine qui semble n'avoir pas de concile à elle. Le *defensor*, en effet, n'a pas mission de se concerter avec le concile : il jugera, il exécutera, il a tous pouvoirs.

Une lettre du même temps (J. 1913) nous le montre envoyé dans l'île de Cabrera, voisine de Majorque, pour réformer un monastère, dont les désordres ont retenti jusqu'à Rome. Grégoire ne demande pour cela l'aide de personne, la permission d'aucun évêque, et il n'a aucune hésitation sur l'exécution du mandat qu'il donne à son envoyé.

L'action directe du pape dans ce pays d'empire est, on le voit, mise en mouvement par les causes dont est saisi le Siège apostolique, et elle s'exerce en conformité des saints canons, voire des lois impériales. Dans des cas comme celui du monastère de Cabrera, le pape se considère comme investi du pouvoir de couper court au scandale *motu proprio* et de rétablir ce qu'il appelle l'ordre régulier (*ordo canonicus*).

*
* *

Le royaume wisigoth ne se prêtait pas à une pareille action du pape, tant s'en faut, même quand ce royaume, d'arien, fut devenu catholique. Leovigild était mort en 586. Saint Grégoire assure que le roi, réconcilié avec l'évêque de Séville, saint Léandre, l'avait appelé à son lit de mort et lui avait recommandé Reccarède son fils qui allait lui succéder (*Dialog*. III, 31). Le dixième mois du nouveau règne n'était pas achevé, que Reccarède avait passé au catholicisme (587). Un grand concile national, tenu à Tolède en 589, acheva la catholicisation du royaume.

Saint Grégoire, informé par saint Léandre de la conversion de Reccarède, en témoigna sa joie à l'évêque : « Mes paroles sont impuissantes à exprimer la satisfaction que j'ai d'apprendre que notre commun fils Reccarède, très glorieux roi, est converti à la foi catholique avec une parfaite dévotion. Vos lettres qui me disent sa conduite me font aimer celui que je ne connais pas[1]. »

Rome n'a été mêlée en rien, soit à la conversion du roi, soit au concile de Tolède de 589. « Quand le Seigneur dans sa miséricorde nous retira de l'hérésie arienne et que l'Eglise sainte et catholique nous recueillit dans son sein, écrira Reccarède à saint Grégoire, notre volonté était de nous adresser à l'homme si vénéré qui est le premier des évêques, *tam reverentissimum virum qui prae ceteros polles antistites* ». Cependant trois ans ont passé sans que le roi ait pu mettre son dessein à exécution! Le roi a envoyé à Rome une députation de trois abbés de monastères, pour offrir à saint Pierre des présents et pour saluer le pape, mais l'état de la mer leur a fait rebrousser chemin. Un prêtre que Grégoire avait envoyé à Malaga, et que le roi avait prié de pousser jusqu'à la cour, s'est excusé sur sa santé de ne pouvoir déférer à l'invitation. Reccarède lui a fait remettre nonobstant un calice d'or orné de gemmes à offrir à saint Pierre[2].

Le pape répondit au roi. Il lui dit sa joie de savoir que toute la nation des Goths est convertie de l'héré-

1. J. IIII, avril 591.
2. La lettre de Reccarède est dans EWALD-HARTMANN, t. II, p. 220. L'authenticité, contestée par Gams et Mommsen, est défendue par Ewald.

sie arienne : il en rend grâces à Dieu, il prend sa part de l'œuvre du roi, « *etsi vobiscum nihil egimus* », encore que Rome y ait été étrangère. Il le remercie du présent qu'il a offert à saint Pierre. En retour, il lui envoie, à titre d'eulogie ou de *benedictio,* une petite clé prise au tombeau de saint Pierre, petite clé dans laquelle est enfermé du fer de ses chaînes, « afin que ce fer qui avait enchaîné le cou de l'apôtre au (jour de son) martyre, libère votre cou de tous péchés ». Grégoire envoie encore une croix dans laquelle est du bois de la croix du Seigneur avec des cheveux de saint Jean Baptiste. Il adresse par le même messager à Léandre au nom du Siège du bienheureux apôtre Pierre le pallium, « que nous devons bien à une coutume antique », au caractère du roi, à la bonté et à la gravité de l'évêque[1].

Les relations entre Rome et l'Espagne wisigothique n'étaient pas faciles : le pape s'excuse du retard de sa réponse à Reccarède sur ce qu'il n'y a pas pour le moment de navire qui parte pour les ports de l'Espagne. Les Espagnols étaient, de plus, brouillés avec les Byzantins, dont les flottes faisaient la police de la Méditerranée. Mais cela ne suffit pas à expli-

1. J. 1757, août 599. Le pape dit : «... antiquae consuetudini... debeamus. » On a voulu voir là un rappel du vicariat conféré aux évêques de Séville par les papes Simplicius et Hormisdas. Mais il n'y a pas ombre d'un pareil vicariat au temps de saint Grégoire. L'antique coutume est celle qui consiste à donner à des évêques d'Occident le pallium romain. Dans la lettre à Léandre qui accompagne l'envoi du pallium, Grégoire dit : « Ex benedictione beati Petri apostolorum principis pallium vobis transmisimus, ad sola missarum solemnia utendum. Quo transmisso, valde debui qualiter vobis esset vivendum admonere, sed locutionem supprimo, quia verba moribus anteitis » (J. 1756).

quer que le Siège apostolique fût si peu mêlé aux affaires ecclésiastiques d'Espagne. L'amitié, qui, depuis qu'ils s'étaient connus à Constantinople, attachait Léandre à Grégoire, établissait une liaison entre Séville et Rome, et l'autorité personnelle de l'évêque de Séville était exceptionnelle. Le véritable chef de l'Eglise espagnole était cependant l'évêque de la résidence royale, Tolède, qui n'est pas nommé dans la correspondance de saint Grégoire.

Sans doute, le concile de 589 a prononcé que « restent en vigueur les constitutions de tous les conciles et les (lettres) synodiques des saints évêques de Rome[1] ». Il n'est pas prouvé cependant que dès lors aucune cause espagnole fût portée à Rome : les conciles espagnols suffisaient à régler les litiges pendants et à édicter les canons utiles. Ces conciles s'assemblaient chaque année, à dates fixes, par provinces ecclésiastiques, Tolède, Séville, Mérida, Braga, Tarragone, Narbonne. « Tous les évêques de la province étaient tenus d'y assister ou de s'y faire représenter, et non seulement les évêques, mais les fonctionnaires de l'Etat et les administrateurs des domaines royaux... Le gouvernement s'appuyait ouvertement sur le clergé, non seulement pour propager dans les relations civiles la fusion (des races) obtenue sur le terrain religieux, mais, d'une façon générale, pour la bonne administration du pays[2]. »

1. Mansi, *Concilia*, t. IX, p. 992. Dans la profession de foi publiée par le concile de Tolède est mentionnée, à propos de Chalcédoine, la lettre de saint Léon à Flavien, « epistulam sancti ac beatissimi primae sedis archiepiscopi Leonis ». *Ibid.* p. 982.

2. Duchesne, p. 579. Cf. Schubert, p. 177-179.

Au concile national de 589, on avait vu paraître le roi Reccarède, la reine Badda, et nombre de notables goths et suèves. L'Eglise d'Espagne n'était pas dans la main du roi, comme l'Eglise d'Orient dans la main du basileus, elle se gouvernait elle-même d'accord avec lui.

Le pape saint Grégoire ne prenait pas ombrage de ce nationalisme, et il faisait confiance aux évêques espagnols, la communion catholique étant sauve.

*
* *

Justinien n'avait rien reconquis en Gaule. Même, c'est de son temps que datait l'unification de la Gaule aux mains des Francs : en 534, en effet, ils s'étaient annexé le royaume des Burgondes, et, en 536, le roi ostrogoth de Ravenne, Vitigès, leur avait abandonné la Provence conquise par Théodoric. Le pays de Narbonne restait aux Wisigoths d'Espagne. A la mort de Clotaire, en 561, le royaume des Francs jusque-là indivis avait été partagé entre ses fils, qui étaient quatre, qui ne furent bientôt que trois : l'on eut ainsi trois rois francs, celui de Burgondie à Chalon, celui d'Austrasie à Metz, celui de Neustrie à Soissons. Le Rhin n'était plus la frontière de la Gaule, l'Austrasie dépassait le Rhin et se rattachait les cantons germaniques de Hesse, de Franconie, de Thuringe, d'Alémannie, de Bavière.

Les Francs étaient catholiques depuis le baptême de Clovis (496). De ce fait, ils n'étaient pas juxtaposés à la population romaine du pays, ils faisaient corps avec elle, ils ne la pénétraient que trop de leur rusticité. Le clergé n'échappait pas à cette dégradation, la simonie y était maintenant endémique, qui,

les évêchés étant à la nomination du roi, les peuplait d'évêques lamentables : les récits de Grégoire de Tours en donnent une idée. Ces évêques étaient naturellement acquis au régime établi. Les rois francs, de leur côté, laissaient à l'Eglise le soin de se gouverner elle-même, les élections d'évêques mises à part; ils convoquaient ou autorisaient les conciles, ils n'y paraissaient pas.

Le morcellement du royaume entre plusieurs rois n'était pas fait pour favoriser une centralisation ecclésiastique, comme celle de l'Espagne autour de Tolède. Il y avait les évêques de Neustrie, les évêques d'Austrasie, les évêques de Burgondie, les évêques d'Aquitaine. La Burgondie, royaume de Gontran, essaya peu avant le règne de saint Grégoire de constituer sur la tête de l'évêque de Lyon une primatie des Gaules : au grand concile de Mâcon de 585, où plus de soixante sièges épiscopaux furent représentés, le président, Priscus, métropolitain de Lyon, s'attribue le titre de patriarche et fait décider que le concile national se réunira désormais tous les trois ans, au lieu que déterminera, d'accord avec le roi, l'évêque de Lyon[1]. Le patriarcat de Lyon n'avait pas plus d'avenir que le concile national périodique.

L'action directe du Siège apostolique, quand Grégoire devint pape, ne s'exerçait guère que sur la Provence. Le grand souvenir de saint Césaire d'Arles (502-543) n'était pas pour rien dans cette tradition. Entre la Provence et Rome, au surplus, les relations par Marseille étaient faciles, quotidiennes : le moindre incident était colporté à Rome. Un exemple, entre plusieurs, nous édifie sur ce point : nous avons une

1. DUCHESNE, p. 528-530.

lettre de Grégoire à l'évêque d'Arles Virgile, où le pape se lamente que l'évêque de Marseille Serenus admette dans sa société des personnages peu recommandables, notamment un mauvais prêtre. Le pape prescrit à l'évêque d'Arles de faire une enquête et de rappeler à l'ordre et l'évêque et le prêtre (J. 1828). Il n'y avait qu'en Provence que le pape pût intervenir de la sorte.

Entre la Provence et Rome, le patrimoine de saint Pierre était un lien aussi. Il n'existait pas dans les Gaules en dehors de la Provence, et il n'était pas considérable, Grégoire le traite de *dominiolum*. Mais ce domaine mettait le pape en relation avec l'autorité royale, car nous avons la surprise de constater que Grégoire demande à l'autorité royale de s'intéresser à l'administration du Patrimoine, et nous voyons des fonctionnaires royaux plusieurs fois mêlés à cette administration [1].

Le roi d'Austrasie Childebert hérita de la Burgondie en 593, comme son père avait hérité de l'Aquitaine en 567. La primatie de l'évêque de Lyon, qui avait été une idée du roi Gontran, parut peut-être chimérique à Childebert : il se laissa suggérer de restaurer le titre de vicaire conféré jadis par le Siège apostolique aux évêques d'Arles [2]. Childebert en écrivit donc à saint Grégoire, qui accueillit favorablement

1. Voyez la lettre de Grégoire à Dynamius *patricius Galliarum*, qui débute ainsi (J. 1237) : « Monstrat quam bene dispenset propria qui fideliter administrat aliena... » Rapprochez la lettre à Asclépiodote : « Ab excellentissimis regibus Francorum filiis nostris poposcimus ut ipsum patrimoniolum sub sua cura habere dignentur... » (J. 1833).

2. Sur le vicariat d'Arles, on pourra voir mon *Siège apostolique*, p. 210-226, et SCHUBERT, p. 44 et 159.

ses ouvertures, heureux de cette occasion d'étendre son action dans le royaume des Francs, et trop habile pour ne pas en profiter. Il répond au roi[1] :

« La lettre de votre excellence nous a apporté une grande joie, en nous témoignant votre sollicitude pieuse et vive pour l'honneur et la dignité de l'épiscopat. Vous montrez à tous votre fidélité au culte de Dieu, en aimant ses évêques avec la vénération reconnaissante qui leur est due, et en procurant avec une chrétienne dévotion tout ce qui concerne leurs intérêts. Voilà pourquoi nous avons reçu avec gratitude ce que vous avez écrit, et volontiers nous vous avons accordé ce que vous vouliez. A notre frère Virgile, évêque de la cité d'Arles, donc, nous accordons, sur votre désir, d'être notre vicaire selon la coutume antique, avec l'aide de Dieu. Nous lui accordons aussi l'usage du pallium, comme le veut l'ancienne coutume. »

En retour de la satisfaction qu'il donne au royal désir, Grégoire sollicite de Childebert deux choses. Le pape a appris que des laïques sont élevés à l'épiscopat d'un bond, « *praecipiti saltu* », sans avoir passé par les degrés préalables des saints ordres. Il a appris aussi que les saints ordres, à tous les degrés, sont conférés à prix d'argent. Il conjure le roi, au nom du salut de son âme, de couper court à des abus si détestables. Il compte que l'évêque d'Arles, à qui il a donné toutes les instructions utiles, trouvera auprès du roi pour cette réforme un appui efficace, et que les canons, dont le pape Pélage son prédécesseur a obtenu qu'ils fussent observés sous le glorieux règne du père de Childebert, le roi Sigebert, seront mis en vigueur grâce à la dévotion du roi. « Nous avons sans retard satisfait votre volonté, il faut que vous fassiez en tout respecter nos prescriptions,

1. J. 1376, 15 août 595.

statuta, pour Dieu et le bienheureux Pierre prince des apôtres. »

La vigilance de Grégoire est bien et dûment informée des désordres qui dégradent l'épiscopat du royaume franc, « *Pervenit ad nos,... Nobis est nuntiatum...*[1]. » Il a patienté, il a attendu l'occasion favorable, car sa prudence sait être temporisatrice, et le roi est à ménager, dont le gouvernement est complice, sans aucune doute, du choix des évêques et de la simonie. La démarche de Childebert permettait de rappeler le roi des Francs à l'ordre de la sainte Eglise universelle avec la plus insinuante douceur.

Grégoire a écrit à l'évêque d'Arles Virgile une lettre dans laquelle il dénonce les deux abus signalés au roi. Le pape définit ensuite le vicariat d'Arles, dont la juridiction s'étendra « aux Eglises qui sont du royaume de notre précellentissime fils Childebert, l'honneur propre des métropolitains restant sauf ». Si quelque cause difficile se présente concernant la foi ou d'autres affaires, l'évêque d'Arles convoquera douze évêques pour en juger, et s'ils ne peuvent prononcer, elle sera portée à Rome, « *ad nostrum iudicium referatur* » (J. 1374). Telle était la règle dans le vicariat de Thessalonique. Grégoire en adoucit la rigueur, il ménage les susceptibilités de l'épiscopat, très déshabitué du voyage à Rome[2].

1. Rapprochez ce qu'il écrit à Virgile d'Arles (J. 1374), dont il déclare connaître bien le mérite, « sicut mihi de te et hi qui ex gallicanis partibus veniunt... testantur ». Dans cette même lettre, Grégoire rappelle que la Gaule a été évangélisée de Rome : « Cunctis liquet unde in Galliarum regionibus fides sancta prodierit... » Rapprochez *Dial.* III, 17 : « Et quidem post resurrectionem carnis de Lazari virtutibus tacetur. »

2. L'évêque de Gap, Arigius, ayant fait le voyage de Rome,

Le même jour encore, une lettre est adressée par le pape « *universis episcopis Galliarum qui sub regno Childeberti sunt* », pour leur notifier le rétablissement du vicariat d'Arles. Grégoire parle du cas où l'on devra recourir à Rome, une dispute sur la foi, une affaire difficile; il suppose pareil cas exceptionnel; il ne doute pas au surplus que Rome ne puisse prononcer sans appel, « *quatenus a nobis valeat congrua sine dubio sententia terminari* (*causa*) [1] ».

Grégoire, en restaurant le vicariat d'Arles, avait-il dessein d'évincer le patriarcat de Lyon? Rien ne le dit. Rome voyait dans le vicariat une autorité ancienne, à sa dévotion, qui travaillerait à la réforme de l'épiscopat franc, et peut-être à l'organisation ecclésiastique de la Germanie tributaire de l'Austrasie. Dans sa lettre à Virgile d'Arles, Grégoire mentionne la Germanie, en effet, et en la distinguant des Gaules.

Childebert, qui avait vingt-cinq ans alors, mourut l'année suivante, laissant pour lui succéder deux fils illégitimes en bas âge, Théodebert et Thierry : le premier eut l'Austrasie, l'autre la Burgondie, le gou-

Grégoire, qui nous l'apprend, en témoigne à l'évêque une vraie tendresse. En retour, l'évêque fait demander à Grégoire pour lui-même et pour son archidiacre le privilège d'user de « dalmatiques » (J. 1748, juillet 599). Voir J. Zettinger, « Die Berichte ueber Rompilger aus dem Frankenreiche bis zum Jahre 800 », *Römische Quartalschrift*, 1900.

1. J. 1375, 12 août 595. On signale l'appel à Rome, en 567, de deux évêques déposés par un concile : Gontran les a envoyés à Rome au pape Jean III, ils sont revenus absous. Ces deux évêques étaient de Provence, Salonius d'Embrun, Sagittarius de Gap. Leur histoire est dans Grégoire de Tours (V, 20). C'est le seul cas d'appel au pape que nous rencontrions à l'époque mérovingienne. Duchesne, p. 532. Schubert, p. 158.

vernement restant à leur grand'mère Brunehaut. Saint Grégoire, dès la première lettre qu'il lui écrit, en septembre 595 (J. 1384), la loue de sa « bonté » dont témoigne, dit-il, le gouvernement du royaume, et aussi bien l'éducation de son fils Childebert. De son côté, Brunehaut est habile et déférente envers le pape : elle lui demande un livre, ce qui est prendre Grégoire par son faible, et Grégoire s'empresse de le lui envoyer. Elle fait le meilleur accueil à Augustin partant pour l'Angleterre, Grégoire a bien des raisons d'en être touché. Il lui sait gré du respect dont elle entoure les évêques. Grégoire, quoique à contre-cœur, ne croit pas pouvoir lui refuser le pallium qu'elle sollicite pour l'évêque d'Autun, Siagrius. Il compte sur elle, en retour, il compte sur sa *christianitas,* pour proscrire la simonie, pour interdire l'élévation à l'épiscopat de laïques sans préparation, pour extirper ce qui reste de paganisme dans le royaume, du fait de chrétiens qui n'ont pas renoncé au culte des démons[1]. Il sait assez avec quelle fermeté la piété de la reine est fondée sur la crainte de Dieu (J. 1491).

On s'est scandalisé des termes honorables dont use saint Grégoire pour Brunehaut. En réalité, ce langage est de style, le pape écrivant à une reine des Francs ne pouvait guère en tenir un autre. Les qualités dont il lui fait honneur étaient réelles. « Elle était éprise de la culture romaine, elle encourageait les arts, elle bâtissait des églises, elle construisait des

1. Contre la simonie Grégoire fera valoir entre autres raisons celle-ci, qui est bien révélatrice de son caractère : la simonie écarte les pauvres des saints ordres. « Hinc fit ut insontes et pauperes a sacris ordinibus prohibiti despectique resiliant » (J. 1744). Sur le paganisme endémique encore en France, au VII[e] siècle, SCHUBERT, p. 165.

routes, elle restaurait les monuments, elle se dépensait à imposer à une nation à demi sauvage les institutions de l'empire romain, elle pouvait bien ainsi apparaître comme l'espoir de la civilisation et de la religion chez les Francs, elle était bonne catholique, au surplus, pieuse même », et enfin les plus odieux de ses crimes, crimes politiques, ont été commis après la mort de saint Grégoire[1]. Le pape était en droit de faire appel aux qualités de cette terrible femme, et de se réserver sur ses violences, qu'il ignorait peut-être.

La restauration du vicariat d'Arles ne donnant pas les résultats qu'il en avait attendus, saint Grégoire forma le dessein de réunir un grand concile des évêques du royaume. Il choisit pour cette négociation l'abbé de son monastère du *clivus Scauri*, Cyriacus, qu'il envoya à Autun. On est en 599.

Grégoire croit être sûr de Siagrius d'Autun, à qui il vient d'accorder le pallium sur les instances de Brunehaut, et qui ne peut manquer d'être bien en cour. Grégoire écrit à l'évêque de Lyon Aetherius, à l'évêque de Vienne Desiderius, à l'évêque d'Arles Virgile, en même temps qu'à Siagrius. Il leur représente les abus qui sévissent en France, la simonie ouverte ou dissimulée, les laïques élevés à l'épiscopat sans préparation, les conciles tombés en désuétude, quand ils devraient être tenus deux fois l'an. Nous voulons, dit Grégoire, qu'un concile général soit tenu pour rétablir l'observance des canons. Il ne doute pas que Cyriacus ne lui rapporte à son retour une synodale de Siagrius et de tout le concile, qui lui apprendra que ses vœux sont satisfaits[2].

1. DUDDEN, t. II, p. 71. G. KURTH, « La reine Brunehaut », *Revue des quest. hist.* 1891, t. VI, p. 5-79.
2. J. 1747, juillet 599.

La volonté du pape se découvre, ferme et ardente. L'envoi de l'abbé du *clivus Scauri* est significatif : sans avoir rien d'un légat proprement dit, Cyriacus sera présent au concile. La conduite du concile est attribuée à Siagrius. Le concile est, dans la pensée du pape, chose décidée, « *decrevimus* », écrit-il à Brunehaut[1]. Il écrit dans le même sens aux deux jeunes rois Thierry et Théodebert : « Ordonnez, leur dit-il, si vous voulez offrir à Dieu un grand présent, que le concile se réunisse, *synodum congregari praecipite*[2]. » Le bon plaisir royal doit être obtenu. Cependant le temps passe et le concile n'est pas convoqué.

Grégoire ne se décourage pas. Il écrit à Thierry pour la Burgondie, à Théodebert pour l'Austrasie, à Clotaire II pour la Neustrie. « *Congregari synodum iubeatis* », dit-il aux trois rois, toujours pressant, toujours déférent. Il écrit à Brunehaut :

« Tous les biens que vous a conférés la munificence divine, tous ceux dont vous a comblée la piété de la grâce d'en haut, parmi tous vos autres mérites incontestables, sont manifestés à tous les yeux en ceci, que vous gouvernez les cœurs sauvages des nations, *effera corda gentilium,* par l'art de votre prévoyance, et, chose plus méritoire encore, que vous ornez de sagesse la puissance royale. Et parce que vous l'emportez en cela sur bien des nations, vous les surpassez aussi par la sincérité de la foi. Voilà pourquoi nous avons grande confiance en vous pour la correction des désordres[3]. »

Grégoire, dans une autre lettre, propose à Brunehaut d'envoyer quelqu'un de Rome, comme naguère il avait envoyé Cyriacus, pour se concerter avec les évêques et aviser à la réforme : « *Personam,*

1. J. 1743, même temps.
2. J. 1744, même temps.
3. J. 1840, 22 juin 601.

si praecipitis, cum vestrae auctoritatis assensu, transmittamus[1] ». Le pape subordonne l'envoi de son *missus* à l'agrément de l'autorité royale, sachant peut-être cette autorité ombrageuse en pareille matière, décidé aussi bien à ne rien entreprendre pour la réforme dans le royaume que d'accord avec elle. Le *missus* auquel pense Grégoire est Augustin, l'apôtre de l'Angleterre (J. 1836).

Brunehaut, de son côté, a besoin du pape. Elle négocie en ce moment avec le basileus un traité de paix, d'alliance peut-être, et elle sait que le pape peut lui être d'un grand secours dans cette négociation. Elle envoie à Rome deux de ses *viri illustres*, Burgoaldus et Varmaricarius, pour en conférer avec Grégoire. Elle accepte que le pape envoie dans les Gaules quelqu'un, qui, « le concile assemblé, puisse corriger tout ce qui se perpétre contre les saints canons ». Grégoire en prend acte sans retard et promet que, en temps voulu, il ne manquera pas de répondre à ce qu'il appelle « les vénérables désirs » de la reine. A Dieu ne plaise que, sous un règne « où vous faites tant de choses pieuses et religieuses, vous permettiez quoi que ce soit de contraire à la loi ecclésiastique ! » Quant au reste, « tout ce qui est possible, tout ce qui est utile, en vue de conclure la paix entre vous et la République, Dieu aidant, nous désirons l'exécuter avec une totale dévotion[2] ». Nous savons, en effet, avec quelle constance Grégoire a travaillé à procurer la paix, une paix durable, entre les Lombards et la République : une bonne paix entre la République et les Francs consoliderait la

1. J. 1837, même date.
2. J. 1871, novembre 602.

paix en Italie. Une politique s'esquisse, dans laquelle le pape sert de médiateur entre la République et les nouveaux royaumes barbares, pour assurer la paix en Occident.

Grégoire encourage vivement Brunehaut dans cette voie. « Nous vous louons, écrit-il en même temps au roi Thierry, de surveiller avec la sagesse qui convient le temps présent, et de préparer l'avenir par la conclusion d'une paix perpétuelle entre vous et la République, en sorte que par cette étroite union la solidité de votre royaume soit salutairement fortifiée pour toujours[1]. » Vue profonde d'un pape qui a l'intuition du grand avenir du royaume des Francs, et qui, pour le mieux assurer, suggère un traité de paix perpétuelle entre ce royaume nouveau venu et la vieille République du basileus.

Ce programme remarquable de réforme et de paix est certainement une des vues qui font le plus d'honneur à saint Grégoire.

L'unité que Grégoire souhaitait aux Francs, « *unum facti* », il ne devait pas la voir. Quand Brunehaut et sa postérité eurent disparu, quand le fils de Chilpéric et de Frédégonde, Clotaire II, eut réuni tous les royaumes francs sous son sceptre (613), alors seulement un grand concile national fut possible, celui de Paris, en 614[2]. Ses canons répondaient bien au programme de saint Grégoire, mais le Siège apostolique y est passé sous silence : ce grand concile fut sans lendemain, l'épiscopat mérovingien étant incapable d'imposer la réforme que Grégoire avait entendu lui

1. J. 1873, même temps.

2. *Concilia aevi merovingici*, éd. MAASSEN (1893), p. 185-192. DUCHESNE, p. 539-540.

suggérer. La règle subsista, qui avait été observée depuis Clovis, et qui requérait l'intervention du prince dans l'élection des évêques : les rois mérovingiens gardaient ainsi la haute main sur l'épiscopat du royaume. Il faudra attendre d'autres temps et une autre dynastie pour renouer avec Rome.

*
* *

Au concile d'Arles de 314, on avait compté trois évêques de Grande-Bretagne, Londres, York, Lincoln, qui suggèrent l'existence d'une hiérarchie plus nombreuse et une Eglise bretonne constituée. Au temps des controverses pour et contre Pélage, saint Germain d'Auxerre est envoyé par deux fois en Bretagne (429 et 447) pour y combattre le pélagianisme, et ce fait encore suppose une Eglise en communion avec l'épiscopat gallo-romain, avec Rome même. L'Irlande est conquise au christianisme, au ve siècle, par saint Patrice, un breton, mais un breton qui a parcouru les Gaules et l'Italie. Que ces chrétientés celtiques aient eu leur particularisme, on ne peut en douter, mais pour autant on ne peut leur attribuer un catholicisme dissident et en faire une Eglise sans relations avec Rome[1].

Les premiers Anglo-Saxons s'étaient établis en Grande-Bretagne en 428 : c'étaient des barbares, des païens, ils s'emparèrent du pays et restèrent païens.

A l'automne de 595, saint Grégoire, ayant confié l'administration du patrimoine de saint Pierre en Gaule au prêtre romain Candidus, lui ordonne de

1. Duchesne, p. 592-594. Dom Gougaud, *Les chrétientés celtiques* (1911), p. 205-211.

prélever sur les revenus du Patrimoine de quoi acheter des Anglais de dix-sept ou dix-huit ans, pour les donner à des monastères et qu'ils y soient formés au service de Dieu. « Et comme ceux qu'on pourra trouver là-bas (à acheter) sont païens, on enverra avec eux un prêtre, afin que, si quelques-uns tombent malades en route, ce prêtre puisse leur donner le baptême avant qu'ils ne meurent[1]. » On infère de là que, sur le marché de Marseille, se pratiquait la traite des esclaves anglais, et l'on suppose, ce qui est moins sûr, que Grégoire voulait faire élever à Rome ceux qu'il donnait ordre d'acheter, avec l'arrière-pensée de les envoyer un jour évangéliser leur pays. C'est peut-être de cette lettre à Candidus qu'est née la célèbre et gracieuse légende : *Non angli, sed angeli*[2].

L'invasion anglo-saxonne avait abouti à la destruction radicale de la civilisation romaine dans la Bretagne occupée, c'est-à-dire dans la moitié orientale de l'île, et à la disparition de la population indigène. Sept royaumes anglo-saxons s'étaient partagé le pays conquis, le christianisme avait été évincé radicalement, il se maintenait seulement chez les Bretons de l'ouest et chez les Scots du nord demeurés indépendants.

Si l'on veut bien peser les termes de la lettre adressée à Brunehaut et de la lettre adressée conjointement aux deux rois Thierry et Théodebert, on découvrira, et ceci n'a pas été suffisamment remarqué, que les premières ouvertures en vue d'une mission chez les *Angli* furent faites à Rome d'Angleterre même. « Il nous est parvenu, écrit Grégoire aux deux rois,

1. J. 1386, septembre 595.
2. DUCHESNE, p. 600. SCHUBERT, p. 217.

que la nation des *Angli* veut d'un grand désir être convertie à la foi, mais que les évêques du voisinage négligent (cette bonne volonté) et se refusent à encourager pareil désir par leur prédication[1]. » Il écrit à Brunehaut : « Il nous est parvenu que la nation des *Angli* veut devenir chrétienne, mais que les évêques du voisinage n'ont pour eux aucune sollicitude pastorale[2]. » Par évêques du voisinage (*sacerdotes e vicino, sacerdotes qui in vicino sunt*), on entendra, non les évêques des Bretons ou des Scots, mais les évêques de la France du nord. La sollicitude pastorale de Rome suppléerait à leur inertie.

Grégoire forma donc à Rome une équipe de missionnaires que conduirait le moine Augustin, pris au monastère du *clivus Scauri*. Ils étaient une quarantaine, qui partirent au printemps de 596 et gagnèrent la Provence. Mais bientôt le découragement les arrêta. Augustin revint à Rome, où Grégoire lui remit pour ses compagnons une lettre que nous possédons[3] :

« Grégoire serviteur des serviteurs de Dieu aux serviteurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Il vaut mieux ne pas commencer une bonne entreprise, que de revenir en arrière, ne fût-ce que par la pensée, quand on a une fois commencé : donc, fils très aimés, il faut mener à bonne fin la tâche que, avec le secours de Dieu, vous avez commencée. Que la difficulté du voyage ne vous effraie pas, ni les langues médisantes des hommes. Avec toute votre constance, avec toute votre ferveur accomplissez ce que vous avez entrepris sur l'ordre de Dieu, et sachez bien que votre labeur qui est grand sera suivi d'une éternelle rétribution de gloire. Augustin, votre *praepositus*, vous revient, que je vous donne pour abbé : en tout obéissez-lui humblement. Sachez que profitera en tout à vos âmes ce que

1. J. 1432, juillet 596.
2. J. 1433, même temps.
3. J. 1434, 23 juillet 596.

vous aurez exécuté sur ses ordres. Que le Dieu tout-puissant vous protège par sa grâce, et qu'il m'accorde de voir dans l'éternelle patrie le fruit de votre labeur. Que, si je ne puis besogner avec vous, je sois avec vous du moins dans la joie de la rétribution, car je veux besogner. Que Dieu vous garde sains et saufs, fils très aimés.

« Donné le dix des calendes d'août, du règne de notre Seigneur Maurice Tibère très pieux Auguste l'an XIV, et après le consulat de notre même Seigneur l'an XIII, indiction XIV. »

Grégoire est là tout entier, avec son bon sens, avec sa foi, avec son humilité, avec une sincérité émue où il n'entre pas la moindre emphase. Et cette lettre si simple est la préface d'une sorte d'épopée! Le pape a donné à Augustin des lettres qui le recommandent aux évêques francs clients de Rome, Serenus de Marseille, Virgile d'Arles, Desiderius de Vienne, Siagrius d'Autun, aux rois Thierry et Théodebert, à la reine Brunehaut. Nous savons que les missionnaires furent cordialement accueillis par le roi de Neustrie Clotaire, à Paris. Le pape leur avait enjoint d'emmener avec eux quelques prêtres « *e vicino* » (ce ne peut être que du nord de la France), pour leur servir d'interprètes en Angleterre[1]. Ils abordèrent, vers Pâques 597, au royaume de Kent, dont le roi, Ethelbert, avait pour femme une princesse franque, Berthe, fille du roi Charibert, nièce de Brunehaut : Berthe, qui était chrétienne, ne pouvait pas ne pas avoir préparé la venue des missionnaires romains, on ne s'étonnera donc pas que le roi de Kent les ait reçus avec honneur et les ait installés près de lui à Cantorbery

1. Ce détail est dans la lettre du pape aux rois Thierry et Théodebert (J. 1432) : « Iniunximus ut aliquos secum e vicino debeant presbyteros ducere... » Le fait est confirmé par Bède : « Acceperunt, praecipiente beato papa Gregorio, de gente Francorum interpretes ». *Hist. eccl.* I, 25.

(Durovernum). Grégoire ne tarda pas à apprendre le prodigieux succès de leur prédication, il écrit en effet au patriarche d'Alexandrie Euloge :

« La nation des *Angli*, reléguée dans un coin du monde, était demeurée jusqu'ici attachée au culte du bois et des pierres, quand, vos prières aidant, je décidai par l'inspiration de Dieu de lui envoyer pour la prêcher un moine de mon monastère. Il a été fait évêque, avec ma permission, par les évêques de Germanie, et avec leur concours il a été conduit à cette nation au bout du monde. Et voici que des lettres nous arrivent qui nous disent ce qu'il devient et ce qu'il a fait : l'éclat est tel de ses miracles et de ceux de ses compagnons, qu'ils semblent dans les prodiges qu'ils multiplient renouveler les vertus des apôtres. A la fête de Noël de cette présente indiction, on nous annonce que plus de dix mille *Angli* ont été baptisés par l'évêque notre frère [1]. »

Cette belle Nativité de 597 avait été précédée, le 1er juin, par une vigile de Pentecôte non moins belle, car ce jour-là le roi Ethelbert avait été baptisé. La conversion des *Angli* devait être la grande consolation de saint Grégoire. Il écrit à Augustin, *episcopo Anglorum*, le 1er juin 601 (J. 1826) :

« *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis.* Le grain de froment est mort en tombant en terre pour que ne régnât pas seulement dans le ciel celui dont la mort est notre vie, l'infirmité notre force, la passion notre délivrance, celui pour l'amour de qui nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas, celui par le don de qui nous avons trouvé ceux que nous cherchions sans les connaître. Qui pourrait dire quelle joie ici a éclaté dans le cœur de tous les fidèles, à la nouvelle que la nation des *Angli*, par l'opération de la grâce de Dieu tout-puissant, et par le labeur de ta fraternité, chassées les ténèbres de l'erreur, a été inondée de la lumière de la sainte foi; que, résolue, elle marche sur les idoles auxquelles l'assujet-

1. J. 1518, juillet 598. Grégoire fait ordonner Augustin « a Germaniarum episcopis ». Il est difficile, après cela, de penser qu'il a été ordonné par l'évêque d'Arles. SCHUBERT, p. 218.

tissait naguère une terreur insensée; que, le cœur pur, elle se prosterne devant Dieu tout-puissant ? »

Grégoire écrit à la reine Berthe (J. 1825) : la lettre est portée par le prêtre Laurent et le moine Pierre, qu'Augustin a envoyés à Rome, et qui ont dit au pape tout ce que la mission a dû à la reine de Kent.

« Nous avons béni Dieu tout-puissant qui a daigné faire de la conversion de la nation des *Angli* votre récompense. De même qu'il a par Hélène d'inoubliable mémoire, la mère du très pieux empereur Constantin, allumé dans les cœurs des Romains la flamme de la foi chrétienne, il a par le zèle de votre gloire dans la nation des *Angli* opéré l'œuvre de sa miséricorde. Aussi bien, depuis longtemps, votre prudence chrétienne inclinait l'esprit de notre glorieux fils votre époux à embrasser la foi qui était la vôtre, pour le salut de son royaume et de son âme, pour que de lui et par lui vous fût acquise dans les joies du ciel la récompense de la conversion de toute votre nation...

« Vos mérites ne sont pas connus seulement des Romains, qui ont prié plus ardemment pour votre vie, mais de bien d'autres encore, et, à Constantinople même, du sérénissime prince... Que les anges se réjouissent dans le ciel de votre sainte conduite! »

Grégoire met là en pleine lumière la part prise par la reine de Kent à la conversion du roi et du royaume. Notez le soin du pape à informer le basileus de Constantinople, comme il a informé l'évêque d'Alexandrie : la conversion des *Angli* ne saurait, pour lui, être indifférente à la République pas plus qu'à l'Eglise universelle, et il ne sépare pas ces deux unités dans sa sollicitude.

Encore quelque temps, et Grégoire envoie à Augustin des moines de renfort pour sa mission. Il les recommande (J. 1831) aux évêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Chalon-sur-Saône, de Metz, de Paris, de Rouen. « La multitude est si grande dans la nation des *Angli* de ceux qui se convertissent à la grâce de

la foi chrétienne, que notre révérend et commun frère l'évêque Augustin déclare que ses compagnons ne peuvent suffire à la tâche. » Manifestement, le pape s'applique à intéresser l'épiscopat franc à la conquête spirituelle de l'Angleterre. Il y veut intéresser pareillement le roi Thierry, le roi Théodebert, le roi Clotaire, il leur écrit, comme il écrit à Brunehaut. Il loue celle-ci[1] de coopérer avec dévotion et zèle à tout ce qui concerne la propagation de la foi, « *quidquid ad propagationem fidei pertinere cognoscitis* ». Il écrit au roi Ethelbert[2] :

« Hâte-toi, glorieux fils, de propager la foi chrétienne dans les peuples qui te sont soumis, multiplie le zèle de ta droiture en les convertissant, pourchasse le culte des idoles, renverse les temples, règle les mœurs de tes sujets en les exhortant, en les menaçant, en les caressant, en les corrigeant, en leur donnant l'exemple du bien... Ainsi Constantin, le très pieux empereur, a retiré la République romaine du culte pervers des idoles... »

Puis, saint Grégoire est pris de scrupule d'avoir excité ainsi le zèle du roi. Il écrit[3] au chef de la mission, Mellitus, une lettre qui doit le joindre en route. Dites à Augustin que « j'ai beaucoup réfléchi au cas des *Angli*, et que décidément les temples des idoles ne doivent pas être détruits dans cette nation, mais seulement les idoles qu'ils renferment. On fera de l'eau bénite, on en aspergera les temples, on construira des autels, on y déposera des reliques, parce que, si ces temples sont bien bâtis, il faut qu'ils passent du culte des démons au service de Dieu ». Grégoire se persuade que les lieux de culte restent

1. J. 1839, 22 juin 601.
2. J. 1827, même date.
3. J. 1848, 10 juillet 601.

toujours chers, et qu'il faut installer le culte chrétion dans des lieux où les convertis aimeront à venir parce qu'ils y seront toujours venus. Les *Angli* ont coutume de sacrifier des bœufs à l'idole : on permettra aux *Angli* de festoyer à l'occasion de la dédicace d'une église ou du *natale* des martyrs dont cette église aura reçu des reliques : ils tueront et mangeront des bœufs à la gloire de Dieu. « Il est impossible de tout interdire à la fois à des gens de cette rudesse. »

Il restait à saint Grégoire à organiser la conquête. Il fit porter à Augustin une lettre[1] par laquelle il lui conférait le pallium, pour avoir conduit à Dieu la neuve Eglise d'Angleterre, « *nova Anglorum Ecclesia* ». Puis il esquissa la constitution de cette Eglise, en décidant que Londres serait sa métropole avec douze évêques suffragants. L'évêque de Londres serait consacré par le synode de ses suffragants et recevrait le pallium « de ce siège saint et apostolique que nous servons ». Augustin mettrait un évêque à York; si la cité et lieux voisins embrassaient la foi, l'évêque d'York se donnerait douze évêques suffragants, dont il serait le métropolitain; il recevrait lui aussi de Rome le pallium. Augustin, sa vie durant, aurait autorité sur York. Ensuite York et Londres seraient sièges égaux. A Augustin encore, sa vie durant, seraient soumis, non seulement les évêques qu'il aurait ordonnés ou qu'aurait ordonnés l'évêque d'York, mais encore tous les évêques de Bretagne.

Grégoire, remarquez-le bien, ne se donnait pas un vicaire en Angleterre. Il n'accordait non plus aucune prérogative à l'autorité royale. Il voulait des évêques groupés autour de deux métropoles, et que chaque

1. J. 1829, 22 juin 601.

province se gouvernât synodalement, conformément aux saints canons. Le lien symbolique du pallium les rattacherait par leurs métropolitains respectifs au Siège apostolique. Il ne doutait pas que les évêques créés par Augustin ne fussent aussi romains que lui, aussi attentifs que lui à consulter Rome[1], aussi attachés que lui à la communion catholique qui avait à Rome sa garantie. Cependant, Grégoire tirait là les plans d'une « neuve Eglise » qui s'édifiera peu à peu, mais qu'il vit à peine sortir de terre. Quand Augustin reçut le pallium, il était l'unique évêque de cette « neuve Eglise ». Les deux sièges de Londres et de Rochester furent créés par lui en 604, l'année de la mort de Grégoire, et Augustin, ayant mis un évêque à Londres, jugea bon de demeurer à Cantorbery.

Quant aux autres évêques de Bretagne, isolés dans les régions de l'Ouest et du Nord qui avaient résisté à la conquête anglo-saxonne, ils se tinrent farouchement dans leur isolement et ne répondirent pas aux

1. Voyez Ewald-Hartmann, t. II, p. 332-342, les questions posées à saint Grégoire par Augustin et les *Responsa* de saint Grégoire. Sur leur authenticité, *ibid.* p. 331-332, Dudden, t. II, p. 130-131, et Grisar, p. 274. Entre autres choses, la juridiction d'Augustin y est définie. A cette date, il est encore seul évêque en Angleterre, « adhuc solus tu episcopus inveniris ». Il n'a aucune autorité sur les évêques des Gaules, lesquels relèvent de l'évêque d'Arles. Grégoire confie à Augustin les évêques bretons : « Britannorum omnium episcoporum tuae curam fraternitati committimus, ut indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigantur. » Nous voilà loin de la doctrine qui dénie toute juridiction au pape sur l'Angleterre! A vrai dire, on prête à un abbé de Bangor, Dinoot, une réponse à Augustin qui rejette l'autorité « de celui que vous appelez le pape et qui prétend indûment être le père des pères »; mais cette réponse est un faux du xvie siècle. Gougaud, p. 211.

avances d'Augustin[1]. L'avenir de l'Angleterre était à Cantorbery, dont Grégoire avait fait une colonie de Rome.

Gibbon, si dédaigneux du christianisme et si méprisant pour Rome chrétienne, en oublie ses tenaces préventions : « La conquête de la Bretagne, écrit-il avec solennité, met moins de gloire sur le nom de César que sur le nom de Grégoire Ier. » César a débarqué six légions, il a suffi à Grégoire de quarante moines[2].

1. SCHUBERT, p. 221.

2. E. GIBBON, *Decline and fall.* ch. XLV (éd. BURY, 1901, t. V, p. 36).

VIII

SAINT GRÉGOIRE ET L'ORIENT

L'Orient vu de Rome, c'était Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Constantinople, et les provinces ecclésiastiques qui se groupaient autour de ces quatre grandes métropoles. Nous mettons à part l'Illyricum, qui relevait de Rome. En prenant possession du siège, l'évêque de Rome adressait une « épître synodique » à l'évêque de Constantinople et aux trois autres patriarches orientaux pour leur annoncer son élévation et nouer communion avec eux. Nous avons la lettre par laquelle saint Grégoire s'acquitte de ce devoir, la même pour les quatre. L'adresse porte : « Grégoire à Jean de Constantinople, à Euloge d'Alexandrie, à Grégoire d'Antioche, à Jean de Jérusalem... » (J. 1092). Grégoire ne fait pas difficulté de donner le premier rang à l'évêque de Constantinople et de se conformer ainsi à l'*ordo sedium* consacré par Justinien en confirmation du fameux 28e canon du concile de Chalcédoine, si résolument repoussé par le pape saint Léon. La lettre de Grégoire est expédiée à Constantinople en latin, là elle sera traduite en grec, et Grégoire écrit à Aristobule, un fonctionnaire de la cour, pour lui recommander cette traduction, qu'il veut intelligente plutôt que littérale (J. 1097).

La synodique du pape comprend un long prélude sur la *cura pastoralis,* pensées chères à l'auteur, mais qui font ici figure de hors-d'œuvre. On arrive ainsi au dernier paragraphe, qui est la profession de foi du

nouvel évêque, et qui est le sujet obligé de toute synodique. Le pape déclare que, comme il reçoit les quatre Evangiles, il reçoit et vénère les quatre conciles (Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine), il reçoit pareillement le concile de Constantinople de 553 qui a condamné les Trois Chapitres. Toutes les personnes que les susdits conciles ont rejetées, il les rejette; celles qu'ils vénèrent, il les embrasse; ces conciles étant l'expression du consentement universel, « *universali consensu constituta* ». Quiconque professe la foi de ces conciles, que la paix soit sur lui !

A charge de revanche, quand un nouveau patriarche est élu à Constantinople, on attend à Rome son épître synodique, et, tant qu'elle n'a pas été reçue, on n'a à Rome aucun rapport avec l'élu. Il en va de même pour les autres patriarches orientaux. Il suffit que la communion soit scellée entre le Siège apostolique et les quatre patriarches, pour qu'elle le soit avec tout l'épiscopat catholique. Le Siège apostolique répond de la foi de l'Occident, comme chacun des patriarches répond de la foi des évêques qui relèvent de lui.

La cohésion de Rome et de l'Orient byzantin serait une fédération qui n'existerait que sur le papier, si vraiment elle se réduisait à cet échange de lettres synodiques à chaque intronisation de patriarche. Le basileus est le lien qui maintient l'unité concrète de ces patriarcats d'Orient, et auprès du basileus est accrédité un représentant de l'évêque de Rome, l'apocrisiaire : un contact constant est conservé par Rome avec la cour de Constantinople, avec le basileus. Le basileus répond de l'ordre et de l'orthodoxie dans les patriarcats. Le pape doit compter avec lui.

Voici un exemple (J. 1074). Anastase, patriarche

d'Antioche, a été déposé d'ordre de l'empereur Justin II, en 570. Retiré à Constantinople, il a dû y connaître saint Grégoire, qui, sitôt élevé au siège de Rome, a voulu demander à l'empereur Maurice de permettre à Anastase de venir à Rome pour y vivre avec lui, « *mecum vivere* ». Anastase donc ne pourrait quitter Constantinople pour se fixer à Rome sans l'agrément du basileus. Il y a plus, car le pape a demandé à l'empereur de rendre à l'évêque dépossédé, non son siège, mais la dignité épiscopale, plus précisément, l'usage du pallium, afin qu'il puisse vivre à Rome « *in honore suo* », en évêque. Et ainsi Anastase est à Constantinople dépouillé du pallium, le basileus peut le lui restituer, s'il lui plaît, le pape ne l'ose pas, même à Rome.

La communion une fois établie par la lettre synodique, les relations de Rome et des patriarches autres que celui de Constantinople n'ont rien que d'occasionnel ou de personnel. Saint Grégoire s'interdit d'entrer dans les difficultés que l'un ou l'autre patriarche peut avoir. L'abbé du monastère de Néas s'est ouvert au pape des démêlés qu'il a avec son évêque de Jérusalem Amos. Ce sont de vieilles querelles, lui répond Grégoire, car « entre le père de ce monastère et le pasteur de l'Eglise de Jérusalem la coutume est qu'il y ait toujours des disputes, *semper esse iurgia consueverunt* ». Il conseille à l'abbé de s'accorder avec l'évêque. « Cela, très cher frère, je le dis, parce que je vous aime l'un et l'autre beaucoup et que j'appréhende que vos prières ne soient gâtées par vos discordes » (J. 1475)[1].

1. Sur les relations de Grégoire avec les Lieux-Saints de Jérusalem, voyez VINCENT et ABEL, *Jérusalem*, t. II (1926),

Si cependant saint Grégoire apprend que des désordres se produisent sans que l'on s'applique à les corriger, il prend sur lui d'adresser au patriarche en faute la monition fraternelle qu'il estime de son devoir et de sa compétence. Le bruit est arrivé jusqu'à Rome que, dans les Eglises d'Orient, nul ne parvient à un ordre sacré sans en payer le prix. « Si vous constatez qu'il en est ainsi, écrit-il à l'évêque d'Antioche nouvellement promu, offrez à Dieu comme prémices de votre épiscopat la résolution que dans les Eglises à vous sujettes on coupe court à l'erreur de l'hérésie simonienne » (J. 1661). Le pape n'est pas en relation avec ces Eglises du patriarcat d'Antioche, et, en fait, il n'y intervient que par l'intermédiaire du patriarche. Nous avons de Grégoire une monition pareille adressée à l'évêque d'Alexandrie (J. 1909).

Le droit d'appel à Rome est un droit que l'Orient reconnaît. En fait, si on ne voit venir d'appelants à Rome, ni d'Alexandrie, ni d'Antioche, il en vient de Constantinople. Nous connaissons, en effet, le cas de deux prêtres condamnés en matière de foi à Constantinople par un jugement régulier. Leur cause est portée à Rome, où elle est traitée en forme aussi, « *facto concilio* », la sentence de Constantinople est cassée et les deux prêtres réhabilités[1]. Ces deux cas sont très significatifs, car ils sont la meilleure preuve que la primauté du Siège apostolique n'est pas une pure primauté d'honneur, mais est à l'occasion une primauté de judicature, et que la compétence de l'évêque de Rome n'est pas contestée par l'évêque de Constantinople lui-même.

p. 922. Grégoire a contribué à la construction d'un *xenodochium* à Jérusalem. J. 1893.

1. J. 1394 et 1446.

Quant au *principatus* hérité de saint Pierre, saint Grégoire n'en sacrifie rien. Il le revendique cependant avec le souci manifeste de n'inquiéter aucun droit par ce privilège. C'est très sensible dans ses rapports avec Alexandrie et Antioche. On en a pris prétexte de dire que Grégoire concevait ce *principatus* apostolique comme possédé aussi bien par le siège d'Alexandrie et le siège d'Antioche, et que cette concession lui servait à s'assurer le concours d'Alexandrie et d'Antioche dans sa campagne contre le patriarche à prétention œcuménique de Constantinople[1]. L'examen des textes que l'on peut alléguer prouve surtout la déférence avec laquelle Grégoire traite le siège d'Antioche et le siège d'Alexandrie, tous deux apostoliques, mais l'humilité sincère, et habile, de saint Grégoire, ne fait pas tort au privilège de son propre siège, et nulle part nous ne voyons qu'il attribue vraiment ce privilège à d'autres sièges que le sien. Saint Pierre a honoré (*decoravit*) le siège d'Alexandrie en lui donnant l'évangéliste saint Marc, son disciple; il a affermi (*firmavit*) le siège d'Antioche en y siégeant sept années; il a exalté (*sublimavit*) le siège de Rome qui a été le terme de sa course et le lieu de sa mort[2].

L'erreur serait grande de confondre le *principatus* que l'évêque de Rome a hérité de l'apôtre Pierre et qui lui donne sur l'Eglise universelle une primauté de sollicitude, de responsabilité, de pouvoir aussi et d'assistance divine, de confondre ce *principatus* avec les droits stricts de métropolitain qu'il exerce sur les évêchés suburbicaires. Le *principatus* est un secours qui

1. Dudden, t. II, p. 227.
2. J. 1483, juillet 597. Importante lettre à l'évêque d'Alexandrie Euloge, très attaché personnellement à Grégoire.

entre en jeu quand on fait appel au pape, ou quand le pape juge son intervention opportune, nécessaire : le *principatus* n'a rien d'une centralisation organisée et imposée.

Chacun des patriarcats orientaux vit sur lui-même, pourvoit, province par province, aux vacances de sièges : le patriarche, créé par la grâce de l'empereur, n'a pas besoin d'une confirmation du pape pour être légitimement patriarche. L'autonomie de l'épiscopat byzantin sous la main du basileus est à peu près entière, et elle est garantie par le basileus, la communion avec le catholicisme étant sauve du fait de la communion avec le pape [1].

Il n'y a qu'un domaine où l'Orient reconnaît pleinement qu'il ne peut rien sans Rome, c'est celui de la foi : depuis Justinien surtout, on ne conçoit pas, à Constantinople, que l'on puisse arbriter une controverse, comme celle des Trois Chapitres, sans le concours du Siège apostolique, ni que l'on puisse tenir un concile œcuménique sans le pape. Mais le pontificat de saint Grégoire n'a vu surgir aucune grande controverse, ni réunir aucun grand concile, et donc n'a pas mis en branle l'autorité sans laquelle il est établi que l'on ne peut rien terminer [2].

1. Même dans ces limites, on a peine à comprendre que Grégoire se soit désintéressé de la chrétienté du royaume des Perses. Elle avait relevé primitivement d'Antioche, mais elle était maintenant tout à fait isolée. L'empereur Maurice espéra un moment que Chosroés se ferait chrétien : Domitianus évêque de Mélitène lui fut envoyé pour le convertir. Grégoire fut informé par Domitianus lui-même de l'échec de cette tentative, et nous avons dans une lettre de Grégoire à Domitianus (J. 1268, août 593) le regret que le pape en éprouve. Il n'y a pas trace d'autre relation de Grégoire avec cette magnifique chrétienté.

2. A signaler la réponse adressée par Grégoire à une consulta-

*
* *

Nous avons mis l'Illyricum, c'est à savoir la péninsule des Balkans, à part du reste de l'Orient byzantin : l'Illyricum, en effet, ne relevait pas, comme la Thrace, du patriarche de Constantinople, il relevait de Rome. Chaque province avait son concile et son métropolitain, le pape avait un vicaire, l'évêque de Thessalonique, et, depuis Justinien et le pape Vigile, il en avait deux, le second étant l'évêque de Iustiniana Prima (Scopia, Uskub).

En 591, le siège de Iustiniana Prima étant vacant, un évêque y est élu, et aussitôt les évêques d'Illyricum envoient à Rome un prêtre et un diacre en informer saint Grégoire. La lettre (J. 1165) que Grégoire leur adresse, en réponse, nous apprend que l'évêque Jean a été élu à l'unanimité par le concile et avec le consentement du sérénissime prince. Le pape confirme le choix du nouvel évêque, « *nostri assensus auctoritate firmamus* », tient pour acquise sa consécration, lui confère le pallium, et le préconise vicaire du Siège apostolique. L'évêque a écrit au pape et lui a fait remettre des présents, *xenia*.

« Je ne voulais absolument pas, lui répond Grégoire (J. 1164), accepter les *xenia* de votre sainteté, parce qu'il était choquant d'accepter des présents de frères qui sont dépouillés et affligés (par les ennemis)[1]. Mais vos envoyés ont eu raison de ma résis-

tion des évêques d'Ibérie (Géorgie) sur le point de savoir si on doit baptiser les Nestoriens qui reviennent à l'Eglise catholique, ou se contenter de leur profession de foi. Il est très remarquable que ces évêques du Caucase aient porté à Rome leur cas de conscience. J. 1844, 22 juin 601.

1. Les Avars.

tance, en me représentant qu'ils offraient ces présents à quelqu'un (saint Pierre) qui ne pouvait refuser les offrandes de votre fraternité. »

L'évêque de Iustiniana Prima, qui débutait si bien, se trouva peu après engagé dans une affaire, où il allait connaître un autre aspect de l'autorité du pape. Deux diacres de l'Eglise de Thèbes en Thessalie, déposés par leur évêque Adrien pour de justes motifs, avaient en retour saisi le basileus d'accusations contre le dit évêque. On est ici dans une province proche de la ville impériale, on recourt à l'autorité discrétionnaire de l'empereur, toujours disposée à recevoir toutes les plaintes, fût-ce contre un évêque. L'empereur renvoya l'affaire à l'évêque de Larisse, qui condamna Adrien. Celui-ci fit appel à l'empereur, et par l'empereur l'affaire fut renvoyée à l'évêque de Iustiniana Prima, qui confirma la sentence de Larisse. Alors, seulement alors, le condamné porta sa cause à Rome, il s'y rendit même en personne, et émut le pape de ses larmes. Nous connaissons grâce à saint Grégoire tous les replis de cet imbroglio, qu'il démêla. La sentence seule nous importe, qui réhabilitait l'évêque de Thèbes, le soustrayait à la juridiction de Larisse, et désavouait Iustiniana Prima. Mais la justice de Grégoire entendait donner une leçon à ces mauvais juges. L'évêque de Iustiniana Prima eut la sienne :

« Les décisions de ta sentence étant donc cassées et déclarées nulles, de l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous décidons que tu seras privé trente jours durant de la sainte communion, afin d'obtenir de notre Dieu tout-puissant le pardon d'un si grand abus de pouvoir par une pénitence rigoureuse et les larmes » (J. 1210).

L'évêque de Larisse devait rendre à Adrien le siège de Thèbes. Déjà le pape Pélage II, pour des raisons

que nous ignorons, avait retiré à l'évêque de Larisse sa juridiction sur Thèbes : Grégoire confirme cette disposition exceptionnelle.

« Conformément à ce qu'a écrit notre prédécesseur, s'il arrive à notre collègue Adrien d'être accusé en matière de foi, de mœurs, ou d'argent, on en saisira ceux qui sont ou seront dans la ville royale (de Constantinople) nos apocrisiaires, supposé que l'affaire soit médiocre; on la déférera au Siège apostolique, si elle est difficile, afin que la sentence soit prononcée par nous, *nostrae audientiae sententia.*

« Que si, aux dispositions ainsi prises, en quelque temps ou en quelque occasion que ce soit, tu essaies de te soustraire, sache que tu es privé de la sainte communion, et que tu ne pourras la recouvrer, l'article de la mort excepté, que sur le consentement du pontife romain.

« Nous en décidons ainsi conformément à la doctrine des saints Pères : celui qui ne sait pas obéir aux sacrés canons n'est pas digne de servir les sacrés autels ni de recevoir la communion » (J. 1211).

Saint Grégoire considérait apparemment le vicariat de l'évêque de Thessalonique comme une dignité désormais tout honorifique, il ne confie pas au dit vicaire le soin de juger l'évêque de Thèbes, s'il y a lieu à l'avenir, mais il charge de ce soin l'apocrisiaire ou *responsalis* du Siège apostolique à Constantinople. C'est une innovation, qui assurera sans doute une meilleure justice, et qui après tout ne s'applique qu'à une situation exceptionnelle.

Notez encore que Grégoire frappe de ces graves sanctions les évêques de Iustiniana Prima et de Larisse, sans égard au fait que ces deux évêques ont marché dans cette affaire sur l'ordre de l'empereur : la leçon à eux adressée par le pape s'adresse aussi bien à l'empereur.

Dans cet Illyricum byzantin resté de l'obédience de

Rome, le pape exerce une juridiction immédiate, qui court risque de s'emmêler avec les ingérences du basileus. Grégoire est résolu à défendre la justice, l'ordre, les saints canons, et nous venons de voir la fermeté qu'il y emploie, avec ces évêques dénués du sens du droit, avec une autorité laïque qui est l'arbitraire même. L'évêque de Iustiniana Prima, rentré en grâce avec le pape, sera défendu par lui contre cet arbitraire.

L'empereur, en effet, sous prétexte que cet évêque Jean est maintenant infirme, a prescrit que le concile lui donne un successeur, « de peur que la ville, si elle n'a pas le prestige d'un évêque, ne succombe sous les ennemis », les Avars, qui la menacent. Grégoire, informé de ce « précepte » de l'empereur par son apocrisiaire à Constantinople, répond que « nulle part les canons ne permettent de donner un successeur à un évêque malade ». Nous ne pouvons nous y prêter sans péché. On peut seulement suggérer au prince de donner à l'évêque malade un *dispensator,* qui administrera l'Eglise en son nom et assurera la défense de la ville, « *custodia civitatis* ». L'évêque pourrait aussi se démettre, à condition que sa démission fût donnée par écrit.

« Que si l'évêque refuse de la donner, tout ce qui plaît au très pieux empereur, tout ce qu'il ordonne de faire, il en a le pouvoir. Que le prince se règle selon ce qu'il sait. Mais qu'il ne nous mêle pas à la déposition de cet évêque. Ce qu'il fera, si c'est canonique, nous l'accepterons. Si ce n'est pas canonique, nous le subirons, pour autant que nous pourrons le faire sans péché[1]. »

Nous avons là, en deux mots, la définition de la souveraineté de l'empereur : « *Quod piissimo imperatori*

1. J. 1819, février 601.

placet, quidquid iubet facere, in eius potestate est. » Nous avons aussi la définition de la limite que le droit ecclésiastique oppose à ce bon plaisir en soi illimité : « *Si canonicum est, sequimur. Si vero canonicum non est, in quantum sine peccato nostro valemus, portamus.* » Il y a les saints canons, il y a la conscience.

*
* *

L'empereur Maurice, que certains historiens d'aujourd'hui s'évertuent à présenter comme « le seul des *basileis* du VIe siècle qui paraisse avoir eu un esprit supérieur[1] », a été jugé plus sévèrement par saint Grégoire. Dans une lettre qu'il écrit, en 593, à Domitianus évêque de Mélitène, le propre cousin de l'empereur, et réfugié à la cour, on lit en *post scriptum* quelques lignes, obscures, sur Maurice : « Vous dites très bien de Maurice, que, dans sa conduite, on connaît la statue par son ombre : avec lui, on juge les grandes choses d'après les plus petites. Dans cette affaire, nous nous fions à lui, parce que des serments et des otages nous lient son âme[2]. » Nous ignorons de quelle conjoncture il est question là. Grégoire est d'accord avec Domitianus pour dire que l'empereur est impénétrable : on ne voit de la statue que son ombre, et il faut deviner le secret du prince aux infimes indices qui trahissent sa pensée.

Grégoire a eu permanence à Constantinople un apocrisiaire. La correspondance avec ce chargé d'affaires doit être incessante, car le pape est constamment sollicité d'intercéder pour des quémandeurs ou

1. MASPERO, p. 254-256. Jugement plus sévère chez DUDDEN, t. II, p. 253.

2. J. 1268, août 593.

des plaignants. Il n'est pas jusqu'à des personnages de Constantinople qui ne demandent à Grégoire de les appuyer à la cour. Le régime le voulait, qui faisait du bon plaisir du prince le ressort suprême. Grégoire, dans sa prudence, craint d'importuner. Cependant, quand il le faut, il parle courageusement, mais de quels ménagements se précautionne son courage!

La première lettre du pape à l'empereur est une lettre par laquelle Grégoire demande que soit rapportée une loi qui blesse sa conscience. Un saint Ambroise l'aurait écrite dans le même esprit, mais d'un autre style : il n'aurait pas eu l'obséquiosité de Grégoire se déclarant « *indignus pietatis vestrae famulus* », protestant qu'il ne parle pas comme évêque, ni comme serviteur à bon droit de la République, « *neque ut servus iure rei publicae* », mais comme un simple particulier, « *iure privato loquor*[1] ». Tant de prosternement était-il donc d'étiquette à la cour de Constantinople?

La loi que Grégoire veut faire rapporter est une de ces lois comme on en a tant vu depuis Justinien, par lesquelles le basileus légifère sur la discipline ecclésiastique. Elle interdit à quiconque appartient aux administrations publiques d'être élevé à un office ecclésiastique. Grégoire approuve sans réserve cette disposition[2]. La même loi interdit aux mêmes sujets de se faire moines, et elle l'interdit pareillement aux militaires[3]. Cette interdiction est jugée par le pape

1. J. 1266, août 593.

2. Cette disposition n'était pas nouvelle. Elle était consacrée dès 404 dans deux décrétales du pape Innocent Ier (J. 286 et 314). Elle remontait d'autre part à Constantin (*Cod. theodos.* XVI, 2, 3).

3. Grégoire explique ces deux dispositions dans une lettre au médecin de l'empereur, Théodore : « Forte multi milites

une offense à Dieu : « *Dominis tacere non possum*, Je ne puis m'en taire à mes seigneurs », Maurice et son fils. Du coup, et très simplement, Grégoire s'élève au principe qu'il sent menacé. La souveraineté ou « *potestas super omnes homines* » appartient à l'empereur, et elle lui est donnée par Dieu, mais à quelles fins ? « *Ut terrestre regnum caelesti regno famuletur* ». La royauté temporelle doit servir le royaume céleste.

La preuve que les prosternements du début étaient de pure étiquette est dans le tour que prend maintenant la lettre du pape. Il en appelle à la religion du prince qu'il sait profonde. Le Christ, par moi qui suis le dernier de ses serviteurs, vous dit : Je t'ai fait de notaire *comes excubitorum* (commandant de la garde du palais), de *comes excubitorum* César, de César empereur, et, plus encore, père d'empereur. J'ai mis mes évêques dans ta main. Et tu soustrais tes serviteurs à mon service? Quel empereur avant vous a publié une loi semblable? La fin du monde approche, il n'y a plus longtemps à attendre l'apparition du redoutable Juge : que vos larmes, que vos prières, que vos jeûnes, que vos aumônes, dont on sait si elles sont sans mesure, ne vous fassent pas illusion.

Cette lettre est très belle comme témoignage de l'énergie de saint Grégoire à défendre l'institution monastique et aussi bien les droits de la conscience chrétienne, contre la souveraineté du prince. Elle est révélatrice aussi de la soumission que Grégoire professe en principe envers l'autorité. La loi a été

convertebantur et exercitus decrescebat. » D'autre part, l'interdiction qui visait les fonctionnaires avait pour fin d'assurer la rentrée de ce qu'ils se trouveraient devoir à l'Etat, « intentio servandarum rerum » (J. 1267, août 593).

faite à Constantinople sans que les évêques aient été consultés et elle a été portée à Rome au pape une fois promulguée. Le pape écrit : « *Ego quidem iussioni subiectus eamdem legem per diversas terrarum partes transmitti feci.* » L'ordre ou *iussio* de l'empereur ne comporte que la soumission, et le pape l'entend bien ainsi. Il communique aussitôt la loi aux évêques des provinces byzantines de son patriarcat. Il s'adresse seulement ensuite à l'empereur pour obtenir que la loi soit retirée ou amendée. « J'ai fait de part et d'autre ce que je devais, j'ai montré à l'empereur mon obéissance, et pour Dieu, ce que je pensais, je ne l'ai pas tu. »

Par cette politique, déférente d'abord et ferme aussi bien, Grégoire obtiendra de l'empereur Maurice des concessions. Nous avons une lettre de Grégoire aux évêques des provinces byzantines d'Italie et d'Illyricum, pour leur communiquer ces concessions[1]. On n'admettra pas dans les monastères de laïques tenus par leur charge à rendre des comptes publics, avant qu'ils soient « *a rationibus publicis absoluti* ». A ceux qui viennent de l'armée on imposera une probation de trois ans, avant de leur donner l'habit monastique. « *Qua de re etiam serenissimus et christianissimus imperator, mihi credite, omni modo placatur.* » Grégoire, en ménageant l'omnipotence impériale, a obtenu, non pas que la loi fût retirée, mais que des tempéraments y fussent introduits, qui sauvegardent les intérêts du fisc et de l'armée, qui assurent la sincérité des conversions, et tout de même n'empêchent personne de devenir moine. On pourrait reprocher à Grégoire de n'avoir pas dénié à l'empereur le droit

1. J. 1497, novembre 597.

de légiférer sur l'admission dans le clergé, sur l'admission dans les monastères[1], un droit qui rentrait dans la conception byzantine de la souveraineté de l'empereur : Grégoire apparemment n'estimait pas utile cet éclat.

Sur la politique à suivre en Italie vis-à-vis des Lombards, Grégoire appréciait peu l'intransigeance de l'exarque Romanus : nous savons qu'il souhaitait que la République fît la paix avec l'envahisseur qu'elle était impuissante à vaincre. Le pape avait obtenu d'Agilulfe des propositions équitables par l'intermédiaire du duc de Spolète Ariulfe, qu'il assurait être « *toto corde venire ad rem publicam paratus* ». Romanus en référa à l'empereur, qui répondit en rejetant les avances du pape brutalement. Cette fois, Grégoire, sans manquer à la majesté impériale, crut indispensable de défendre sa dignité et sa politique.

La piété du prince, dit-il[2], en m'épargnant ne m'a guère épargné. Dans les *iussiones* qu'il a adressées à l'exarque, le prince a l'urbanité de m'accuser de simplicité, et je sais que, dans l'Ecriture, la simplicité est prise en bonne part, mais à condition d'être associée à la prudence. Le prince ne m'accorde évidemment aucune prudence, « *urbane simplicitatis voca-*

1. GRISAR, p. 165, reproche à Baronius, à Thomassin, à Bianchi, d'avoir supposé que Grégoire, dans la plénitude de son pouvoir, avait dès la première heure déclaré la loi nulle et non avenue. Grégoire n'en a rien fait. Mais il demeure qu'il n'a pas contesté à Maurice le droit de légiférer sur une matière de discipline ecclésiastique. GRISAR, p. 185, a une page instructive sur la souveraineté reconnue par l'Eglise à l'empereur en tant que tel, et sur le titre de *rector Ecclesiae* qui lui est donné.

2. J. 1359, juin 595.

bulo me fatuum appellat », je ne suis à ses yeux qu'un étourdi. C'est entendu, et je me tairais, joyeux d'être méprisé et moqué, si la captivité de mon pays, « *terrae meae captivitas* », ne s'aggravait pas de jour en jour. Que mon très pieux seigneur pense de moi tout le mal qu'il voudra, à condition que, pour l'utilité de la République et pour la cause de la délivrance de l'Italie, il n'écoute pas n'importe qui, mais daigne croire aux choses plus qu'aux mots.

Cela, c'est le langage d'un pape patriote, qui prend en main contre le basileus la défense de l'Italie. Voici maintenant pour la dignité du sacerdoce.

Que le prince notre maître ne s'indigne pas trop vite contre les évêques, mais que, en considération de Celui dont ils sont les serviteurs, il soit leur maître sans manquer au respect qui leur est dû : « *Eis ita dominetur ut etiam debitam reverentiam impendat.* » Je le suggère au prince, non pour moi, mais pour tous les évêques. Car, moi, je suis un pécheur. Et parce que mes péchés sont de tous les jours, je bénis Dieu d'être châtié tous les jours, oui, je le bénis, et je trouve ainsi une consolation jusque dans les *iussiones* qui me surviennent du prince.

« Premièrement, on a ruiné la paix que j'avais faite avec les Lombards de Toscane sans qu'elle eût rien coûté à la République. Ensuite, la paix ruinée, on a retiré de la ville de Rome les soldats, dont les uns ont été tués par les ennemis, les autres placés à Narni et à Pérouse : pour garder Pérouse, on a abandonné Rome. Ensuite, ç'a été bien pis avec l'arrivée d'Agilulfe (sous les murs de Rome) : j'ai vu de mes yeux des Romains attachés la corde au cou comme des chiens, et que l'on menait en France pour y être vendus.

« Et parce que nous qui étions dans la ville, avec la protection de Dieu, nous avons échappé aux mains d'Agilulfe, on a cherché ce qu'on pourrait nous reprocher, et par exemple pourquoi le

blé avait manqué, alors que dans Rome il était impossible d'en conserver beaucoup longtemps, comme je l'ai dit plus au long dans un autre rapport. Quant à moi je ne me trouble en rien de ces reproches, car, en conscience, je puis dire que je suis prêt à tout souffrir, pourvu que je sauve mon âme.

« Mais on s'en est pris au glorieux préfet Grégoire, au glorieux *magister militum* Castorius, et je n'en ai pas été peu affligé, parce qu'ils avaient fait tout ce qui se pouvait faire, tout le siège durant ils avaient porté le poids des *vigiliae* et de la défense de la ville, et, pour prix de leurs services, ils ont été accablés par la colère du prince. Je comprends que ce n'est pas leur conduite qu'on leur reproche, mais ma personne! »

Cette page, magnifique d'une amère éloquence, est adressée par le pape patriote au basileus, lointain, mais redoutable. M. Dudden a pu dire que, si Maurice avait été un Justinien, pareille lettre aurait valu au pape l'exil. Il faut dire aussi que Grégoire était un autre personnage que les papes du temps de Justinien. Maurice reçut la lettre et ne répondit rien.

*
* *

La Dalmatie n'avait pas été rattachée à l'exarchat de Ravenne, elle relevait de Constantinople comme le reste de l'Illyricum, tout en demeurant de l'obédience ecclésiastique de Rome. L'évêque de Salone, Natalis, métropolitain de Dalmatie, un assez triste sire, était en lutte avec son archidiacre Honoratus, auquel le Siège apostolique, du vivant de Pélage II, avait donné raison. Natalis ne voulut rien entendre : il déposa son archidiacre en le faisant prêtre. Mais saint Grégoire n'accepta pas d'être dupe de ce stratagème, il somma l'évêque de rétablir Honoratus archidiacre, faute de quoi il retirerait à l'évêque le pallium, et, s'il persistait, il le priverait de la communion : on

verrait ensuite à prononcer une sanction plus grave. Grégoire notifia cette sommation à Natalis, d'une part, il la communiqua aux évêques de Dalmatie, d'autre part, et il fit savoir au préfet d'Illyricum qu'il voulût bien ne pas soutenir l'évêque de Salone, « parce qu'il est d'autant plus nécessaire qu'il sente la vindicte de la justice canonique, que la règle canonique elle-même est ignorée de lui[1] ».

Natalis se soumit et rendit à Honoratus sa charge d'archidiacre, non sans écrire au pape, pour se justifier, une lettre inconvenante. Grégoire mit dans sa réponse toute sa vertu. « Ta fraternité, lui dit-il, a supporté avec peine que je lui reproche son amour de la table : moi, qui suis plus haut que toi, non par ma vie, du moins par mon siège (*locus*), je suis tout prêt à accepter d'être par tous repris, par tous corrigé, et je n'estime mon ami que celui grâce à la franchise de qui je puis laver mes taches, avant que n'apparaisse le grand juge. » Il s'applique cependant à inculquer à Natalis la gravité de la faute par lui commise : il a, dans l'affaire d'Honoratus, méprisé une sentence de Pélage II et de Grégoire. « Si quelqu'un des quatre patriarches en avait fait autant, pareille audace n'aurait pu passer d'aucune façon sans le plus grave scandale[2]. »

Natalis, qui se moquait du droit canonique, commit peu après la faute de déposer l'évêque de Raguse, sans l'avoir traduit devant le concile de la province. Saisi de cet abus de pouvoir, Grégoire allait intervenir, quand la nouvelle arriva à Rome que Natalis était mort. Le pape donna aussitôt ses instructions au recteur du Patrimoine en Dalmatie : il fallait que le

1. J. 1173, 1174, 1176, mars 592.
2. J. 1204, août 592.

clergé et le peuple de Salone procédassent à l'élection, que le résultat de l'élection fût transmis à Rome; on ne devait pas passer à l'ordination du nouvel évêque avant d'avoir reçu le consentement du pape, « *sicut priscis fuit temporibus*[1] ». L'archidiacre Honoratus, qui au fond était le candidat de Grégoire, fut élu par le clergé de Salone, et son élection approuvée à Rome. Les évêques de Dalmatie n'acceptèrent pas Honoratus. Soit, écrivit Grégoire, mais « de l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous vous interdisons d'ordonner un évêque à Salone sans notre consentement », sous peine de nullité de l'ordination pour l'élu, sous peine d'excommunication pour vous[2]. Par la même lettre, Grégoire notifiait aux dits évêques qu'il ne voulait pas qu'un certain Maximus fût élu, sur lequel on avait à Rome les plus fâcheux rapports.

Grégoire, ailleurs si réservé, ici s'engageait à fond et engageait du même coup l'autorité de saint Pierre. On allait à un grave conflit. Les évêques de Dalmatie, en effet, au mépris de l'exclusive prononcée par le pape, élurent Maximus, prétextant en avoir reçu l'ordre de l'empereur. Maximus fut ordonné aussitôt, intronisé *manu militari*, des prêtres, des diacres, des clercs furent mis à mal dans le tumulte[3]. Le recteur du Patrimoine ne dut son salut qu'à la fuite. L'intervention de l'empereur mettait en échec l'autorité du pape, qui ne pouvait s'incliner, ni devant la *iussio* du prince, ni devant les faits accomplis.

1. J. 1226, mars 593.
2. J. 1287, novembre 593.
3. J. 1292, avril 594.

Grégoire écrivit sans retard à son apocrisiaire à Constantinople.

« Quand, dit-il, j'ai appris que Maximus avait été consacré témérairement, je lui ai fait tenir une lettre lui interdisant de célébrer solennellement la messe, jusqu'à ce que j'apprisse des sérénissimes seigneurs ce qu'ils ordonnaient de lui. Cette lettre, officiellement publiée et affichée dans Salone, il l'a fait déchirer publiquement, et son mépris du Siège apostolique s'est exalté de plus belle. Tu sais comment je prends ces choses : je suis prêt à mourir, plutôt que de voir amoindrir, moi vivant, l'Eglise du bienheureux apôtre Pierre. Tu connais bien mon caractère, je supporte longtemps, mais, si j'ai une fois décidé de ne plus supporter, je marche joyeusement, en dépit de tous les périls[1]. »

L'empereur Maurice protesta qu'il n'avait pas sciemment donné l'ordre de faire consacrer Maximus évêque de Salone, et qu'il trouvait juste que Grégoire enjoignit à Maximus de comparaître à Rome pour y être jugé. L'empereur « aimait la discipline, maintenait l'ordre, vénérait les canons et ne s'ingérait pas dans les causes ecclésiastiques », Grégoire l'assure du moins[2]. C'était beaucoup dire! L'empereur, en effet, exigeait que Maximus, s'il venait à Rome pour se disculper, y fût reçu « *cum honore* », ce qui revenait à dire que le pape tiendrait sa consécration pour valide. Grégoire écrivit à l'impératrice Constantia sur cet article bien difficile à accepter.

« Si, dit-il, les causes d'évêques de mon obédience sont à la cour des très pieux seigneurs réglées par les patrons (que ces évêques y trouvent), qu'ai-je à faire dans cette Eglise (de Rome), malheureux que je suis? Mes évêques me tiendront pour rien, et ils chercheront contre moi un refuge auprès des juges séculiers, et ce sera la punition de mes péchés. Certes, je puis

1. J. 1322, septembre-octobre 594.
2. J. 1405, janvier 596.

attendre, mais si Maximus tarde à comparaître à mon tribunal, je déclare que je ne cesserai pas de réclamer contre lui la sanction canonique[1]. »

Une transaction intervint, proposée sans doute par les patrons que Maximus avait à Constantinople : Grégoire consentit à remettre le jugement à l'évêque de Ravenne, Marinianus : on ne reprocherait plus à l'évêque de Salone que d'avoir célébré les *missarum solemnia* alors qu'il était excommunié, et d'avoir acheté son ordination[2]. L'évêque de Salone vint à Ravenne, au courant de l'été de 599; il jura sur le corps de saint Apollinaire qu'il n'était pas simoniaque, il fut absous par Marinianus. Le pape se contenta de cette satisfaction et écrivit à l'évêque de Salone que la communion du Siège apostolique lui était rendue, et qu'il pouvait envoyer quelqu'un à Rome chercher pour lui le pallium (J. 1703).

L'exarque de Ravenne, Callinicus, s'était entremis avec tact pour obtenir du pape qu'il tempérât sa rigueur, « *ut temperantius ergà te ageremus* ». On aurait été sans cela à un schisme de la Dalmatie. Nous allons voir une affaire d'une autre envergure se développer dans des conditions analogues, cette fois à Constantinople.

*
* *

On se rappelle, en effet, que Pélage II, en 588, recevant les actes d'un synode tenu à Constantinople, avait cassé ces actes, pour cette raison que l'évêque de Constantinople Jean le Jeûneur y était qualifié de

1. J. 1352, 1er juin 595.
2. J. 1704, juillet 599.

« patriarche œcuménique [1] ». Pélage II crut découvrir dans ce titre la prétention de l'évêque de la ville impériale à s'attribuer une autorité s'étendant à tout l'univers : ordre fut donné à l'apocrisiaire romain de ne plus se montrer aux messes solennelles du patriarche. Pélage II mourut, l'empereur Maurice insistant pour que la paix fût rétablie entre son patriarche et le pape, l'apocrisiaire romain reparut aux messes du patriarche : on ne laissa pas cependant ignorer de Rome à celui-ci que l'on comptait qu'il avait compris [2].

Sur ces entrefaites, deux prêtres, qui avaient été condamnés synodalement à Constantinople, firent appel à Rome. Le pape réclama les *gesta* du synode qui les avait jugés. Le patriarche fit la sourde oreille. Grégoire haussa le ton : « Si, dit-il, je vois que l'on ne garde pas les canons au (nom desquels réclame le) Siège apostolique, Dieu me dictera ce que je dois

1. Le titre de « patriarche œcuménique » est un titre qui, dans la titulature byzantine, date, croyons-nous, du schisme d'Acace (484-519) : à cette époque, il exprimait la primauté du patriarche de Constantinople en tant que *Reichspatriarch*, et exprimait aussi son indépendance vis-à-vis de Rome. Voyez G. Krueger, art. « Johannes IV Jejunator », p. 504 de la *Realencyklopaedie* de Hauck, et déjà H. Gelzer, « Der Streit über den Titel des ökumenischen Patriarchen », *Jahrbücher für prot. Theologie,* 1887, p. 568. Le schisme fini, le titre a survécu, vidé de sa signification anti-romaine, mais gardant sa signification de primauté effective sur l'épiscopat byzantin d'Orient. En prenant ce titre à la lettre, en concevant le patriarche œcuménique comme l'évêque de l'univers, on peut dire qu'il y a malentendu, car οἰκουμένη ne désigne pas l'univers, mais l'empire. Cependant, soit Pélage II, soit saint Grégoire, ne se trompaient sans doute pas sur les arrière-pensées du patriarcat, qui avait dessein d'exploiter l'équivoque du terme.

2. J. 1357, 1er juin 595.

faire contre ceux qui le méprisent[1]. » Le patriarche se décida alors à expédier à Rome les *gesta* que Rome réclamait. Cette expédition allait faire éclater l'orage, car dans ces *gesta* le titre donné avec insistance à Jean le Jeûneur était de patriarche œcuménique.

Aussitôt Grégoire écrit à son apocrisiaire Sabinianus[2]. Il lui dit que l'empereur Maurice lui a recommandé de garder la paix avec le patriarche. Le pape voit là une manœuvre astucieuse de ce dernier : on a escompté que je déférerais à l'invitation du prince, et c'eût été confirmer l'usurpation, ou que je n'y déférerais pas, et ce serait irriter le prince. « J'irai droit devant moi, et dans cette affaire je ne craindrai que Dieu. »

« Quand nous n'obtenons d'aucune manière d'être protégés contre les glaives des Lombards, quand pour l'amour de la République nous avons perdu notre argent, notre or, nos domaines, jusqu'à nos vêtements, c'est trop d'ignominie que *per eos* nous perdions encore la foi! Car ce n'est rien d'autre que perdre la foi que de tolérer ce vocable scélérat. »

Per eos, Grégoire désigne l'empereur Maurice, et nous découvrons une fois de plus ici ses ressentiments de romain et d'évêque du Siège apostolique contre ce qu'il sent être la trahison byzantine. La lettre qu'il écrit à l'empereur[3], plus contenue, et d'un loyalisme sincère, est surtout un réquisitoire sévère, trop sévère, contre le patriarche « qui trouble toute l'Eglise ». Ce titre de superbe dont il se pare est une offense aux lois[4], aux conciles, aux préceptes du Christ. Saint

1. J. 1270, août 593.
2. J. 1358, 1er juin 595.
3. J. 1360, juin 595.
4. Grégoire ignore que le titre d'œcuménique est donné à

Pierre, en recevant les clés, s'est vu confier la sollicitude et le gouvernement de toute l'Eglise[1], sans être pour autant appelé apôtre universel, et le patriarche travaille à se faire appeler évêque universel! Grégoire proteste que la cause qu'il défend est la cause de l'Eglise universelle. Supposez, en effet, que l'évêque universel devienne hérétique, l'Eglise universelle défaille avec lui. Or nous connaissons nombre d'évêques de Constantinople tombés dans l'erreur, un Macedonius, un Nestorius. Rejetons donc ce titre blasphématoire, qui accapare pour un seul la dignité de tous, quand un seul a la démence de se l'arroger[2].

Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette affaire qui a si fort ému saint Grégoire, nous ne pouvons nous attarder à la lettre qu'il en écrit à l'impératrice Constantina, à Jean le Jeûneur lui-même. Le pape exige que, à Constantinople, on renonce à la prétention qu'implique ce titre provoca-

l'évêque de Constantinople dans maintes constitutions de Justinien. Il est vrai qu'on ne le retrouve pas dans les actes du concile de Constantinople de 553.

1. Ce texte est important comme revendication du *principatus* du Siège de Rome. Grégoire fait appel à Jean, XXI, 17 (*Petre, amas me? Pasce oves meas*), à Luc, XXII, 31 (*Confirma fratres tuos*), à Mathieu, XVI, 18 (*Tu es Petrus*). Il infère de ces paroles du Sauveur : « Cunctis Euangelium scientibus liquet quod voce dominica sancto et omnium apostolorum Petro principi apostolo totius Ecclesiae cura commissa est... Ecce claves regni caelestis accepit, potestas ei ligandi ac solvendi tribuitur, cura ei totius Ecclesiae et principatus committitur... »

2. La lettre à l'impératrice Constantina reprend cet argument. Grégoire reproche au patriarche de vouloir « despectis omnibus... solus appellari episcopus ». Il représente à la princesse que l'empereur, son père, a recherché « sancti Petri apostoli gratiam », et qu'elle ne doit pas supporter que soit diminué en rien l'honneur dû à saint Pierre (J. 1352).

teur ; il exige, et, si satisfaction ne lui est pas donnée, il sait ce qu'il aura à faire.

La lettre à Jean le Jeûneur, que nous venons de mentionner, est du début de janvier 595, le patriarche mourut le 2 septembre suivant, sans qu'il y ait trace qu'il se soit soumis. Le choix de son successeur Cyriaque était un choix de l'empereur Maurice, et l'empereur en personne avait écrit à Rome pour demander qu'il fût accueilli pacifiquement. Le prince fit écrire à saint Grégoire par un évêque en qui il savait que le pape avait toute confiance, Anastase d'Antioche, le même qui traduisit en grec la *Regula pastoralis*. La lettre d'Anastase était pleine d'affection, elle était aussi une monition fraternelle. Anastase invitait Grégoire à se souvenir de son caractère, dont tous apparemment admiraient la sympathie, et à ne pas donner occasion à l'esprit malin qui ne demande qu'à cribler les âmes. Avec sa vivacité familière, Grégoire riposte qu'il a toujours eu mauvais caractère, « *ego quidem me semper malis moribus fuisse recolo* ». Anastase dit des choses gracieuses, mais il est comme l'abeille : il a voulu me gagner par la douceur de son miel, pour me percer ensuite de son dard acéré. Vous me dites que nous ne devons donner lieu à aucun scandale, l'empereur aussi me l'a écrit, et plusieurs fois. On veut faire entendre raison à Grégoire, mais il ne s'y prête pas. Vous n'avez pas le droit de dire, écrit-il, que cette querelle est sans objet : si nous la prenons avec indifférence, nous corrompons la foi de l'Église universelle[1].

Ce qu'il dit à Anastase, il le dit à l'empereur[2]. Le

1. J. 1470, juin 597.
2. J. 1476, même temps.

titre de patriarche œcuménique est sans importance, assurez-vous, « *appellatio frivoli nominis* ». Je ne crains pas de dire que quiconque prend le titre d'évêque universel, ou désire qu'on le lui donne, est un précurseur de l'Antéchrist[1].

Il a demandé à son ami l'évêque d'Alexandrie, Euloge, de ne plus donner ce titre à l'évêque de Constantinople, ce qui est une preuve que le titre appartenait à la titulature reçue et qu'à Alexandrie on ne s'en offensait pas. Euloge, qui a de trop bons rapports avec saint Grégoire pour lui refuser cette condescendance, a cru comprendre qu'il entendait se réserver le titre, et, lui écrivant, il l'a qualifié de *papa universalis*. Grégoire l'avertit de son erreur.

« Votre béatitude a bien voulu nous dire qu'elle ne donne plus à certains, quand elle leur écrit, de vocables orgueilleux que la vanité a mis en circulation, et parlant à ma personne elle dit : (Il en sera) comme vous l'avez ordonné. Ne me parlez pas d'ordre, je vous en prie, car je sais qui je suis et qui vous êtes. Vous êtes pour moi, par votre siège, des frères, mais, par votre sainteté, des pères. Je n'ai pas ordonné, j'ai voulu seulement indiquer ce qui paraissait utile... J'ai dit que vous ne deviez donner ce titre ni à moi, ni à personne autre, et voici que, dans l'adresse de la lettre que vous m'écrivez, vous mettez ce vocable de superbe,

1. Nous avons là une déclaration célèbre que reprendront les adversaires du concile du Vatican. « Le système papal, écrit Doellinger, a été repoussé avec horreur par le meilleur et le plus grand des papes, lorsqu'il commença à se manifester, et quoiqu'il ne consistât à l'origine qu'en titres honorifiques. » *La papauté*, éd. française (1904), p. 18. Il est sûr que saint Grégoire a repoussé le terme d'*episcopus universalis*, et pareillement celui de *papa universalis*, qui ne disait pas autre chose. Mais Doellinger oublie que saint Grégoire estimait avoir hérité de l'apôtre Pierre la sollicitude de toutes les Eglises et une autorité capable de rendre cette sollicitude efficace. Voyez sur cet article Grisar, p. 83-85.

vous m'appelez *papa universalis!* Je prie votre très douce sainteté de ne pas recommencer... Je ne veux pas d'un honneur qui me serait attribué aux dépens de l'honneur de mes frères. Mon honneur est celui de l'Eglise universelle. Mon honneur est la solide autorité de mes frères. Je suis honoré, quand on ne refuse à aucun (de nos frères les évêques) l'honneur qui lui est dû. Si votre sainteté me traite de *papa universalis,* elle récuse sa propre qualité d'évêque, en supposant que je suis universel. A Dieu ne plaise! Loin de nous les mots qui gonflent la vanité et qui blessent la charité [1]. »

Grégoire ne veut pas que l'évêque de Constantinople se dise l'évêque universel, il n'y a pas d'évêque universel. Ces déclarations de saint Grégoire ne dérogent pas à l'autorité qu'il revendique pour le Siège apostolique sur l'Église universelle, et à la sujétion qu'il entend imposer à l'évêque de Constantinople à l'égard du Siège apostolique [2]. L'humilité que professe Grégoire ne doit pas nous induire en erreur sur la dignité qu'il sait bien être celle du siège qu'il occupe.

1. J. 1518, juillet 598. Jean Diacre (II, 1) a voulu voir une protestation contre l'orgueil du patriarche de Constantinople dans le titre de *servus servorum Dei* que Grégoire aime à prendre. En réalité, Grégoire prend ce titre avant d'être pape, en 587, dans la donation qu'il fait à son monastère. Saint Augustin s'appelle lui-même « episcopus servus Christi servorumque Christi », et saint Césaire d'Arles « episcopus minimus omnium servorum Dei famulus ». Laurentius de Cantorbery et ses collègues écrivant aux évêques Scots se qualifient de « servi servorum Dei ». Voyez H. Delehaye, « Servus servorum Dei », dans *Strena Buliciana*, p. 377-378.

2. Et cela, à Constantinople, on le lui accorde. « De Constantinopolitana Ecclesia quod dicunt, quis eam dubitet sedi apostolicae esse subiectam? Quod et piissimus domnus imperator et frater noster eiusdem civitatis episcopus adsidue profitentur » (J. 1550). En 607, le pape Boniface III, deuxième successeur de Grégoire, obtiendra de Phocas que le Siège apostolique soit déclaré « *caput omnium Ecclesiarum* ». *Lib. pontif.* t. I, p. 316.

Cependant, à Constantinople, on ne concède rien sur le titre même d'œcuménique. Grégoire mourra sans avoir rien obtenu, Grégoire n'aura non plus exécuté aucune des menaces qu'il avait annoncées[1]. Il n'est pas interdit à l'historien de penser que dans cette affaire, comme dans celle de Salone, Grégoire a été un peu vite, et un peu fort.

*
* *

Le règne de Maurice finit par une tragédie : l'empereur fut déposé dans un pronunciamiento militaire, et la couronne donnée au général factieux, Phocas (602-610), soldat brutal et incapable, qui allait être un des plus pitoyables empereurs de Byzance. L'Italie, qui ne pardonnait pas à Maurice de l'avoir laissée sans secours, accueillit le nouveau règne comme s'il n'eût pas commencé dans l'émeute et dans le sang. Avec Maurice, en effet, avaient été massacrés tous ses enfants mâles, à savoir Théodose déjà couronné, Tibère, Pierre, Paul et Justinien, les petits princes à l'éducation desquels saint Grégoire s'était intéressé jadis.

Le pape ne s'empressa pas de saluer le nouvel empereur, il laissa passer peut-être six mois depuis l'inauguration du règne avant d'écrire à Phocas[2]. La

1. On continua de donner au patriarche le titre d'œcuménique : ainsi en est-il en 612, en 619, en 629, dans des novelles d'Héraclius. Zachariae, *Ius graeco-latinum*, t. III, p. 33, 38, 40, 44. L'usage se perpétua dans le protocole des conciles. Gelzer, p. 570-571.

2. Phocas avait été couronné à Constantinople le 23 novembre précédent. Le 25 avril fut reçu à Rome le portrait de Phocas et de Leontia, « et acclamatum est eis in Lateranis in basilica Iulii

lettre qu'il lui adressa alors, sans doute après la réception officielle à Rome des portraits de l'empereur et de l'impératrice (25 avril 603), exprime surtout des vœux : « *Quiescat felicissimis temporibus vestris universa res publica* »[1]. Elle souhaite une restauration de la liberté individuelle, et rappelle une maxime chère à Grégoire que, entre les rois barbares (*reges gentium*) et les empereurs de la République, il y a cette différence, que les premiers commandent à des esclaves, les empereurs à des citoyens libres. Des historiens comme Gregorovius affectent de se voiler la face devant cette lettre. Voudraient-ils vraiment que le pape eût traité le nouvel empereur de ruffian?

Le pape expédia à Phocas une autre lettre, pour accréditer l'apocrisiaire que Rome envoie à Constantinople, le diacre Boniface[2]. Votre sérénité, dit Grégoire, n'a pas trouvé de diacre romain dans le palais impérial, contrairement au vieil usage. La raison en est que les ministres de notre Église, « dans des temps si écrasants et si âpres », s'étaient tous récusés, « et on ne pouvait imposer à aucun d'aller demeurer dans la ville impériale, au palais ». Depuis l'avènement de Phocas, ceux-là même brûlent d'aller à la cour qui naguère le redoutaient davantage. Puisse le prince avoir pitié de l'Italie, depuis trente-cinq ans livrée aux Lombards ! Nous avons confiance que Dieu ne laissera pas incomplète la consolation que le règne inaugure.

Avec cette lettre à Phocas, il y en a une à l'impé-

ab omni clero et senatu : Exaudi Christe, Phocae Augusto et Leontiae Augustae vita ». Voyez le fragment de chronique *De Phoca coronato, P. L.* t. LXXVII, p. 1349.

1. J. 1899, avril-mai 603.

2. J. 1906, juillet 603.

ratrice Léontia[1]. Grégoire lui fait de grands compliments. Il demande à Dieu qu'elle soit une autre Pulchérie, que le concile de Chalcédoine appelait une nouvelle Hélène. Dieu donne au couple impérial une longue vie pour la consolation de leurs sujets. Compliments et vœux préludent à une requête : J'aurais dû, dit le pape, vous recommander l'Église de saint Pierre, « *quae nunc usque gravibus insidiis laboravit* ». Mais je connais les dispositions de votre piété. Plus vous craignez Dieu, plus vous aimerez celui à qui il a été dit : Tu es Pierre... Que l'apôtre soit le gardien de votre empire!

Les lettres de saint Grégoire, assurément, font trop de confiance au nouveau règne et au caractère du nouvel empereur. Le pape, nous l'avons vu dans ses lettres à Brunehaut, parlait aux princes avec une déférence qui semble n'avoir considéré en eux que l'autorité dont Dieu les avait revêtus. A Rome, on augurait bien du règne de Phocas : on lui élèvera au forum une colonne, qui est encore debout et qui atteste la popularité de ce mauvais prince. Il faut bien dire aussi que Maurice avait accumulé sur sa tête le mécontentement universel[2]. Ne nous étonnons

1. J. 1907, même temps.

2. Je voudrais pouvoir citer tout entière la belle et confiante lettre de Grégoire à l'impératrice Constantina, par laquelle il la prie de représenter, quand elle le pourra, à l'empereur Maurice les plaintes qui montent de Corse, de Sardaigne, de Sicile, contre les exactions des collecteurs byzantins de l'impôt. En Corse, on voit des propriétaires émigrer chez les Lombards, faute de pouvoir s'acquitter, ou être obligés de vendre leurs fils pour payer ce que le fisc réclame. Ce que raconte Grégoire de la Sardaigne est plus exorbitant encore. J. 1351. Par contre, l'auteur de la vie de Jean le Jeûneur traite Maurice de prince « très juste et très doux », et de « martyr ». *Revue Bibl.* 1925, p. 576. — *Ibid.* l'épitaphe de la sœur de Maurice, réfugiée à Jérusalem.

pas que Grégoire ait eu plus de raisons que personne d'être de ces mécontents, lui qui sentait si vivement l'Italie trahie par la politique aveugle et impuissante de Maurice, et le Siège apostolique trahi aussi, devait-il penser, au bénéfice d'intrigants comme les patrons du « patriarche œcuménique ». L'Eglise de saint Pierre « a jusqu'ici souffert de graves épreuves », écrit-il à l'impératrice Leontia. La lettre qui accrédite Boniface apocrisiaire suggère que, entre Grégoire et Maurice, il y avait une tension qui était presque une rupture. Le nouveau règne faisait à Rome l'effet d'une délivrance.

Voilà ce que l'on peut dire pour expliquer que saint Grégoire ait accueilli l'avènement de Phocas avec tant de confiance et la fin malheureuse du règne de Maurice avec si peu de regrets. Car, à notre connaissance du moins, Grégoire n'a pas un mot de pitié pour Maurice et pour sa famille : ce silence nous peine plus que les compliments trop chaleureux adressés à Phocas[1].

1. Montalembert, *Les moines d'Occident,* t. II (1868), p. 133-135, est plus sévère.

IX

LES DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT GRÉGOIRE

Les premières mesures prises par l'empereur Phocas durent donner satisfaction au patriotisme de saint Grégoire. L'exarque Callinicus fut rappelé, qui, au printemps de 601, avait provoqué la rupture de la paix si péniblement obtenue des Lombards : la guerre ayant repris, l'exarque avait essuyé revers sur revers. Agilulfe était décidément le plus fort, sans arriver à une décision. On remplaça Callinicus par Smaragdus, qui avait déjà été exarque, et qui obtint une trêve de trente jours, que Grégoire considéra comme un succès. En septembre 603, elle fut prolongée de dix-huit mois, qui expireraient le 1er avril 605 (J. 1901). Les derniers jours de Grégoire connaîtraient la paix qu'il n'avait cessé d'appeler de ses vœux et de préparer par son action personnelle.

Il put écrire à la reine Théodelinde et par elle exprimer au roi Agilulfe ses actions de grâces pour la conclusion de la paix. Il comptait sur la reine pour disposer favorablement Agilulfe, comme il savait bien qu'elle avait toujours fait, « *sicut consuevistis* », et pour transformer en une paix durable ce qui n'était encore qu'une paix provisoire. Théodelinde, en 602, avait eu un fils, Adalwald, et le roi avait consenti à ce qu'il fût baptisé, à Pâques 603, dans la foi catholique : c'était pour Grégoire une grande consolation, et un nouveau gage pour sa politique de paix. Il dit toute sa joie à Théodelinde, en

lui envoyant pour Adalwald une croix contenant du bois de la croix du Sauveur et « une leçon du saint Evangile » dans un coffret de Perse. Il envoie à la sœur du petit prince (il l'appelle « ma fille ») trois bagues, deux ornées de saphirs, la troisième d'un onyx. « Nous prions Dieu tout puissant qu'il vous garde dans la voie de ses commandements, et qu'il fasse croître dans son amour notre très excellent fils Adalwald, afin que cet enfant, qui est grand déjà parmi les hommes, soit glorieux aussi un jour par ses actions devant les yeux de notre Dieu [1]. »

L'évêque d'Alexandrie, Euloge, fidèle à une gracieuse habitude de tous les ans, a envoyé à Grégoire un présent, une *benedictio* de saint Marc, comme on dit à Alexandrie, mais aucune lettre cette fois n'accompagnait l'envoi. « J'en ai été tout à fait contristé », lui écrit le pape [2] :

« Voici quelque temps, une lettre du *chartularius* Boniface, qui est mon apocrisiaire dans la ville impériale, m'avait grandement ému, en me disant que votre très douce sainteté, qui m'est si chère, avait perdu la vue. J'en avais eu un très vif chagrin. Puis, j'avais reçu une lettre de votre béatitude, grâce à Dieu, où j'avais vu que vous étiez indemne de cette épreuve : j'en ai été grandement consolé, et mon cœur en a eu autant de joie qu'il avait eu d'abord plus d'amère tristesse...

« A la joie que j'ai de vous savoir en bonne santé s'est ajoutée pour moi celle d'apprendre de votre bouche que les ennemis de l'Eglise diminuent (chez vous) et que les troupeaux du Seigneur se multiplient. Chaque jour, sous la charrue de votre éloquence, croissent les semailles célestes et s'emplissent les greniers d'en haut. En vous, nous nous réjouissons de voir s'accomplir ce qui est écrit : *Là où abondent les moissons se manifeste la force des bœufs* (*Prov.* XIV, 4). Plus vous ramènerez au service

1. J. 1925, décembre 603.
2. J. 1910, juillet 603.

de Dieu de ses esclaves fugitifs, plus vous aurez de mérite. Je vous demande de prier beaucoup pour moi qui suis un pécheur. »

Grégoire est heureux d'apprendre que les prédications du patriarche d'Alexandrie ramènent à l'unité nombre de monophysites. Ailleurs, il avait écrit à Isakios, évêque de Jérusalem, combien il fallait se féliciter de ce que, grâce à l'empereur (Maurice), les hérétiques se tinssent cois : « Encore que leurs cœurs soient bouillants de l'insanité de leur sens perverti, ils n'osent dire ce qu'ils pensent, sous le règne d'un empereur orthodoxe[1]. » Grégoire se fait certainement illusion sur le retour ou sur le silence des orientaux réfractaires au concile de Chalcédoine : il a eu beau vivre à Constantinople, il n'a pas la claire vue de la brèche irréparable que ces idéologues ont faite dans l'unité de l'Eglise, et il compte trop sur l'autorité impériale pour les ramener.

S'il avait pu être sensible à un hommage, aucun n'aurait dû le toucher comme celui de l'irlandais saint Colomban, qui, établi à Luxeuil, écrivit, en 600, pour lui demander lui aussi des *Responsa*[2]. Il aurait voulu pouvoir venir jusqu'à Rome et entretenir Grégoire de vive voix, mais ses infirmités le retiennent prisonnier, et aussi la charge de ses *comperegrini*, les irlandais de son monastère : « Impossible d'aller à toi, pour puiser à cette source vive, à cette veine spirituelle, à ce flot de science céleste qui s'épanche et jaillit jusqu'à la vie éternelle. » Il ne voudrait voir à Rome que Grégoire, « *te, non Romam desiderans* », et il en demande pardon aux cendres des saints martyrs. Il a lu le *Pastoral* de Grégoire. Il lui demande de lui

1. J. 1818, février 601.
2. *P. L.* t. LXXVII, p. 1061-1066.

donner ce qu'il a écrit sur Ezéchiel. Il voudrait qu'il écrive sur le Cantique des cantiques, sur Zacharie, si obscur, « afin que de cela la cécité de l'Occident te rende grâces ». Paix à toi et aux tiens! « Il est superflu, je pense, de te recommander ceux des miens, que le Sauveur, au nom de qui ils marchent, te sollicite de recevoir. » C'est dans ce style, rude, mais débordant d'admiration et de déférence, que Colomban s'adresse à celui qui est « assis dans la chaire de Pierre apôtre et *clavicularius* », l'apôtre aux clés.

On se rappelle les démêlés que Grégoire a eus avec l'évêque de Salone. Maintenant, la réconciliation est entière et les torts oubliés. Il lui écrit :

« Notre commun fils le prêtre Veteranus, venu à Rome, m'a trouvé si débile avec mes douleurs de goutte, que j'étais totalement incapable de répondre par moi-même aux lettres de ta fraternité.

« Les Slaves vous menacent terriblement, j'en suis affligé et troublé, affligé de ce que je souffre en vous, troublé de ce que par l'Istrie l'accès de l'Italie leur est déjà ouvert. De Iulianus le *scribo* que dirai-je? Partout je vois que nos péchés nous valent d'être troublés par les barbares du dehors, par les fonctionnaires du dedans. Ne vous attristez pas, car ceux qui vivront après nous verront des temps plus calamiteux encore, si bien que, en comparaison de leurs épreuves, ils estimeront que nous avons connu des jours heureux [1]. »

La désolation n'a pas pour autant raison du courage de Grégoire. Il veut que l'évêque de Salone continue à défendre les opprimés et les pauvres. Ce n'est pas lui qui répéterait jamais le *Ceterum nil expedit* de l'empereur païen!

Saint Grégoire est fidèle à ses amis, ainsi à l'évêque de Séville, saint Léandre. Celui-ci lui a écrit une lettre

1. J. 1784, juillet 600. *Scribo,* fonctionnaire chargé du recrutement.

pleine de cœur, que Grégoire a lue en présence d'hommes bons et sages, qui en ont été émus à fond. Ils ne vous connaissent pourtant pas, vous à qui je ne puis penser sans vénération, mais ils devinent votre cœur à l'humilité de votre langage.

« Je ne suis pas aujourd'hui, ô bon ami, celui que tu as connu autrefois. J'ai extérieurement, je le reconnais, beaucoup fait de chemin, mais intérieurement quelle chute! Je tremble d'être de ceux dont il est écrit : *Tu les as jetés à terre quand on les élevait* (*Ps.* LXXII, 18)... A l'imitation du Christ, j'avais voulu être l'opprobre des hommes et le dégoût du peuple... L'honneur qui m'a été fait m'accable de son poids, les soucis innombrables m'étourdissent, et, quand mon âme veut se recueillir en Dieu, ils m'assaillent et me percent comme des glaives. Plus de repos pour mon cœur... L'asile de la contemplation ne peut plus, ou si rarement! me soulever... Que dirais-je de plus? Mon âme succombant sous son propre poids est couverte d'une sueur de sang... Ah! par le Dieu tout-puissant, tends-moi la main de ta prière à moi qui suis tombé dans ces flots tourmentés[1]... »

Saint Grégoire n'a pas changé, il regrette son monastère et la vie contemplative, comme au premier jour de son pontificat. Il ajoute : Votre sainteté souffre de la goutte, hélas! la goutte ne me quitte pas, et elle me brise. Nous nous consolerons, en pensant aux fautes que nous avons commises : les souffrances sont des dons de Dieu, pour qui les accepte en expiation des fautes de sa chair. Emouvant langage d'un saint à un saint.

L'évêque de Ravenne, Marinianus, est un ancien du monastère du *clivus Scauri* : Grégoire l'a fait élire à Ravenne, pour avoir sur ce siège un évêque sûr. Plus d'une fois, il l'a semoncé durement, ce qui était le traiter en fils. Voici que la nouvelle arrive

1. J. 1756, août 599.

que Marinianus est malade, et le pape de s'émouvoir [1].

« Quelqu'un de Ravenne est venu, qui m'a donné un grave chagrin, en me rapportant que ta fraternité était malade de vomissements de sang. Dans mon inquiétude, j'ai fait consulter les médecins qui passent ici pour doctes, et je transmets à votre sainteté l'avis de chacun et leurs ordonnances.

« Tous ordonnent le repos et le silence, et je doute fort que ta fraternité puisse en avoir dans son Eglise. Il me semble donc que, — après avoir mis ton Eglise en ordre, désigné ceux qui pourront célébrer les *missarum solemnia*, ceux qui pourront avoir cure de l'*episcopium,* ceux qui pourront exercer l'hospitalité, ceux qui pourront présider à la garde des monastères, — ta fraternité devrait venir ici avant l'été, pour que, moi spécialement, autant que je le puis, je te soigne et assure ton repos, car les médecins disent que l'été est très dangereux pour cette maladie... Moi aussi je suis très débile..., je me vois proche de la mort : si Dieu veut m'appeler avant toi, je veux finir entre tes mains...

« En outre, et ceci n'est pas une exhortation ou un avis, c'est un ordre, n'aie pas la présomption de jeûner, car les médecins déclarent le jeûne contraire à un malade dans ton état. Je ne te permets de jeûner que cinq fois l'an, si une grande solennité l'exige. Abstiens-toi aussi des vigiles (nocturnes) : charge quelque autre de dire les prières que l'on dit à Ravenne sur le cierge (pascal), et de prêcher les sermons sur l'Evangile qui accompagnent la solennité de Pâques. Que ta dilection fasse violence à sa vertu et s'impose le moins possible de travail. Je dis cela pour que, si tu te sens mieux et si tu diffères de venir, tu saches ce que tu dois observer sur mon commandement. »

Jolie lettre, familière, sensible, où se retrouve le souci de l'ordre et de l'ordre dans le détail, qui est un trait si marqué du caractère de Grégoire.

Il garde, en dépit de tout, le goût de l'étude, l'application à la méditation. Il s'est fait un ami du *magister militum* Maurentius, qui est maintenant en

1. J. 1810, février 601.

Sicile. Il le loue de fuir les réunions frivoles (*humana conventicula*). Il lui a demandé s'il avait avec qui pratiquer l'Ecriture sainte « *in lectionis sacrae collegio* », Maurentius a répondu qu'il n'avait personne, et le bon pape lui écrit : « Quoique, pécheur, je sois bien occupé, si vous voulez venir aux *limina* du bienheureux apôtre Pierre, vous pourrez m'avoir pour compagnon d'étude des saintes lettres, *in sacro eloquio collegam*[1]. »

Rusticiana n'est pas oubliée, on le peut penser. Voici la dernière lettre que Grégoire lui écrit, en février 603 (J. 1891) :

« Grégoire à Rusticiana *patricia*.

« Chaque fois que quelqu'un vient à nous de la ville royale, (Constantinople), nous ne manquons pas de nous informer de votre santé, mais, pour mes péchés, j'apprends toujours des nouvelles que je regrette d'apprendre, car l'on me rapporte que, si exténuée et si débile que vous soyez, vos douleurs de goutte ne font que grandir. Je prie le Seigneur tout-puissant afin que tout ce que vous souffrez dans votre corps tourne au salut de votre âme, et que les fléaux temporels vous préparent l'éternel repos : pour ces douleurs dont vous verrez le terme, des joies vous seront données qui n'auront pas de fin.

« Pour moi, je vis en gémissant et accablé de tant de tâches, que je regrette d'être arrivé aux jours que je vis : toute ma consolation est dans l'attente de la mort. Voilà pourquoi je vous demande de prier pour moi, vous me le devez bien, obtenez que je sois délivré bientôt de cette prison de la chair, afin d'échapper aux douleurs qui depuis trop longtemps me torturent...

« Je vous demande de saluer pour moi mon fils très doux *domnus* Strategius... De votre retour (à Rome) que dois-je vous écrire? Vous savez combien je le désire, mais quand je considère vos intérêts et vos obligations, je désespère (de vous revoir). Je prie le créateur de l'univers, où que vous êtes, où que vous serez, de vous protéger, en étendant sa main sur vous, et de vous défendre de tous maux. »

1. J. 1539, octobre 598.

De Constantinople à Séville, d'Alexandrie à Cantorbery, l'Eglise universelle est ainsi présente à la pensée de Grégoire. Pour tant que sa santé soit éprouvée, il dicte des réponses, il donne des ordres, il veut ce qu'il veut avec la même décision, avec la même minutie : jusqu'à la fin, les lettres du registre le disent assez. Un de ses derniers gestes est pour envoyer à l'évêque de Chiusi, qui est pauvre, un manteau d'hiver[1].

*
* *

La mort ne dut pas surprendre un homme qui en avait fait si longtemps l'apprentissage. Grégoire, dès avant de devenir pape et tout le temps de son pontificat, avait passé par des crises de goutte, et aussi de gastralgie, qui duraient des mois, et qui auraient anéanti un moins énergique. Lui, qui jadis avait été corpulent, était maintenant amaigri au dernier point, et, il nous le dit, « desséché comme un mort dans sa sépulture » (J. 1816).

Il écrit en 599, au patrice Venantius, en Sicile (J. 1759) :

« Je ne vois rien à vous dire de moi sinon que, pour mes péchés, voici onze mois que bien rarement j'ai pu quitter mon lit. Je suis accablé de tant de douleurs par ma goutte et par mes ennuis, que la vie est pour moi un supplice. Chaque jour, défaillant de douleur, je soupire après la mort comme après un remède. »

En 600, on lit dans une lettre à l'évêque d'Alexandrie Euloge (J. 1783) :

« Voici deux ans que je suis immobilisé dans mon lit, affligé de douleurs de goutte si grandes, que c'est à peine si, les jours de

1. J. 1992, janvier 604.

fêtes, je puis me lever trois heures pour célébrer les *missarum solemnia.* »

Il écrit, en décembre 603, à la reine Théodelinde : « Vos envoyés m'ont trouvé malade quand ils sont arrivés, et à leur départ m'ont laissé à toute extrémité. Si, avec le secours de Dieu, je guéris, je répondrai ponctuellement » à toutes vos demandes (J. 1925). Il n'eut pas à écrire d'autre lettre à la reine, il mourut le 12 mars qui suivit.

Nous voudrions avoir un récit de sa mort. Il y a dans ses *Dialogues* de si belles morts par lui racontées, que l'on rêverait de le voir mourir, par exemple, comme saint Benoît, qui prédit le jour où il mourrait, et qui, ce jour-là, exténué de fièvre, se fit porter dans l'oratoire du monastère, reçut le viatique du corps et du sang du Seigneur, et voulut mourir priant et debout, entre les mains de ses moines qui le soutenaient (*Dialog*. II, 37). Ou encore on imaginerait que Grégoire mourut comme était morte sa tante Tarsilla, à qui son aïeul le pape Félix III était apparu en songe pour lui annoncer sa fin prochaine : « Viens, je t'accueille dans cette demeure de lumière. » Elle avait été prise de fièvres, elle était arrivée à son dernier jour. Comme son lit de mourante était entouré de personnes venues nombreuses pour consoler sa famille, elle leva tout d'un coup les yeux au ciel, elle vit le Sauveur qui venait à elle, et d'une voix forte elle dit aux gens qui se pressaient autour d'elle : « Retirez-vous, retirez-vous, Jésus vient » (IV, 17). Aucun témoin n'a écrit le récit de la mort de saint Grégoire.

Dans le concile romain de juillet 595, Grégoire avait porté un décret que nous devons rappeler ici.

« Comme, tout indignes que nous sommes, les fidèles nous vénèrent par respect du bienheureux apôtre Pierre, il convient à notre infirmité de se reconnaître toujours, et de repousser le fardeau de la vénération que l'on voudrait lui prodiguer. L'amour des fidèles pour les recteurs de ce siège leur a suggéré la coutume injustifiée de couvrir, au temps de leurs funérailles, leur corps de dalmatiques, que le peuple ensuite met en morceaux et se partage comme des reliques de saints; et tandis que l'on a tant de *velamina* qui ont touché les corps saints des apôtres et des martyrs, on demande à des corps de pécheurs ce que l'on conserve ensuite en grand respect. Par le présent décret nous interdisons de voiler d'aucun linge le *feretrum* qui porte le corps du pontife à sa sépulture [1]. Je charge de l'exécution de ce décret les prêtres et les diacres de ce siège. Si quelqu'un d'eux manque à l'observer, qu'il soit anathème. — Tous répondirent : Qu'il soit anathème. »

Le jour même où il mourut, 12 mars, Grégoire dut être porté de l'*episcopium* du Latran à la basilique de Saint-Pierre [2], où il fut enterré dans le portique, à gauche, à côté de l'entrée du *secretarium*. Il reposerait là dans la compagnie des deux plus grands papes qui l'avaient naguère précédé, saint Léon et saint Gélase, en attendant qu'il fût transféré, deux

1. *Dialog.* IV, 40, Grégoire raconte du diacre romain Paschasius, qu'il mourut sous le règne de Symmaque et que « eius dalmaticam feretro superpositam daemoniacus tetigit statimque salvatus est ».

2. De Rossi. *Inscriptiones,* t. II, p. 228, se fondant sur un itinéraire du VIIIe siècle, veut que Grégoire soit mort dans un des hospices voisins de la basilique de Saint-Pierre, où l'auteur du dit itinéraire a vu « Gregorii lectum, patris sancti, in quo spiritum reddidit Deo datori dignum munus ». Au temps du pape Hadrien, il existait en avant de la dite basilique un « hospitale sancti Gregorii » (*Lib. pont.* t. I, p. 506), mais il était distinct de l'« oratorium beati Gregorii ubi eius lectus habetur » (*ibid.* t. II, p. 196) du temps d'Étienne V. La présence d'un lit attribué à saint Grégoire a pu suggérer qu'il était mort là.

siècles plus tard, par Grégoire IV dans l'intérieur de la basilique. Sa tombe primitive fut décorée d'une épitaphe métrique, dont nous possédons le texte, et même quelques fragments de marbre[1]. Le poète a voulu s'exprimer en style noble : il manquait d'art, mais il a noté non sans justesse quelques traits de saint Grégoire, ses aumônes, ses écrits, la conversion de l'Angleterre. Il termine par deux vers qui ont l'ambition d'être classiques, et dont un mot au moins est magnifique et restera :

HISQUE DEI CONSUL FACTUS LAETARE TRIUMPHIS
NAM MERCEDEM OPERUM IAM SINE FINE TENES.

Rome, qui n'avait plus de consuls, en avait retrouvé un avec saint Grégoire, elle saluait dans sa tombe le « consul de Dieu ».

Mommsen (qui était né insolent) a écrit que saint Grégoire, en dépit de son surnom de Grand, était « *ein recht kleiner grosser Mann* »[2], tout juste un petit grand homme. La taille du personnage important peu, il sera permis à l'histoire de juger sur d'autres critères le caractère et l'action d'un pape comme saint Grégoire.

Patricien de naissance et d'éducation, investi un temps de la plus haute magistrature de Rome, Grégoire a appris dans sa famille le métier de *landlord*,

1. *Lib. pontif.* t. I, p. 313. Les premiers mots sont : *Suscipe terra tuo*. De Rossi, *Inscriptiones,* t. II, p. 52, etc. Certains mss. ajoutent à la fin ces deux vers : « Hic vir despiciens mundum et terrena triumphans divitias caelo condidit ore manu. » *Ibid.* p. 253, et Ewald-Hartmann, t. II, p. 470.
2. Cité par G. Krueger, *Das Papsttum* (1907), p. 24.

et dans sa carrière ce que von Schubert appelle « la technique des vieux fonctionnaires romains ». Dans un temps où la vénalité et l'arbitraire sont la plaie de l'administration byzantine, il continue la plus noble tradition romaine par son intégrité, son respect de la loi, son souci de la dignité et des droits des hommes libres que sont par définition les sujets de la République et de l'empereur des Romains. Il portera dans le gouvernement du Siège apostolique cet esprit de désintéressement, cette fidélité aux lois établies, les « saints canons », ce respect des droits des autres, cette intolérance du désordre, de l'indiscipline, de l'injustice, cette ponctualité minutieuse du magistrat responsable qui sait qu'il a des comptes à rendre et tous ses actes à justifier — au tribunal de Dieu.

La noblesse de la naissance ne suffit pas à tout, tant s'en faut. Grégoire le sait, qui a écrit : « *Nonnullis solet nobilitas generis parere ignobilitatem mentis* » (*Dialog.* II, 23). Mais Grégoire appartient à une famille qui, si elle ne remonte pas aux Anicii, fût-ce aux Anicii chrétiens, est depuis trois générations au moins vouée au service de l'Église romaine, à laquelle elle a donné un pape, famille aristocratique pénétrée du plus pur esprit chrétien.

Grégoire n'est pas le premier pape patricien, mais il est le premier pape moine. Il était dans le siècle encore, quand la communauté du Mont-Cassin s'est réfugiée à Rome, à l'ombre du Latran. Grégoire a trop dévotement écrit sur saint Benoît pour ne lui avoir pas dû beaucoup ; il lui a dû certainement son amour de l'humilité, dont saint Benoît, qui en a décrit les douze degrés, est le maître par excellence ; il le dépasse par le goût si vif qu'il a de la « lecture divine » et de la contemplation. Devenu pape, il n'a pas eu seulement

le regret de la vie cachée et méditative qu'il avait cherchée, trouvée, aimée, dans son monastère du *clivus Scauri;* il a eu l'intuition du rayonnement de vie chrétienne que des monastères exemplaires pourraient exercer dans des pays barbares encore et à peine convertis : de moines, c'est-à-dire de reclus, il fit des missionnaires, il fit des évêques. C'étaient des moines romains, ils seraient envoyés au loin, porteraient avec eux l'esprit du pape qui les avait formés et qui les envoyait. Saint Benoît n'avait pas conçu ce monachisme-là, qui fut en Occident une création de Grégoire, inspiré peut-être par l'exemple de saint Colomban.

Il fut le premier pape moine, avons-nous dit, et il dut à sa vocation première cette humilité, dont le langage passe quelquefois la mesure qui convient à un chef, mais qui s'allie à une dignité capable de s'imposer quand il le faut. On aime chez Grégoire ce qu'il garde d'humain. Je donnerais bien des pages de lui pour ce seul mot qu'il écrivait au sous-diacre Pierre recteur du Patrimoine en Sicile : « Tu nous as envoyé un mauvais cheval et cinq bons ânes : je ne puis monter le cheval parce qu'il est mauvais, ni les ânes parce que ce sont des ânes. Si vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choses qui nous conviennent, *aliquid nobis condignum.* » Il y a perpétuellement de ces contrastes chez saint Grégoire : une patience qui supporte longtemps et sans mot dire, puis des éclats soudains et des intransigeances sans rémission. Il ne serait pas Romain s'il n'était pas dur, mais il revient de sa dureté et sait à l'occasion n'écouter que la compassion. Il est ordonné, il exige des comptes minutieux, il les vérifie; avec cela personne ne lésine moins que lui, il est aumônier, il est

dépensier, et au lendemain de sa mort Rome ingrate l'accusera de gaspillage.

J'ai noté trois mots qui lui sont chers. Le premier est *rectitudo* : entendez par là la fidélité à la loi, à la règle, aux canons, fidélité qu'il exige des autres et qu'il pratique tout le premier : entendez aussi par là ce que nous mettons dans notre vieux mot de loyauté, et les Romains dans celui de *fides*, avec par surcroît une nuance d'impératif et d'obligation. Saint Benoît n'emploie pas *rectitudo*, mais il a l'autre mot cher à Grégoire, qui est *discretio*, et Grégoire le tient mieux encore de Cassien. La discrétion, c'est le bon sens, c'est le discernement, dans l'application de la loi, dans le choix du bon parti, dans la détermination du mieux possible. La *rectitudo* de Grégoire n'est pas sans souplesse, il sait que les instances de l'apôtre gagnent à être opportunes, il faut savoir subir et céder, à condition de ne jamais consentir à trahir Dieu par un péché. Le troisième mot cher à Grégoire est le mot *blandimentum* : la *rectitudo* ne doit pas se faire haïr, le chef qui la pratique le plus efficacement est celui qui la fait aimer, le chef lui-même doit se faire aimer, sans chercher indûment à plaire.

Ces trois mots nous révèlent trois dons de Grégoire. Je n'oserais dire que ces dons s'équilibrent toujours : on a avec lui des surprises, car il lui arrive de manquer, non pas à la *rectitudo*, mais à la *discretio*, à la mesure ; et de manquer aussi au *blandimentum*, à la sympathie, parce qu'il a des vivacités auxquelles il cède, ou des intransigeances inflexibles, et parce qu'il est des trahisons auxquelles il ne pardonne pas. Lui-même révèle ces contradictions avec une sincérité qui est peut-être le trait le plus attachant de son caractère. Par la *rectitudo* il se différencie à fond de

la psychologie byzantine ; il le sait très bien et ne s'est pas privé de le dire.

Saint Grégoire a été mis au rang des docteurs latins de l'Église. N'essayons pas de faire un spéculatif de celui qui a dit des mystères que l'homme qui en cherche la raison ne la trouve pas et se noie dans le gouffre du doute : les articles de la foi doivent être crus, mais non pas scrutés, « *ex fide credenda sunt, perscrutanda per rationem non sunt* » (*Moral.* VI, 19). Grégoire est un homme de discipline. C'est lui qui écrivait à Jean le Jeûneur : « Si vous n'observez pas les canons, et si vous avez dessein de renverser ce que les anciens ont établi, je ne vous connais pas. » Grégoire, comme les papes ses prédécesseurs, inculque à tous la loi, les « *ordinationes apostolicae Sedis* », et comme on a conservé de lui plus de « *responas* » que d'aucun autre, aucun autre n'a davantage fourni les canonistes avant et après Gratien de formules définitives. Grégoire est mieux encore une très haute conscience : son œuvre la plus personnelle est son *Liber pastoralis*, par lequel il a de propos très délibéré entendu former la conscience des évêques, et par lequel il leur a donné sa propre conscience. Il disait d'un évêque : « Il faut qu'il change d'âme ». En vérité, les évêques d'Occident ont trouvé dans le *Liber pastoralis* l'âme que Grégoire voulait qu'ils eûssent. M. Dudden a pu écrire de Grégoire : « Ses maximes ont moulé l'Église ».

L'injustice des historiens protestants, comme Harnack ou comme Schubert, est de rendre Grégoire responsable de l'appauvrissement de la culture générale et de la culture théologique en Occident, qui suivit l'effondrement de l'établissement romain et l'installation des royaumes barbares. Il n'en est pas plus responsable qu'Isidore de Séville. Boëce, s'il eût

été pape, n'aurait pas acclimaté en Occident l'aristotélisme, ni fait naître Albert le Grand au VIe siècle! Ce sont des Orientaux qui, au VIe siècle, élaborent les éléments de la pensée du XIIIe. L'Occident a saint Augustin, l'Occident maintient l'autorité de saint Augustin, même quand il la corrige, mieux inspiré en cela et plus habile que n'a été l'Orient avec Origène. Saint Grégoire a contribué à préserver l'autorité de saint Augustin, son maître.

On ne pardonne pas à notre saint ce que l'on appelle sa crédulité. Il n'est pas, nous dit-on, dans la ligne sévère de saint Léon, et avant lui l'Église de Rome défendait mieux sa foi contre les *mirabilia*. C'est possible, mais on ne saurait en faire à saint Grégoire un grief qu'on ne fait pas à saint Athanase, auteur de la *Vie de saint Antoine*. Et l'on sait si la *Vie de saint Antoine* a été lue en Occident, dès le temps de saint Ambroise et de la conversion d'Augustin.

Grégoire a cru le monde près de sa fin : la décrépitude de Rome lui donnait la mesure de la vieillesse du monde. Ce pape, qui n'avait aucun long espoir, n'en a pas moins été un homme d'action résolue. Romain de Rome, il croyait à ce qu'il appelait la République, et il ne concevait pas que l'Italie, si démembrée fût-elle maintenant, pût être détachée de la République. La politique italienne du basileus avait beau être sans clairvoyance et servie par une administration haïssable, Grégoire entendait être fidèle à la République, qui pour lui était la Romanité, la civilisation, le droit, la légitimité. Grégoire fait figure de loyal sujet du basileus, il fait figure de pape patriote, et de grand italien.

Il eut cette modernité d'être un pape pacifique, encore qu'il fît la guerre, mais il faisait la guerre pour

établir la paix, quelque sacrifice d'amour-propre que cette paix dût coûter au basileus. Puisque les Lombards ne pouvaient être évincés d'Italie, il fallait établir entre leur royaume et la République une *societas*. Cette vue de Grégoire ne prévalut pas : les Lombards, même quand ils furent devenus catholiques, demeurèrent des ennemis héréditaires. Étienne II fera appel à Pépin pour en finir avec eux, et l'alliance du pape et des Francs décidera de toute l'histoire du moyen âge. La politique de Grégoire eût fait du royaume lombard, et tout autant du royaume franc, des marches de l'Italie byzantine, elle eût préservé la primauté du vieil empire romain non germanique, elle eût épargné à l'Europe la rupture avec l'Orient grec.

Grégoire eut une autre modernité. Il avait hérité de papes du plus grand style, un Léon, un Gélase, la plus forte réalisation que l'ancienne Église ait connue du *principatus* du Siège apostolique. Il n'était disposé à rien abandonner de cette primauté, nous en avons pour preuve son énergie à interdire au patriarche de Constantinople l'usage du titre d'œcuménique. Il savait aussi bien gouverner les évêques des provinces suburbicaires avec une fermeté, qui observait les saints canons, mais qui ne tolérait aucun abus, aucune défaillance, et intervenait sans ménager personne. S'agissait-il, au contraire, des provinces non suburbicaires d'Italie, s'agissait-il des provinces d'Afrique ou d'Illyricum, s'agissait-il mieux encore des Églises des royaumes barbares, en Espagne, en Gaule, quel respect Grégoire professait des droits des évêques, quel ménagement des susceptibilités des rois wisigoths ou mérovingiens, quelle condescendance pour les agents du basileus! En Orient, quelle déférence pour le basileus, quelle attention à n'intervenir que d'accord

avec lui! Un concordat tacite semblait régler ces rapports du pape Grégoire et des évêques autres que les suburbicaires. La papauté était dans la divine constitution de l'Église un secours, une lumière, une sagesse, une charité, on pouvait y recourir sûr d'y trouver l'aide efficace; elle était bien ce que saint Léon l'avait définie, *sollicitudo et potestas;* saint Grégoire voulait être, non pas *dominus omnium,* c'était bon pour le basileus, mais *servus servorum Dei.* « *Singulis quibusque Ecclesiis sua iura servamus* », aimait-il à dire. Que vient-on nous parler ici, à cette date, d'impérialisme ecclésiastique occidental? Saint Grégoire est étranger à cet esprit, et c'est chez ce grand pape un trait exceptionnel.

Pourquoi hésiterions-nous à dire que la sollicitude de Grégoire qui s'étendait à toutes les Églises encourt le reproche d'avoir trop compté sur le basileus pour restaurer l'unité de foi dans l'Orient impérial, et le reproche aussi de n'avoir pas embrassé dans son action les lointaines Églises d'au delà des frontières orientales de la Romanité? En Occident, la Germanie aura son heure, les Slaves aussi, et ces conquêtes seront des conquêtes missionnaires de Rome. Là du moins, le branle aura été donné par Grégoire, car la mission de saint Augustin en Angleterre prélude à celle de saint Boniface en Germanie, et la mission d'Angleterre est l'œuvre qui a tenu le plus au cœur de Grégoire, celle qui, pour bien des raisons, nous touche davantage.

Cher monastère du *clivus Scauri,* qui mettait des larmes aux yeux de Mgr Duchesne quand il le contemplait des terrasses du Palatin; cher monastère, dans l'atrium duquel on a de nos jours gravé les noms des moines qu'il a donnés à la mission de Kent:

S. AUGUSTINUS ANGLOR. APOSTOL.

S. LAURENTIUS CANTUAR. ARCHIEP.

S. MELLITUS LONDINEN. EP. MOX.
ARCHIEP. CANTUAR.

S. IUSTUS EP. ROFFENSIS.

S. PAULINUS EP. EBORAC.

S. PETRUS AB. CANTUAR.

HONORIUS ARCHIEP. CANTUAR.

Ces noms évoquent le souvenir de la plus belle des pages de la vie de saint Grégoire, que l'Angleterre, même séparée de Rome, appelle toujours l'auteur de sa foi. Le *clivus Scauri* est le lieu de Rome où l'on prie avec le plus d'émotion pour ceux que saint Grégoire a enfantés à la foi romaine.

TABLE

Parisiis, die XXXI dec. MCMXXVII.

NIHIL OBSTAT

C. URBAIN,
can.

IMPRIMATUR

A. DELAAGE,
vic. gen.

MÊME LIBRAIRIE

Saint Paul, par F. Prat, S. J. *Treizième édition.* 1 vol. in-12.. **7** fr. **50**

Saint Cyprien (210-253), par Paul Monceaux, membre de l'Institut. *Troisième édition.* 1 vol. in-12.......... **7** fr. **50**

Sainte Mélanie (383-439), par Georges Goyau, de l'Académie française. *Onzième édition.* 1 vol. in-12...... **7** fr. **50**

Saint Justin, philosophe, martyr, par le P. Lagrange. *Troisième édition.* 1 vol. in-12........................ **7** fr. **50**

Saint Athanase, par l'abbé Gustave Bardy. *Troisième édition.* 1 vol. in-12.. **7** fr. **50**

Saint Paulin, évêque de Nole (353-431), par André Baudrillart. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12.............. **7** fr. **50**

Saint Irénée (IIe siècle), par Albert Dufourcq. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12...................................... **7** fr. **50**

Saint Victrice, évêque de Rouen (IVe-Ve s.), par l'abbé E. Vacandard. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12........ **7** fr. **50**

Saint Boniface (680-755), par G. Kurth, ancien directeur de l'Institut historique belge à Rome. *Cinquième édition.* 1 vol. in-12.. **7** fr. **50**

Sainte Radegonde, par l'abbé René Aigrain. *Troisième édition.* 1 vol. in-12... **7** fr. **50**

Saint Ambroise, par le duc de Broglie, de l'Académie française. *Huitième édition.* 1 vol. in-12.............. **7** fr. **50**

Saint Basile, par Paul Allard. *Sixième édition.* 1 volume in-12.. **7** fr. **50**

Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons, par P. Brou, S. J. *Cinquième édition.* 1 vol. in-12. **7** fr. **50**

Saint Grégoire VII, par Augustin Fliche. *Troisième édition.* 1 vol. in-12.. **7** fr. **50**

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS. — 1928.

